



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{DA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI U 26 DI MAGHJU DI U 2023

2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 26 MAI 2023





2^{da} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 DI MAGHJU DI U 2023
 2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
 26 MAI 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 26 MAI 2023

Secrétaire de séance : Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers

Ouverture de la séance à 10h45

<u>SCAMBII IN QUANTU A A TINUTA DI U CUMITATU STRATEGICU IN BEAUVAU</u> <u>ECHANGES SUR LA TENUE DU COMITE STRATEGIQUE A BEAUVAU</u>	
Ouverture du débat sur les échanges de Beauvau par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	9
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul QUASTANA	10
M. Romain COLONNA	11
M. Jean-Martin MONDOLONI	12
M. Jean-Christophe ANGELINI	16
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	18
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	20
Le Président Gilles SIMEONI	22

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 130 : Approvazione di u prucessu verbale di a
sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'Aprile di u
2023**

**Rapport n° 130 : Approbation du procès-verbal de la session de
l'Assemblée de Corse des 27 et 28 avril 2023**

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette
MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

30

VOTE rapport

30

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 131 : Raportu d'infurmazione in quantu à a
regulazione di a frequentazione statinale di i siti naturali
patrimoniali : bilanciu è pruspettive**

**Rapport n° 131 : Rapport d'information sur les dispositions
mises en place pour la gestion de la fréquentation estivale des
sites naturels patrimoniaux : bilan et perspectives**

Présentation du rapport d'information du Conseil exécutif par
M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement
de la Corse

31

Prise(s) de paroles :

M. Jean-Michel SAVELLI

38

M. Jean-Paul PANZANI

43

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

47

M. Paul-Félix BENEDETTI

48

M. Pierre GHIONGA

50

M. François SORBA

50

M. Jean-Christophe ANGELINI

52

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

56

La présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

58

En réponse pour le Conseil exécutif, M. Guy ARMANET,
Président de l'Office de l'Environnement de la Corse

60

Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme
de la Corse

62

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	65
Suspension de séance 14H00	
Reprise à 16H00	
<u>PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS</u>	
Raportu n° 110 : Prugramma Corsica FEDER FSE+ 2021-2027	
Rapport n° 110 : Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Programmes européens	74
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2023/E2/001) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	84
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E2/020) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	91
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	95
M. Paul-Félix BENEDETTI	97
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	99
Mme Flora MATTEI, en réponse aux interventions	101
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	105
Le président Gilles SIMEONI	106
VOTE rapport	108
Présidence de M. Hyacinthe VANNI	

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 067 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a sparghjera è a commercializazioni di ritali altissimu flussu in Corsica (2023)

Rapport n° 067 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2023)

Présentation du rapport du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **109**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/017) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* **112**

Prise(s) de paroles :

M. Jean-Michel SAVELLI **114**

M. Romain COLONNA **116**

M. Paul-Félix BENEDETTI **118**

Mme Nadine NIVAGGIONI **119**

En réponse pour le Conseil exécutif, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **120**

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport **123**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

Raportu n° 111 : Missa in ballu uparaziunali di i furmazioni di u sittori sanitariu è suciali in Corsica

Rapport n° 111 : Mise en œuvre opérationnelle des formations du secteur sanitaire et social en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **124**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E2/017) par Mme Muriel FAGNI, Présidente	127
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	128
<u>Prise(s) de paroles :</u> Mme Muriel FAGNI	130
En réponse pour le Conseil exécutif, Mme Antonia LUCIANI	130
VOTE rapport	130
<u>Rapport n° 112 : Avis rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2023-2024</u> Rapport n° 112 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2023-2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	130
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E2/017) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	133
<u>Prise(s) de paroles :</u> Mme Marie-Claude BRANCA	134
Mme Véronique PIETRI	135
Mme Nadine NIVAGGIONI	136
M. Jean-Martin MONDOLONI	136
M. Saveriu LUCIANI	139
M. Don Joseph LUCCIONI	141
En réponse pour le Conseil exécutif, Mme Antonia LUCIANI	143
VOTE rapport	145

DERUGAZIONE A U TEMPU DI TRAVAGLIU DI U PERSUNNALE DI U SECRETARIATU GENERALE	
VOTE	145
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
<u>Motion N° 2023/E2/010</u> déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux communes d'Amélie-les- Bains-Palalda, Tarerach, Saint-André, Port-Vendres et Elne pour donner suite au jugement du Tribunal Administratif de Montpellier relatif à l'usage de la langue catalane en conseil municipal	
Présentation de la motion par Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	146
Avis du Conseil exécutif	148
Amendement déposé par M. Pierre GHIONGA	149
VOTE amendement et motion	149
<u>Motion N° 2023/E2/011</u> déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Position sur l'Alsace	
Présentation de la motion par M. Pierre GHIONGA	151
SUSPENSION À 19h22 REPRISE À 19h54	
M. Romain COLONNA demande de renvoi en commission en Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse	152
VOTE renvoi motion	152

Fin séance à 20h00.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza, emu da principià.

Emu aspittatu appena perchè chì ci sò qualchi ghjente bluccati ind'è u trafficu di e vitture à l'entrata di a villa, mà avà ci vole à principià.

Salute à tutti,

Simu stati stamane in Cunferenza di i presidenti, eppò dinò l'altru ghjornu ci hè statu a cunferenza urganisaziunale è emu deccisu d'un avè, per sta volta, dumande à bocca. Dunque ùn ci hè micca dumande à bocca, è ùn ci serà dinò micca discorsi di a mo parte, ne di a parte di u Presidente.

Ci hè di sicuru a traduzione chì ghjè fatta, è salutu i traduttori chì sò quassù ind'è e cabine. A ringrazià vi assai per u vostru aiutu.

Dunque, ci hà da esse un puntu chì hà da esse fattu dopu à l'appelu. Prima l'appelu, dopu un puntu nant'à a situazione pulitica è a riunione ch'ùn hè micca stata eri in Parigi.

Emu da piglià 5 minuti per gruppi, cusì l'emu decisa in cunferenza di i presidenti. Ci serà un picculu dibattitu, ghjustu per fà u puntu. Eppò dopu principieremu i nostri raporti. Eccu.

Cuminciemu per l'appelu.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

Ouverture de la séance à 10 h 45 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**SCAMBII IN QUANTU A A TINUTA DI U
CUMITATU STRATEGICU IN BEAUVAU
ECHANGES SUR LA TENUE DU
COMITE STRATEGIQUE A BEAUVAU**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Alors, la quatrième réunion qui était prévue dans le cycle d'échanges et de discussions avec le Gouvernement, relativement à une évolution institutionnelle en Corse, prévue donc pour le 17, puis le 25 mai dernier, donc hier, a été reportée. Vous en connaissez les raisons, donc le ministre était pris par l'hommage national aux policiers décédés dans le nord de la France.

Il nous a été proposé de reporter la réunion prévue dès le matin au soir, donc en fin de journée jusqu'à 22h00.

Tant sur le fond que sur la forme, même si on comprend bien les raisons qui ont conduit le ministre à modifier son emploi du temps, il était pour nous compliqué d'accepter, dans la mesure où nous avons déjà annulé une journée de session, le 25, pour pouvoir tenir la réunion à Beauvau. Nous n'aurions pas été en mesure de rentrer le soir même, ni le lendemain matin, donc ce matin, pour tenir la session d'aujourd'hui et que par ailleurs, la fin de journée n'était pas forcément propice aux discussions et aux échanges sereins que les uns et les autres souhaitions.

Donc ce report, bien évidemment, a suscité un certain émoi, un mécontentement pour certains, déception pour d'autres bien sûr, même si on en comprend les raisons, en tout cas inquiétude partagée par l'ensemble des groupes au sein de la Conférence des présidents que nous avons d'office convoquée dès avant-hier midi, puisque le Président SIMEONI était déjà à Paris lorsqu'il a appris la nouvelle. J'en ai été avertie par le président tout de suite et nous avons donc décidé la convocation de la Conférence des présidents dans la foulée ; moi-même étant sur Bruxelles à ce moment-là.

La Conférence des présidents a fait un communiqué, que vous avez lu très certainement, donc l'inquiétude est partagée par tout le monde. Ce matin donc, j'ai réuni la Conférence des présidents avant la tenue de cette séance pour que nous fassions un point concernant tant le fond que la forme, et nous avons

décidé que chaque groupe pourrait s'exprimer cinq minutes sur le sujet, et nous donnerons bien évidemment la parole aussi à la conseillère non-inscrite.

Voilà. Je ne rentrerai pas dans le fond pour pouvoir laisser les groupes s'exprimer, je vous ferai part de mon propre avis à la suite.

Donc, je donne la parole à qui souhaite la prendre.

Paul QUASTANA !

M. Paul QUASTANA

Bien, je commence. Assez rapidement.

Avant la réunion qui était prévue pour le 25, on a reçu des documents. Un de ces documents s'intitulait « compte-rendu de la réunion de... », d'avant. Je n'ai rien trouvé dans ce document qui m'a rappelé ce qu'on avait dit ou ce dont on avait discuté, ça n'avait rien à voir !

Ensuite, le document lui-même nous fait la démonstration que nous sommes à peu près dans les clous pour ce qui concerne l'absence de spéculation, c'est-à-dire avec des tarifs au mètre au mieux égaux, ou pire, inférieurs à certaines régions françaises, ce qui sous-entend qu'il n'y a aucun problème de sur-spéculation. Tous les autres aspects du problème, c'est-à-dire l'invasion démographique qu'on subit, les résidences secondaires locatives, etc., ne sont pas évoqués ou presque pas. Et les quelques points où l'on peut évoquer des débuts de solution, je suis prudent, pas forcément des solutions mais des débuts de solution, sont considérés comme illégaux ou inconstitutionnels.

Alors déjà, on est sur une discussion sur le foncier qui n'est qu'un élément du problème global. Il n'y a pas que le foncier et que cet élément, il doit occuper sa place et toute sa place dans un ensemble beaucoup plus vaste. Cet ensemble beaucoup plus vaste, on n'en a pas encore discuté une seule fois.

Donc, on pense qu'il faut complètement recadrer, considérer effectivement que le foncier est un élément important, mais déborder très largement sur une solution beaucoup plus globale, incluant évidemment une modification institutionnelle, et ça dans des délais assez rapides, ce qui va impliquer de notre part qu'on trouve un tronc commun, un accord et qu'on fasse des réunions préparatoires, peut-être pas forcément sur la totalité pour la prochaine séance du 7, mais au moins à plus long terme.

Merci, Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Salute, Signora Presidente.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, Cari membri di l'esecutivu è di l'Assemblea, salute à tutte è a tutti.

Simplicemente pè di vi ch'aghju riletu pocu fà un contu resu di riunione induve ci era scrittu chì s'avia apre un prucessu à vucazione storica, è ci anu fattu parechji u rimprovaru à spessu chì u prucessu à vucazione storica era qualcosa chì esciva da a magiurità territoriale.

Su contu resu di riunione hè statu firmatu da duie persone : da u Presidente di l'esecutivu à nome di a nostra cullettività, è hè statu firmatu à nome di u Governu francese è di u Statu da Gerald DARMANIN. E un annu dopu, chì avà emu francatu un'annu, pudemu fà u cunstatu chì u Statu ùn hà mai datu issa vucazione storica à u prucessu.

Mà per noi, ùn hè micca una raggione pà piantà u prucessu, pà di chì prucessu ùn ci n'hè micca. Noi, l'emu dettu parechje volte in s'emicciculu quì, l'emu detta parechje volte in Parigi, avemu cume via, è unicamente què, a demucrazia chì c'avia ind'è a nostra lotta, a demucrazia è a difesa di l'intaressi cullettivi di u populu corsu.

Quand'è no semu in s'emicciculu, micca di più cà d'altri, mà micca di menu, a demucrazia è l'intaressi cullettivi.

Quand'è no semu in Parigi, micca di più cà l'altri, mà micca di menu, a demucrazia è l'intaressi cullettivi.

E dipoi 8 anni chì a famiglia naziunalista hà accessu à e respunsabilità, mai u governu ùn hà datu accessu à e brame palisate parechje volte democraticamente da u populu corsu.

Annu, cumencia u prucessu incu e famose linee rosse, ci mandanu, hè stata detta avà, documenti chì ùn currispondani micca à a realtà di ciò chè no vulemu pà a Corsica è pà u nostru prugettu puliticu. Mà a tempu, una volta detta tuttu què, dicemu chì, è l'emu detta quì dinò parechje volte, ùn ci hè micca altra soluzione chì a riescita.

Un ci hè micca altra soluzione cà a lotta pulitica, a lotta demucratica.

Un ci hè micca altra soluzione chì di metteci insemi in giru à una tolla è truvà un'accordu puliticu.

E vuriamu di, Signora Presidente è Sgiò Presidente di l'esecutivu, à nome di « Femu a Corsica », chì noi, ùn vulemu micca entre in su prucessu à nivellu sempre sempre settoriale, à quande u fundariu, à quandu i statuti, à quandu l'agricultura... Mà vulemu di dinò chì a quistione corsa, ghjè una quistione fundamintalmente pulitica è ch'ella deve truvà un sboccu puliticu.

E truvà un sboccu puliticu, ghjè parte da l'accordu puliticu chì ci tocca à avè incu u Statu. E dopu à l'accordu puliticu chè no vulemu incu u Statu, incu a ricunniscenza di u cunflittu, perchè cunflittu ci hè statu, perchè dipoi 50 anni ci sò omi è donne chì si battenu à prò di a Corsica è chì oghje, noi, ne semu i rapresentanti legittimi è demucratichi d'issa lotta quì è d'issu populu corsu.

Vulemu un'accordu puliticu incu u Statu è vulemu una traduzione è una ricunniscenza ind'è a Custituzione pè pudè andà versu un statutu è pudè andà versu un statutu chì ci permette di fà e legge à prò di i Corsi, à prò di u populu corsu è à prò di i so intaressi cullettivi.

Vi vuliamu di chì a nostra determinazione hè tutale, malgrate e difficoltà, malgrate e petre chì ci sò nant'à sa strada quì. Mà a nostra determinazione hè tutale, era tutale arimane è tutale oghje, è sarà tutale dumane.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je crois que dans cette histoire, puisqu'il est question finalement d'une session de revoyure, nous devons reposer les termes en préambule de notre prochaine réunion, et du fond, et de la méthode, les 2 choses étant intimement liées, en en revenant à ce qui peut être ou la grâce originelle ou le péché originel qui date d'il y a 15 mois.

Qu'est-ce qu'il s'est passé il y a 15 mois ? Un ministre débarque de l'avion et annonce (3 jours plus tard cosigne un document) que nous nous engageons dans un processus dit historique.

Y a-t-il eu une trace écrite ? Une prise de position actée publiquement ? Un document de référence qui fixe la définition de ce qu'est un processus historique ? Il n'y en a pas eu.

Partant de là, pardon de pécher peut-être par excès de rigueur ou de cartésianisme, mais tout le monde y a mis ce qu'il souhaitait, au fond sa part de rêve et d'ambition, et pour d'autres leur part de réserve.

Moi, je souhaite que désormais, cette question de la définition d'un processus historique soit mise sur la table, avec précisément les limites doctrinaires que certains imposeront, mais pas seulement les limites institutionnelles, juridiques ou constitutionnelles que nous connaissons tous.

Autrement dit, et dans la continuité, et de façon corrélée, lorsque le ministre, lorsque le président de la République nous fait une demande très récente d'un livrable ou d'une production, il y a une ambiguïté entre le Gouvernement et nous, et donc entre nous, sur les attendus.

Nous, on pense, à bon droit, que ce qu'attend le Gouvernement notre part, c'est un projet qui se tienne par les deux bouts, à la fois sur les ambitions, notamment que la majorité, comme vient de le rappeler Romain, fixe en termes d'ambition et d'évolution de la Constitution, et nous, on pense qu'il faut saisir l'opportunité de ce processus pour régler un certain nombre de problématiques, notamment infrastructurantes, et que tout ça se tient.

C'est la raison qui aujourd'hui nous conduit à ne pas monter démobilisés, en tout cas de façon séparée, ou en tout cas dans des contre-allées, vers ce processus. Je pense que cette question pourrait être réglée dès lors qu'on sait précisément de façon écrite, à la faveur d'un relevé de conclusions, par exemple... Pardon de rappeler des fondamentaux méthodologiques, mais on ne dispose pas à la réunion N+1 des relevés de conclusions de la réunion N. On en est là ! On en est là aujourd'hui.

Et lorsqu'on dispose de documents, c'est le cas cette fois-ci, à mon avis, ces documents ont leur importance, leur opportunité, leur fondement, mais ce sont des documents administratifs. Et je le rappelais tout à l'heure en Conférence des présidents, la seule composition de ces rencontres dit beaucoup de choses. Nous sommes une quinzaine d'élus de la Corse, en face de nous, on a un bataillon de hauts, voire peut-être même de très hauts fonctionnaires dont évidemment

personne ne met en doute la qualité, mais on a davantage l'impression de discuter avec des fonctionnaires qu'avec des politiques.

Lorsque la Corse monte à Beauvau une fois toutes les 6 semaines, c'est pour rendre des arbitrages politiques, pas pour discuter, je cite, « *avec la direction de l'aménagement, du logement et de la nature...* ». Tout le monde est intéressé par le logement, la nature, par l'habitat, par l'urbanisme et le paysage, par la direction des collectivités locales. Vous avez en face de vous de très hauts fonctionnaires. Mais je veux dire, ces sujets-là, c'est dans l'interstice qu'ils doivent se tapir, entre les réunions.

Et nous, on veut faire un point de méthode désormais, tendant à dire que durant les 6, 7, parfois même 10, 11, 12 semaines qui nous séparent, il faut créer les conditions pour que les administrations se rencontrent, qu'elles produisent de sorte que, même lorsqu'il s'agit d'un format ramassé, à la limite même pour le coup une demi-journée, qu'on rende des arbitrages politiques, et l'arbitrage politique, c'est le ministre qui dit : « Voilà, maillot rouge ». Nous on dit « voilà où on peut aller », après on s'entend ou on ne s'entend pas, mais c'est à cela que doit être mis à profit ce type de rencontre, pas monter lire des PowerPoint à Paris. À mon avis, le format en dit long...

Une fois que j'ai dit ça, cette question-là posée et étant, je l'espère, réglée la prochaine fois, ce qui nous est demandé, et c'est ce qui nous distingue pour l'heure : la production. C'est bien que vous produisiez pour l'heure de la matière sur le champ institutionnel ; nous, on pense qu'il faut produire de la matière sur d'autres champs que le champ institutionnel. Mais si les choses et les demandes ne sont pas fixées, si elles ne sont pas identifiées, si elles ne sont pas formalisées, peut-être que vous travaillez, je ne le souhaite pas naturellement, à fonds perdus et peut-être qu'on perd l'occasion de travailler sur des sujets qui nous seraient profitables, ou en tout cas directement fertilisés lors de ces réunions.

Dernière chose, ne faisons pas comme si tout était simple et comme si ces annonces originelles, et donc qui nous suivent, avaient été formulées dans un contexte totalement libéré de toute contrainte politique, sociale, sociétale.

Je sais bien qu'il y a la nostalgie de Matignon. Matignon, il y avait un bloc solide, il y avait de très hauts fonctionnaires, il y avait un contexte politique de majorité, même en cohabitation avec une armature à la fois méthodologique, intellectuelle, qui était solide. On n'est plus dans le même contexte.

Je le dis en passant, mais c'est quand même étrange de discuter, on sait que c'est le 7, on va discuter le 7 avec une menace de censure constitutionnelle ou pas le lendemain... On est dans un contexte qui n'existait pas avant. Je ne discute pas de l'opportunité, Cher Jean-Félix, mais on ne peut pas faire comme si

tout cela ne parasitait pas et c'est l'élément d'un tout, parce qu'il n'y a pas que ça qui parasite, il y a notre incapacité aujourd'hui, y compris à nous entendre sur des sujets dont le consensus est évident. Est évident.

Donc, vous rajoutez la dimension improbable d'un gouvernement qui n'a pas de stabilité, et pas de stabilité pour 1 mois ou 2, pas de stabilité jusqu'à la fin de la législature, quand bien même il y aurait une crise politique ou même une dissolution.

Vous ajoutez le contexte national, le contexte international, les difficultés que nous avons nous-mêmes en Corse, qui vont aller croissantes, et un cadre législatif qui est ce qu'il est aujourd'hui, on se trouve face à une difficulté.

Et je conclurai en disant que pour nous, nous sommes quand même très surpris que ces documents, non pas balaient, mais fixent un cadre que nous connaissons de la même façon pour des choses qui relèvent du millimètre, parce que nous, ce qu'on demande, c'est quand même un décret d'application au départ, et des choses qui demandent la révolution, en tout cas des évolutions constitutionnelles.

On ne peut pas mettre dans le même sac ce type de demande, et je pense là qu'on est donc sur un problème à la fois de méthode, à la fois de contenu et à la fois d'entente sur les termes de ce processus. Et je gage, parce qu'évidemment les choses vont mieux en le rappelant, on souhaite la réussite de ce processus, même si mis à bout à bout, vous comprenez bien qu'on a des éléments de doute sur la réussite de ce processus, on souhaite le réussir. On ne le réussira pas si ces doutes, si ces problèmes de forme et de fond ne sont pas soldés. Gageons qu'à la prochaine rencontre, en tout cas en préambule, c'est ce que j'ai formulé à la Conférence des présidents, nous passions une heure à régler ou à solder toutes ces problématiques qui au début ne sont que divergences et à la fin risquent de nourrir de la défiance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Jean-Christophe ANGELINI !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Président de l'exécutif, Chers vous toutes et tous,

Il y a ce garçon dont la maison a été la cible d'un incendie criminel l'autre soir, Jean-François GUIDICELLI, avec sa famille que beaucoup d'entre nous ont soutenue.

Il y a eu quelques jours auparavant la famille OTTOMANI-SANTONI qui a été visée.

On a brûlé un restaurant à Calcatoghju.

Je vois qu'on a brûlé, plus près de nous dans le temps, une terrasse de restaurant à Moriani.

Il y a des jeunes de « Ghjuventù libera » qui ont été interpellés, placés en garde à vue, puis je crois relâchés assez récemment.

Moi, je ne vais pas faire de démagogie, mais du point de vue qui est le nôtre et même si vous ne nous interrogez pas sur la situation de la Corse, mais sur le processus avec Paris, vous dire que pour nous, au risque de provoquer, si peu, le fait politique du moment, c'est moins le nouveau report, même s'il est problématique et j'en dirai deux mots, de la réunion, que la situation de l'île, et plus particulièrement, je pense qu'on aura à en parler un peu plus tard, la reprise de la violence, avec un fait encore une fois nouveau, l'idée qu'elle est majoritairement dirigée contre des Corses et pour des raisons incompréhensibles.

Quand on brûle la maison d'un type qui est là depuis la nuit des temps, qu'on bombe IFF, ou qu'on s'en prend à un autre dont on dit qu'il est spéculateur, alors qu'il est pharmacien ou plombier, moi je crois qu'il y a un vrai sujet, et je sais, parce que je connais bien cette Assemblée, que personne ici, personne, sur quelque banc que ce soit, ne s'affranchit, au-delà du constat, d'une analyse de ce qui est en train de se passer.

Moi, je vais vous dire de manière aride, sèche, la vision qui est la nôtre.

Moi, je pense que ça ne peut pas continuer et qu'aujourd'hui, sans exagérer la portée des choses, parce qu'il se passe aussi des choses qui méritent qu'on les salue positivement, il y a quand même de manière très majoritaire dans

le moment, des motifs d'inquiétude profonde. Et j'en reviens donc à Paris, mais c'est cet ordre-là qui me paraît le bon.

Paris, l'histoire est simple, on va monter le 7, le 9, le 14, pas de problème.

Est-ce qu'on est dans le processus qui a été décrété après l'agression du regretté Yvan COLONNA ? Ou est-ce qu'on est dans une nouvelle étape de décentralisation ?

Nous, on n'a rien inventé, c'est ce que disent les nationalistes corses depuis un demi-siècle et aujourd'hui, beaucoup de gens qui ne sont pas nationalistes mais qui sont d'accord là-dessus, on dit, et Jean-Martin qui n'est pas nationaliste vient de le dire en d'autres termes, qu'il faut que les choses, y compris lorsqu'on les prend au sens sectoriel du terme, elles procèdent d'une vision globale.

Pour nous, Saveriu l'a dit un peu plus tôt, lors de la conférence des Présidents où il nous représentait, la réalité globale, c'est le fait national. C'est notre conviction profonde, on ne va pas en changer et on ne demande pas aux autres de l'épouser. Chacun garde les siennes, mais on peut trouver un point d'équilibre.

Pour d'autres, ce n'est pas le fait national, mais c'est la marche vers l'autonomie, ou une autonomie dont on définirait un contenu plus idéologique pour les uns, plus opérationnel et pragmatique pour les autres, on voit.

Mais le sujet de fond, de l'avis général, il est dans la juste perception de ce qui est en train de se passer.

Alors, moi, je ne serai pas plus long et je pense que notre Assemblée, pour continuer dans un exercice de vérité, elle doit aussi s'affranchir, et je nous invite collectivement à y réfléchir, de ce moment qui est à la fois indispensable, où on en est du processus et, pardonnez-moi, un peu redondant, voire gênant, au sens où on discute avant d'y aller, on discute quand on en revient, maintenant, on discute quand on n'y va pas... O zitè, ci anu da scimì ! Ci anu da scimì !

Je termine pour ne pas être trop long, etc.

Qu'est-ce qu'on en pense, nous à « Avanzemu », PNC, etc., c'est en gros, on y va le 7, si on nous dit « il y a une réalité globale, vous parlez d'un fait national, vous parlez d'autonomie, vous parlez d'une révision constitutionnelle, etc. », le Président nous éclairera comme il l'a fait ce matin en Conférence des présidents, mais ça, c'est son choix sur ce qui a été dit par le ministre, on avance.

Après on revient, ce n'est pas la peine qu'on fasse une séance de prêchi-prêcha, chacun voit ce qu'il a à faire. Il y en a qui diront « c'est trop grave, on continue », d'autres qui diront « le compte n'y est pas, on s'arrête ».

Moi, à part le fait qu'on milite, pour notre part, depuis 20, 30 ans, pour qu'il y ait une solution politique avec l'État, je ne peux rien vous dire de plus. Moi, je ne crois pas à la poursuite du conflit. Je n'y crois pas. Si j'y croyais, je vous dirai « je pense qu'il faut continuer ». Je n'y crois pas, et parce que je n'y crois pas, ce n'est pas compliqué, à un moment donné, biancu o neru. Si ce n'est pas la poursuite du conflit, c'est l'avènement de la paix. Comment on construit la paix ? Par le dialogue, è tira avanti è tocca.

Dons, essayons de rétablir les fils du dialogue. Moi j'y crois, je continue d'y croire. Peut-être un côté un peu surréaliste, mais allez ! Di tutte e manere...

Alors, je finis. On monte, on regarde et ensuite, on essaye de trouver des solutions parce que, je le répète, dans ce contexte extrêmement trouble, toutes les vellétés, toutes les tentations, tous les appétits, toutes les manœuvres se déploient à palesu, Et je pense qu'on a intérêt maintenant, collectivement, même si on l'a fait un milliard de fois, à en appeler à une vraie prise de conscience, y compris à Paris, pour que le processus, il ait au moins cette vocation-là.

Et je pense malgré tout que si les choses sont clairement posées, le 7, le 9 ou un peu plus tôt ou tard, et le plus tôt sera le mieux, on aura un peu avancé, même si à ce stade, je partage les craintes ou les réserves qui ont pu être émises. Mais je continue de garder une forme d'espoir.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Josépha GIACOMETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je ne vais pas revenir sur le fond, la nature, parce qu'effectivement on va essayer tous de faire court, parce que ça devient un peu redondant et un peu ridicule ces retours... Alors là maintenant, on commente même quand on n'y est pas allé... Donc, il faut bien qu'on le fasse apparemment. Donc, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit à plusieurs reprises, sur ce que je n'ai jamais qualifié, ni le courant que je représente, de processus. Ce n'est pas un processus. Et qu'aujourd'hui, jusqu'à l'enthousiasme suscité et que je n'ai pas partagé, les journalistes m'ont désormais qualifiée de « position dissonante », que je n'ai pas partagé lors de la venue d'Emmanuel MACRON, qui semblait profiler un geste

fort, un acte, des paroles... dans un jeu de communication, comme sait très bien le faire ce gouvernement.

Donc, je ne vais pas revenir là-dessus parce que le contexte aujourd'hui que nous vivons, le contexte général qui n'est pas bon, le contexte propre à ce processus de report en report... Je ne vais pas parler des circonstances du dernier, mais de manière générale. Des interpellations qui interviennent sur la base de rien. Les deux jeunes interpellés ont été relâchés hier soir. Des convocations qui interviennent de membres d'organisations de défense des prisonniers où on laisse entendre qu'on va parler de leur engagement politique.

Je crois que ça ne participe pas d'un contexte qui, si nous étions au niveau de ce que devrait être un processus, ne devrait pas être celui-là. Et effectivement, faire retour sur ce qui a donné naissance à ce processus : c'est malheureusement l'assassinat d'Yvan COLONNA et les mobilisations qui s'en sont suivies.

Et puis ensuite, nous sommes rentrés dans un train-train technique, jusqu'à en arriver à une succession de réunions, jusqu'à en arriver à des premiers documents de synthèse indigents, d'un niveau technique y compris très discutable puisque la technique, il faut bien qu'elle accompagne le processus. Je crois qu'aujourd'hui, on est arrivé à un point où effectivement, on monte regarder des PowerPoint ; j'avais là aussi déjà eu l'occasion de le dire.

Ça joue la montre et nous, on n'a pas encore compris qu'on jouait le contre-la-montre. Ou en tout cas, on l'a compris, mais on n'arrive pas à l'appliquer peut-être. Ça aussi je l'avais déjà dit dans cette Assemblée. Un contre-la-montre démographique, linguistique, culturel, celui de la disparition d'un peuple. Ça aussi, c'est la base de notre combat, de ceux qui sont dans la majorité et de nous qui sommes aujourd'hui opposition nationaliste. Ça, c'est la base de notre combat et c'est la base normalement d'un processus dit historique.

Dans le jeu de montre, le Gouvernement l'a posé comme des pseudo-négociations pour gagner du temps, pour calmer la rue à l'époque et puis pour nous engager dans quelque chose qui, à la lecture des documents, effectivement... Le statut de résident pour les documents sur le foncier qui nous ont été rendus. Le statut de résident, il est très vite évoqué pour dire « de toute façon, ce n'est pas possible, c'est anticonstitutionnel ». Logiquement, on est là pour faire évoluer. Là aussi, on n'y est pas.

Dans ce cadre-là, je crois qu'on n'a rien à attendre. Est-ce que j'y crois dans ce cadre-là ? Non ! Je vais le dire tranquillement, je n'y crois pas.

Est-ce que j'en suis satisfaite ? Pas une seule seconde.

Qu'est-ce qu'il faut que nous fassions ? Moi, je crois qu'aujourd'hui, à l'heure où certains parlent de la nécessité de converger, notamment les forces du mouvement national, pour poser le fait national, je crois qu'il y a alors la nécessité de reposer totalement le cadre. Dans le cadre de ce processus, dans le tempo posé par Paris, dans le calendrier posé par Paris, il n'en sortira rien. Il n'en sortira rien ! Ci portenu in fole è canzone ! E ci anu da lampà u buccò. Ce sera une autonomie au rabais qu'on va obtenir dans ce cadre. Une autonomie au rabais. Parce qu'on n'est pas tout à fait au début.

Moi, je veux bien qu'on dise « la discussion... », « la méthode... », « le dialogue... », il n'y a pas de dialogue et il n'y a pas de méthode. C'est à nous ici de la poser. Tocc' à noi di ponela issa mettudulugia. Tocc' à noi di di quì ciò chè no vulemu.

Nous parlons beaucoup du déni démocratique, j'en ai parlé aussi et nous en avons tous parlé à juste titre du déni démocratique de l'État et de ce qu'il a fallu pour arriver à ce processus. Mà quì, ind'è u locu santu di a demucrazia corsa, cum'ellu dicia Dumenicu BUCCHINI è d'altri, femu rispettà a parolla di a demucrazia corsa.

A demucrazia corsa, dapoi u 2015, hà parlatu per u fattu naziunale, per a ricuniscenza ch'ellu si punessi una soluzione pulitica. Femula rispettà da fà si rispetta, ghjè què oghje a quistione. Femula rispettà. Un vale à parlà di demucrazia, ne simu tutti techji, femula rispettà, mettimula in opera. Nimu quì hè contru a demucrazia. Tutt' u mondu quì hè per a pace, mà ci vole à custruiscela da quì.

Alors moi, dans ce processus là, dans ce tempo-là, je n'y souscrirai pas si nous continuons comme ça. Si nous continuons comme ça, je n'y souscrirai pas. En revanche, si nous décidons de poser, de dire : avà ùn pò più cuntinuà cusì, et de poser, nous, les conditions d'une solution politique globale, de poser, nous, les conditions du fait national, di fà rispettà a demucrazia corsa. Quì ci seraghju, è ci saremu. Mà per u mumentu, i patti, ùn ci sò manc' appena.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn ci hè micca altre dumande di parolla. Aghju da dì duie parolle, eppò dopu vi passu a parolla, o Sgiò Presidente.

Moi, je trouve qu'il y a d'abord une grande convergence de vue, une complémentarité, on va dire, des interventions. Sur le fond, comme sur la forme, il est évident qu'il faut redonner une nouvelle impulsion à ce processus.

Je partage l'avis qu'il faut être pleinement acteur, bien évidemment, et pas spectateur du processus, quel que soit le banc de l'Assemblée que nous occupions, quelle que soit la place que nous occupions.

Force est de constater, c'est vrai, que les choses n'ont pas forcément marché comme nous l'entendions, mais c'est le propre aussi des processus, qu'ils soient historiques ou pas, d'avoir des aléas, de rencontrer des aléas et quels aléas ! Il faut bien le reconnaître.

Donc, nous n'avons pas eu de réunions pendant trois mois parce que le gouvernement, le ministre étaient mobilisés à leur manière certes sur la question des retraites, mais mobilisés quand même, et que donc, il y a eu effectivement des reports qui ne nous ont pas convenus, bien évidemment, et le dernier en date est indépendant de la volonté du ministre.

Moi, pour autant, je crois encore à la démarche et toujours parce que je ne pense pas qu'il y ait de plan B. Comme le disait Romain COLONNA, nous nous inscrivons dans une perspective démocratique. Encore ce matin, nous en faisons la démonstration par l'expression plurielle au sein de cet hémicycle, y compris pour une tendance politique qui ne reconnaît pas le processus comme étant historique, mais c'est important que chacun puisse s'exprimer.

Moi, je n'ai jamais songé que la démarche puisse s'arrêter. On n'a pas le choix. Je crois qu'on n'a vraiment pas le choix et que nous devons réussir.

Donc, tout simplement, ce processus dont nous sommes acteurs, pleinement acteurs, doit retrouver toute sa dimension. Il va falloir travailler dans un espace, dans un cadre clair, stabilisé, transparent, où effectivement, comme ça a été souligné par les différents intervenants, nous ayons en amont les comptes rendus des décisions qui ont été prises, les relevés des décisions, y compris les in extenso, et pour pouvoir progresser sereinement et de manière solide, pas à pas, et peut-être que ça prendra du temps. Donc, il ne faut pas jouer d'impatience non plus, c'est le propre de ce type de processus.

On a un niveau d'exigence et c'est tout à fait justifié, parce que le contexte politique a été rappelé par certains d'entre vous, il est complexe, le contexte social aussi. La réunion qui devait avoir lieu le 25 devait traiter du foncier et il faudra traiter du foncier comme des autres sujets, mais elle ne peut pas traiter que du foncier. Mais il y a une attente très forte sur différents sujets de la part des Corses.

La situation donc politique et la situation sociale l'exigent et nous, il faut qu'on soit à la hauteur des enjeux. Et je pense que pour être à la hauteur des enjeux, il faut de l'exigence vis-à-vis de l'État et ça, collectivement, on doit le dire.

Mais il faut aussi une exigence vis-à-vis de nous-mêmes, ça me paraît essentiel. On ne peut pas attendre qu'effectivement, nos interlocuteurs soient eux à la hauteur des enjeux, alors même que nous, nous ne le serions pas. Donc, c'est à nous aussi de faire ce qu'il faut, ici, au sein de cette Assemblée.

Moi je garde bien évidemment l'espoir, mais ce n'est pas qu'un espoir, la conviction, je reste sur ma conviction que c'est par le travail collectif que nous arriverons à trouver une solution et une solution politique et démocratique au conflit qui perdure depuis plusieurs décennies.

Donc, Monsieur le Président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée.

Je ne pense pas que nous sommes ici simplement pour commenter une réunion qui n'a pas eu lieu. Nous sommes ici pour faire un point politique à l'occasion d'une réunion importante de l'Assemblée de Corse, pour parler entre nous, pour parler aux Corses et pour nous adresser aussi nécessairement à celles et ceux qui sont nos interlocuteurs ou qui devraient l'être, c'est-à-dire le ministre DARMANIN, bien évidemment, le gouvernement français et le chef de l'État.

Donc, moi je voudrais d'abord, avant de revenir sur cet épisode qui pourrait être anecdotique, même s'il est dramatique puisque le report est dû au décès dans des circonstances particulièrement douloureuses de trois jeunes policiers, avant de parler du report, il faut, effectivement, comme beaucoup d'entre vous l'ont fait, dézoomer et resituer ce que nous sommes en train de vivre dans la perspective globale.

Moi, je crois que si on se met dans la perspective globale, d'abord, il faut rappeler la cohérence historique et politique de la démarche qui est la nôtre. Quand je dis « démarche qui est la nôtre », je parle de celle du Conseil exécutif, je parle de celle de la majorité territoriale, « Fà populu in seme », mais je parle aussi, quelque soient nos différences et nos divergences, de la démarche d'ensemble voulue par ce qu'il est convenu d'appeler « la majorité politique » issue des urnes en juin 2021.

Nous nous inscrivons, pour cette famille politique, dans la continuité d'un combat historique qui a été mené depuis des décennies et qui s'articule autour de quelques convictions que nous avons en commun, notamment une qui est fondatrice : c'est celle qu'il existe un peuple Corse, avec sa langue, sa culture, son

histoire, son lien à la terre, sa vision du monde et que ce peuple d'abord doit continuer à vivre, en évoluant comme le font tous les peuples, et qu'il doit avoir les moyens, dans un monde changeant, complexe, incertain, de maîtriser aussi largement que possible ces choix essentiels. Ça, c'est notre conviction fondatrice et c'est aussi, me tournant vers l'opposition, « Un soffiu novu », notre part d'idéal.

L'idéal, je crois qu'il est à la base de tout engagement politique. Si on n'a plus d'idéal, on ne fait pas de politique.

Et donc, nous, depuis décembre 2015, sous des formes différentes, à travers trois scrutins, nous avons accédé aux responsabilités et nous avons dit à l'État, avec des tonalités qui ne sont pas nécessairement strictement identiques. : « Nous voulons la paix. Nous voulons la démocratie. Nous voulons construire une solution politique globale qui prenne en compte nos fondamentaux et nous considérons qu'au plan institutionnel, un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice peut être la réponse la plus adaptée à la Corse d'aujourd'hui, et qu'elle est susceptible, comme beaucoup d'autres idées que nous avons portées historiquement, de rencontrer un très large consensus qui va au-delà de notre famille politique. Et ce consensus-là, nous allons nous engager pour le construire. Mais nous voulons discuter et nous voulons que vous respectiez le suffrage universel et que vous preniez en considération cette aspiration qui est une aspiration fondamentale ».

Nous l'avons dit sans discontinuer depuis décembre 2015 et nous n'avons eu aucun écho pendant des mois, pendant des années, ce qui a conduit à une situation difficile. Et je dirais que plus les urnes parlaient fort et clair, et moins l'écoute était caractérisée. Et ça, ça a été un premier facteur d'inquiétude et de trouble.

Et puis si on revient sur cette affaire, il a fallu l'assassinat d'Yvan COLONNA et ce qui s'en est suivi, notamment dans la rue, pour que le ministre DARMANIN, mandaté par le président de la République, vienne en Corse et dise : « Nous allons nous engager dans un processus à vocation historique ».

« Processus à vocation historique », ce n'est pas une affirmation ou un vœu pieux du Conseil exécutif ou de la majorité territoriale. C'est l'engagement pris par Gérard DARMANIN au nom du président de la République, au nom de l'État, au-delà d'ailleurs des majorités parlementaires et présidentielles, de construire un processus à vocation historique, se concrétisant notamment par un statut d'autonomie à discuter ensemble. Ça, c'est l'accord et la mise en perspective que nous avons actés ensemble.

Il y avait des lignes rouges, deux lignes rouges : l'appartenance de la Corse à la République française et, une deuxième, ne pas créer deux catégories de citoyens.

J'ai eu l'occasion d'expliquer, en amont et concomitamment à ma signature, que ces deux lignes rouges n'en étaient pas, puisque le processus tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il a été validé en son principe, y compris par les indépendantistes, ne vise pas à entériner un statut d'indépendance.

Et deuxièmement, le fait d'être attaché à une seule catégorie de citoyens, et nous le démontrerons y compris juridiquement, confère le travail mené par la commission législative et réglementaire et les travaux subséquents, le fait d'être attaché à une seule catégorie de citoyens ne fait aucunement obstacle à ce que, si nous en décidons politiquement, il y ait un statut de résident, il y ait un statut de coofficialité de la langue corse, et même qu'il y ait une citoyenneté corse puisqu'il y a aujourd'hui des formes distinctes de citoyenneté qui coexistent au sein de l'ensemble républicain tel qu'il existe actuellement.

Donc tout ça, c'est très clair.

La réalité, que l'on croit au processus ou que l'on n'y croit pas, que l'on fasse confiance au Conseil exécutif, à la majorité territoriale ou qu'on ne lui fasse pas confiance, la réalité, c'est que cela a été posé et que nous, nous avons été dans la cohérence et la continuité de ce qui avait été acté ensemble, et qu'aujourd'hui cela n'a pas été le cas, malheureusement, de la part du Gouvernement et de l'État. Et c'est dans cette perspective globale là qu'il faut réinscrire la difficulté du report de jeudi.

Je l'ai dit, vous le savez, lors de l'échange court que j'ai eu avec le ministre de l'Intérieur, nous qui sommes particulièrement respectueux de la mort, nous ne pouvons que comprendre qu'un ministre de l'Intérieur, dont trois femmes et hommes placés directement sous son autorité ont connu une mort tragique, des jeunes fonctionnaires, nous ne pouvons que comprendre qu'un ministre soit présent à des obsèques, et nous respectons le choix fait par le président de la République de présider ces obsèques. Donc le report de la réunion n'est pas un problème par lui-même. On aurait peut-être pu nous nous prévenir un peu avant, c'est un aspect tout à fait accessoire.

Le fond du problème, c'est tout ce que vous avez rappelé et que nous partageons : c'est que, oui, en février, il y avait eu une impulsion supplémentaire. Que l'on ait confiance ou pas dans la parole du chef de l'État, lorsqu'il se rend physiquement à une réunion du processus et qu'il vient vous dire, nous dire et donc dire aux Corses que « le moment est venu de construire une révision constitutionnelle qui intègre et réintègre la Corse dans son destin méditerranéen,

qu'il a entendu , je reprends ces paroles, vous les avez entendues aussi, « qu'il a entendu notamment dans le fracas de la rue et les larmes générées par l'assassinat », dans des circonstances restant à ce jour largement inexplicées, « d'Yvan COLONNA », lorsqu'il vient nous dire « j'ai entendu la nécessité de reconnaître une histoire, une langue, une culture, une façon d'être au monde », il pose un acte politique ; à charge ensuite de concrétiser ces paroles par des engagements et un accord à construire.

Le problème, c'est qu'entre février et aujourd'hui, il n'y a plus rien.

Alors, on nous dira, « mais c'est la crise des retraites » ; la crise des retraites existe. Le vote des députés nationalistes au sein du groupe LIOT existe, ils sont des faits politiques. Mais rien de ces deux faits politiques ne doit conduire à remettre en cause le principe d'un processus à vocation historique.

S'il y a des discussions à avoir avec les députés du groupe LIOT, qu'elles soient menées par le Gouvernement ! Si les députés nationalistes, partie prenante de ce groupe, ont des choses à dire et à faire valoir avec leur groupe dans le cadre de la réforme des retraites ou au-delà, qu'ils le disent. Mais l'essentiel, pour nous ici désignés par les Corses, c'est de réussir ce processus. C'est de le mener à bien. Et ces trois mois sans se parler du tout sont trois mois qui pèsent très lourd.

Et lorsqu'effectivement, comme l'ont rappelé les intervenants précédents, on nous convoque d'abord le 17, puis le 25, pour la question foncière à titre principal, mais pas exclusif, et j'y reviendrai, et qu'effectivement, alors qu'on sait combien cette question est pour nous essentielle, déterminante, génératrice d'angoisse, que quelques jours avant la réunion, on nous envoie trois documents produits par l'administration, mais au nom et pour le compte du ministre, et que ces trois documents, aussi bien sur le constat que sur les propositions, sont une véritable entorse, pour ne pas dire plus, aussi bien à la lettre qu'à l'esprit du processus, c'est un énorme problème.

Parce que ces documents, que nous disent-ils ?

D'abord sur le constat : à l'aide d'une démonstration tronquée, imparfaite et partielle, il nous a été écrit que, finalement, la spéculation n'existe pas en Corse et que la situation de la Corse est finalement à peine équivalente et quelquefois moins grave que sur d'autres parties du territoire français. Et sur la base de ce constat, qui est faux, on arrive inmanquablement à des propositions qui sont insuffisantes puisqu'on nous dit, mais on nous le dit dans des formes qui sont proprement incroyables, que rien n'est possible.

Le statut de résident, constitutionnellement et au nom du droit européen, n'est pas possible, alors que le droit européen, et nous le démontrerons juridiquement, peut permettre le statut de résident. La Constitution ne l'autorise pas aujourd'hui, mais si la Constitution ne l'autorise pas aujourd'hui, c'est bien pour cela que nous demandons une révision de la Constitution.

La loi et les projets de loi portés par les députés nationalistes ne peuvent pas aboutir.

Les propositions faites par la droite à droit constant ne peuvent pas aboutir non plus.

Sur 40 ou 50 propositions que nous avons faites, on en retient 6 arbitrairement, on se demande pourquoi, et on les balaie d'un revers de manche.

Qu'avons-nous fait ? Y compris ceux qui sont les plus critiques. Est-ce que nous avons poussé des cris d'orfraie quand nous avons reçu ces documents ?

Nous avons choisi les uns et les autres, ensemble, de ne pas communiquer en amont. Nous comptions dire, ensemble, vous le savez, nous en avons parlé, que cette façon de procéder n'était pas acceptable, et à fortiori lorsque la veille d'une rencontre programmée depuis plusieurs semaines, on interpelle deux jeunes militants nationalistes.

Donc, on est en train de créer les conditions, pas ici en Corse, à Paris, pour que ce processus se dévitalise, perde de son sens et qu'in fine, il échoue.

Faut-il s'en accommoder ? Non.

Faut-il s'en accommoder, par exemple, parce que nous n'aurions pas d'autre choix ? Non.

Lorsque nous disons qu'il n'y a pas d'autre choix que de réussir, il ne faut pas interpréter cette position comme une obligation pour nous de continuer le processus, et je l'ai dit au ministre : si vous avez décidé de ne pas donner, au mépris des engagements écrits que nous avons pris ensemble, si vous avez décidé de ne pas donner au processus la vocation historique qu'il devrait avoir, nous en prendrons acte. Nous ne viendrons pas au nom d'une obligation de résultat du processus pour le processus, cautionner quelque chose qui tournerait le dos à ce qui est essentiel pour nous.

Lorsque nous disons et lorsque la présidente de l'Assemblée de Corse, dont je partage l'analyse avec d'autres, y compris de l'opposition puisque Jean-Christophe Angelini a dit que malgré tout, il voulait continuer à croire au

processus, lorsque nous disons que nous avons une obligation de résultat, c'est tout simplement parce que nous savons ce qui va se passer si nous ne réussissons pas. Ce qui va se passer si nous ne réussissons pas, le problème n'est pas celui de l'affaiblissement politique du Conseil exécutif ou de la majorité territoriale, le problème n'est pas celui de perdre quelques années, ce qui va se passer si nous échouons, nous l'avons déjà sous les yeux, les uns et les autres, et nous en avons parlé et c'est en cela qu'il faut réinscrire ce report de la réunion dans une perspective globale.

Lorsque l'on délégitime la démocratie et le suffrage universel, on redonne un espace à celles et ceux qui pensent que la démocratie et le suffrage universel ne fonctionnent pas. Lorsque l'on ne donne pas de perspective d'espoir, on alimente les logiques de désespoir. Lorsque l'on vient nous dire que le problème de la spéculation n'existe pas ici plus qu'ailleurs, on nous pousse, y compris pour les plus raisonnables et les plus déterminés à ne jamais tourner le dos à la démocratie, on nous pousse dans des logiques qui ne peuvent être que celles du conflit.

Ça, c'est ce que nous vivons et c'est ce que j'ai dit au ministre. Et cette violence incompréhensible, cette violence, disons le mot, suicidaire parce qu'elle est tournée d'abord et avant tout contre nous-mêmes. Qui a aujourd'hui les clés claires de compréhension de la plupart des incendies criminels que nous avons connus ? Lorsqu'effectivement ces incendies criminels depuis plusieurs semaines, touchent des travailleurs, des artisans, des chefs d'entreprises, des commerçants, des familles qui, depuis des temps immémoriaux vivent en Corse, des élus, qui peut comprendre et qui d'entre nous ne voit pas que sont en train de se mettre en place des mécanismes funestes ? Pour désarmer ces mécanismes, pour les faire disparaître, ce ne sont pas les policiers de la DNAT, et ce ne sont pas seulement les policiers de la PJ sur telle ou telle affaire criminelle.

Lorsque la Corse était pleine d'espoir au lendemain de décembre 2015, il n'y avait pas de violence politique et toutes les autres violences avaient largement reculé, voire disparu.

Aujourd'hui pour faire disparaître toutes ces violences et pour redonner de l'espoir à cette société qui en manque cruellement, nous avons l'obligation de réussir le processus. Mais cette obligation ne peut pas s'assimiler à la nécessité d'accepter ce qui, pour nous, serait inacceptable.

Donc je termine et nous l'avons dit ensemble, on ne peut pas retourner la semaine prochaine comme si de rien n'était. Jean-Martin Mondoloni, l'a dit, pour que ce processus continue à être crédible, nous avons besoin aujourd'hui d'une revoyure. Nous avons validé des séances de travail sectorielles, sectorielles le matin, politiques l'après-midi. Sectorielles par grandes thématiques le matin,

politiques l'après-midi, en rattachant à chaque fois le sectoriel à la vision politique globale d'une solution politique et d'un statut d'autonomie.

Cette méthode n'a jamais été appliquée. Si elle n'a pas été appliquée, nous ne sommes ni comptables, ni responsables. Et le temps qui a passé, dont nous ne sommes pas non plus comptables, ni responsables, ne permet plus d'appliquer cette méthode.

Par contre, nous avons effectivement un calendrier que nous n'acceptons pas par complaisance, que nous acceptons par réalisme politique. Nous voulons une révision constitutionnelle pour un véritable statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, et nous voulons que cette révision constitutionnelle et ce statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, s'inscrivent dans une solution politique globale. Pour obtenir cela, et pour l'obtenir dans les délais voulus, nous avons besoin de respecter le calendrier annoncé, incertain mais annoncé, de la révision constitutionnelle. C'est-à-dire que nous savons qu'elle aura lieu, si elle a lieu, après les Jeux olympiques de 2024. Ça veut dire que nous devons être à la fin de l'année, en l'état d'une proposition globale et de statut d'autonomie et de solution politique, avec peut-être des options différentes selon les sensibilités, mais nous devons avoir fait ce travail.

Ça veut dire que d'ici la prochaine réunion, et nous en sommes tombés d'accord, nous devons le dire clairement, nous devons le dire au gouvernement, au Ministre Darmanin, nous devons le dire pour que le chef de l'État l'entende, d'ici la fin du mois de juin, nous transmettrons à Paris ce premier projet dans son armature globale, nous en avons convenu. Nous allons travailler, nous allons réintégrer la question foncière dans cette vision globale. Et cela correspondra à ce qu'avait indiqué le Président de la République en disant, je souhaite que les grandes lignes de cette révision constitutionnelle pour la Corse, de ce statut d'autonomie pour la Corse, de cette solution politique, soient connues avant le 14 juillet, puisque le 14 juillet, je m'adresserai à l'ensemble de la nation pour mettre en perspective la révision constitutionnelle et je souhaite que dans cette révision constitutionnelle soit incluse la Corse.

Donc, nous allons le faire. Notre travail interne, vous le savez, le Conseil exécutif vous a proposé, il a proposé d'abord aux groupes nationalistes, majorité opposition, mais cette offre est sur la table et elle vaut aussi pour proposition.

Nous avons les idées claires. L'autonomie pour quoi faire ? Les 8 ou 10 grands objectifs. L'autonomie n'est pas une fin en soi. Quelle est la société que nous voulons, que nous espérons, dont nous rêvons dans 8, 10 ou 15 ans, si nous avons l'autonomie ?

Deuxièmement, l'autonomie, qu'est-ce que c'est ? C'est un transfert de pouvoir législatif avec les mesures fiscales et budgétaires afférentes, et nous aurons une proposition claire de ce côté-là. L'Assemblée de Corse y a travaillé, elle aura, à travers sa commission, à statuer sur le projet de rapport produit par le président de la commission, Romain Colonna, il y aura des propositions de l'exécutif, il y aura des propositions des différents groupes, il y aura des propositions, des mouvements politiques que nous interrogerons puisque nous sommes les uns et les autres issus, je parle des nationalistes, de formations politiques qui ont bien évidemment elles aussi leur part de légitimité.

Et puis il y aura, conflit politique, solution politique, mise en perspective historique, nous en avons parlé, nous avons besoin, à l'instar de ce qu'a été l'accord de Nouméa, à l'instar de ce qu'est le préambule de la loi organique des Açores au Portugal, nous avons besoin de cette remise en perspective historique et nous ferons des propositions.

Et enfin il y aura la partie technique sur laquelle également nous avons, vous le savez, travaillé et sur laquelle nous aurons également à nous mettre d'accord.

Tout cela doit être dit. Il appartient maintenant, et je termine tout à fait, il appartient maintenant à Gérard Darmanin pour le compte du gouvernement, de clarifier les choses, sans doute de faire évoluer la méthode et de dire si oui ou non, la volonté du Gouvernement est de respecter la perspective que nous avons actée ensemble, celle d'un processus à vocation historique qui nous appartient maintenant de construire.

Vous le savez, ça m'a été dit, notamment à l'occasion du report et je m'en suis fait l'écho parce qu'on m'a demandé de vous le dire, à vous les présidents de groupes et conseillère territoriale non-inscrite, participant à la délégation, le ministre Darmanin a dit que la volonté était inchangée du côté du chef de l'État. Que le Gouvernement le dise publiquement, que le ministre le dise publiquement et surtout que les actes à venir à partir de la prochaine réunion le démontrent de façon claire. Et à ce moment-là, oui, nous offrirons une perspective à la fois de paix et d'émancipation pour notre peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente, à ringrazià vi à tutti per e vostre intervensione. Eccu ! U dibattitu nantu stu puntu hè compie per oghje di sicuru, è emu à cuntinuà cù u filu di a nostra sessione, sò meziornu menu cinque.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 130 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'Aprile di u 2023

Rapport n° 130 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 avril 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque, sumettu à a vostra approvazione u pruceddu verbale di a sessione di un 27 è di u 28 d'aprile scorsu, car nous nous avons des procès-verbaux et nous les faisons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

U pruceddu verbale, tuttu u mondu hè d'accunsentu.

Allora avà, mi giru versu l'esecutivu, principiate incù u raportu nant'à u turisimu è a frequentazione turistica ? Cume vo vulete ? Dopu hè previstu i prugrammi europei, i fondi strutturali.

M. le Président Gilles SIMEONI

La surfréquentation, si vous en êtes d'accord, qui n'est pas qu'une question de tourisme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est aussi une question de surfréquentation, nous dirons de flux plus que de stocks... C'est une question de flux.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 131 : Raportu d'infurmazione in quantu à a regulazione di a frequentazione statinale di i siti naturali patrimoniali : bilanciu è pruspettive

Rapport n° 131 : Rapport d'information sur les dispositions mises en place pour la gestion de la fréquentation estivale des sites naturels patrimoniaux : bilan et perspectives

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì u presente ? U presidente di l'uffiziu di l'ambiente, Guy Armanet. Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi assai.

Cara Presidente, caru Presidente di l'esecutivu, cari cullegghi,

Mi pare chì ghjè impurtante oghje chè no pudessimu parlà di a frequentazione ch'ellu si pone indè i nostri site naturali, è di fà un puntu perchè oghje, hè una dumanda ch'hè ghjunta annu fà di u presidente è aviamu à l'epica parlati insemi di i quota chè no pudiamu mette in piazza per regulà appena a frequentazione indè i lochi assai, assai, frequentati.

Donc, je voudrais en préambule dire quelques mots sur le sujet et vous dire tout simplement que si c'était à refaire, bien sûr que je le referai et nous le referions ensemble pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'il y a forcément un début à tout et que lorsqu'on s'embarque dans une régulation comme on souhaite la mettre en œuvre, forcément que tout ne peut pas être parfait et qu'on essuie toujours les plâtres à l'allumage.

Mais d'ores et déjà aussi, je voudrais dire que cette régulation que l'on essaie de mettre en œuvre sur nos sites emblématique et patrimoniaux, on le fait de concert avec les populations, è mi pare assai impurtante di divvi oghje chè di sicuru ùn simu micca quì per impedì a nostre ghjente, i nostri paisani, d'andà indè i so lochi chì anu sempre praticatu è ch'elli cuntinuaranu à praticà. Ghjè u più impurtante, è di sicuru chì d'accunsentu cù u presidente di l'esecutivu, teneremu sempre un'arechja attentiva à e so dumanda à fine di pudè lascià li campà cum'elle devenu campà in casa soia, mi pare assai impurtante di dilla in principiu.

È d'issu colpu quì, mi face francà u passu nant' à u « statut de résident », ou tout au moins « tarif résident » et je rejoindrai Josepha sur ce point-là. Oui, s'il faut désobéir en désobéira, s'il faudra porter et croiser le fer à ce sujet-là, on le fera. Et oui, on demandera à ce que i nostri rughjoni fussenu tenuti di conti è feremu pà a ghjente a pussibilità d'avè un statutu particulare per pudè frequentà sti lochi quì. Mi pare assai impurtante di dilla in principiu di e mo parole di oghje.

Donc je vous disais tout à l'heure que bien évidemment, si c'était à refaire, on le referait. Pourquoi ? Parce que : premièrement je considère qu'il faut un début à tout. Deuxièmement, les mentalités commencent véritablement à changer et le cadre environnemental aujourd'hui préoccupe beaucoup, beaucoup de monde et notre biodiversité, a nostra Cursichella, divimu dà difende la cum'ella si deve.

Alors la fréquentation, la surfréquentation, on l'appellera comme on a envie de l'appeler. Ce que je retiendrai moi, en tous les cas, ce que nous partageons avec le président de l'exécutif, c'est qu'on veut vraiment avoir une gestion de quotas, il ne faut pas avoir peur des mots et à un moment donné il faut s'afficher et s'affirmer en tant que tel.

Donc oui, nos sites ont besoin de quotas pour être préservés en termes de biodiversité. Oui, dans le déroulé que je ferai tout à l'heure sur les quatre sites emblématiques que nous avons, nous allons vous donner d'ores et déjà les ébauches de ce qui va se passer en 2023 et ce qui va continuer de se construire.

Tout ne peut pas être parfait dès la première année. Alors je lisais ce matin l'article sur le journal dans lequel on faisait état et je déroulerai tout à l'heure la volumétrie que l'on a accepté d'annoncer pour réduire le volume. Mais on est aujourd'hui au balbutiement des choses. Bien sûr que c'est un début, bien sûr qu'il faut aller plus loin, mais vous allez voir que sur les sites emblématiques et notamment comme ceux de Bavella, je crois où nous avons fait des efforts considérables, où l'impact là, dès cette année, sera effectif.

Donc vous dire quoi ? Vous dire que, aussi en préambule, la Collectivité de Corse, via son président, via le président que je suis de l'Office de l'environnement, la loi climat et résilience, vous le savez aussi bien que moi, on ne peut pas tout porter et c'est une compétence qui relève des maires et indirectement du préfet, s'il considère que le maire ne fait pas ce qu'il a à faire. Donc ça, il faut l'avoir en tête. Mais lorsque je dis ça, je ne me dédouane pas, nous ne dédouanons pas de ce que nous avons à faire. Oui, nous allons accompagner le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, dans la démarche qui est la sienne pour réguler les Lavezzi. Oui, nous allons accompagner la com-com de l'Alta Rocca et tous ses maires. Oui, nous allons accompagner le maire de

Corte, Monsieur Poli, et on en fera de même à Scandola. Même si ça ne rentre pas en ligne avec nos prérogatives directes, on va s'impliquer fortement.

Et enfin, je terminerai en vous disant que le chapeau de l'autonomie, que l'on appelle de tous nos vœux, via les entretiens que nous avons pour la construction d'un processus que l'on espère tous historique et qui viendra déléguer à la Collectivité de Corse la possibilité d'interagir directement sur ces sites patrimoniaux.

Donc voilà ce que je voulais vous dire en guise d'introduction.

En 2015, le PADDUC avait modélisé les orientations nécessaires pour ouvrir cette voie de la transition écologique et bien évidemment que la majorité nationaliste a accéléré le processus. Le Conseil exécutif de Corse s'est ainsi attaché à réaliser de manière transversale une expérimentation au droit de sites pilotes en orientant l'action autour de plusieurs axes de travail.

Donc premier point, axe majeur : la stratégie marketing et en transversalité, je viens de le dire, nous avons intégré ce travail-là avec l'ATC et Angèle Bastiani qui est à mes côtés.

Depuis deux exercices, la nécessité de réguler les flux en diminuant la visibilité des sites emblématiques surchargés et en valorisant d'autres secteurs de l'île moins soumis à la pression touristique, sont une priorité.

Deuxième axe, la mise en place de l'Office de l'environnement d'une ingénierie au service des collectivités compétentes afin d'établir les vrais indicateurs.

Nous n'avons aujourd'hui sur les 4 sites que je viens d'énoncer pas encore la possibilité de dire combien de fréquentation nous avons. Nous n'avons pas des éco compteurs partout, mais nous y travaillons et à terme, ces études d'impact, nous pourrons les fournir et vous dire comment est-ce que les choses vont s'articuler.

L'engagement d'opérations concrètes dans un cadre partenarial, ce que j'évoquais tout à l'heure, institutionnel, économique et social. Je crois que c'est important de le dire, et tous ces volets-là doivent rentrer en ligne de compte par rapport au travail que nous avons à faire.

A court terme, le développement local et la prévention environnementale, et j'y tiens tout particulièrement, le cadre de notre biodiversité et le cadre environnemental doivent être l'axe majeur de ce qui doit conduire nos pas pour un futur meilleur, on l'espère.

Quatrième point, la prise en compte, et je le disais tout à l'heure en préambule, des dispositions spécifiques et différenciées en faveur des résidents corses, è di i nostri paisani chî campanu indè i nostri rughjoni, c'est important et je me devais de le rappeler.

Le rapport d'information qui vous est présenté aujourd'hui en amont de la saison estivale, et qui précède celui de la saison précédente, avait dressé d'ores et déjà une feuille de route suffisamment conséquente pour que je vous en donne quelques aperçus et vous dire que d'ores et déjà, les résultats obtenus démontrent une baisse de fréquentation sur les sites concernés. Alors certes, elle n'en est pas à ce que l'on peut imaginer qu'elle pourrait être dans un avenir proche, mais en tous les cas nous avons d'ores et déjà commencé le travail et les résultats obtenus démontrent une baisse de fréquentation relative.

Les perspectives engagées pour compléter, voire renforcer les actions qui vont nous permettre, sans aucun doute, de conforter notre trajectoire et bien évidemment, la déclinaison opérationnelle de la stratégie qui est impulsée par l'Office de l'environnement, avec à ses côtés, l'ATC, ne peut être totalement abouti, et je le disais tout à l'heure aussi en préambule, dès lors que le droit ne confère pas à la Collectivité de Corse la compétence nécessaire pour agir.

Donc, ça sera un débat aussi qui interviendra au niveau de l'autonomie afin que l'on puisse rentrer dans une logique où la Collectivité de Corse puisse être à même de gérer ces sites patrimoniaux.

Je vais vous faire sommairement, puisque je pense que vous avez eu le rapport, le rappel de ce que l'on a d'ores et déjà mis en œuvre sur les sites qui nous concernent et où on a quelques résultats.

L'étude globale sur Bavella 2022 a permis de dégager quelques tendances que je me dois de vous donner ici, aujourd'hui. Une diminution considérable de la pression bien évidemment occasionnée par les stationnements sauvages. Je vous rappelle que déjà l'année dernière, le positionnement de blocs sur des poches de stationnement importantes avait réduit fortement la circulation anarchique et la fréquentation des sites. À l'époque, nous avions dit, « nous positionnons cette année parce que nous sommes dans l'urgence et qu'on ne pouvait pas faire mieux, une signalétique horizontale qui formalisait l'interdiction de stationner ». Les résultats, vous imaginez comme moi, n'ont pas été à la hauteur, c'est pour ça d'ailleurs que, je vous dirai pourquoi, cette année on est passé à l'étape d'après puisqu'il y aura des glissières de sécurité qui matérialiseront ces zones.

Un aménagement sur le parking du Ponte Grossu, et enfin la création par la communauté des communes de l'Alta Rocca, l'Office de l'environnement,

vous l'avez compris, ne peut être que partenaire sur la mise en route de ce projet qui est porté par l'Alta Rocca, la communauté des communes, et les propriétaires privés de l'Alta Rocca.

Ce parking sera rendu opérationnel dès le mois de juillet et je peux déjà vous dire qu'il est opérationnel et que pour le coup, cette année il fonctionne selon les règles que l'on aura préalablement définies et dont je vais vous en donner quelques lectures.

Les résultats de l'année dernière : U Tavone di Campulellu : une baisse de 4,9 %, Purcaraccia : une baisse beaucoup plus significative puisque là nous avons eu un arrêté préfectoral, et c'est ce que nous espérons éviter, afin de réguler les flux pour éviter ce type d'arrêté qui prend des mesures définitives. Donc, on était sur une baisse de 66 % sur Purcaraccia l'année dernière par rapport à l'année précédente. Cette année, avec la pose des glissières de sécurité, on devrait encore accentuer ce phénomène.

Quelles sont les perspectives en 2023 ? Maintenir et améliorer la visibilité des points d'informations, stabiliser une présence effective sur site par la mutualisation des moyens et, l'Office de l'environnement aura des écogardes sur les deux parkings afin de pouvoir dire, et c'est là où c'est extrêmement important, le niveau sécuritaire du parking aujourd'hui a été estimé à 160 véhicules. Ça veut dire que lorsque la capacité maximale est atteinte, les écogardes qui seront là présents et dont les propriétaires privés et la communauté des communes de l'Alta Rocca ont inscrits dans la convention qu'on a signée avec eux, pourront fermer le parking. On considérera que le niveau sécuritaire est atteint.

Bien évidemment matérialiser les emplacements pour les services de secours. Je rappelle quand même qu'au col de Larone, l'intervention des secours était devenue plus que problématique puisque, en cas de besoin, ils ne pouvaient même plus sortir de l'enclave qui leur était destinée. Donc, nous l'avons sécurisée, clôturée et les pompiers pourront intervenir à souhait et on espère qu'ils interviennent le moins possible, mais en tout état de cause, s'ils ont nécessité de sortir, ils pourront le faire. C'est ce cadre sécuritaire qui nous a permis d'aller au maximum de ce qu'on voulait faire sur la gestion de nos massifs et des stationnements.

Poursuivre la cicatrisation des délaissés, et d'ailleurs le marché est d'ores et déjà passé, je crois que l'entreprise est à pied d'œuvre depuis déjà 15 jours. Bien évidemment, que la pose des glissières de sécurité sera effective assez rapidement. Je pense que sous 15 jours on devrait avoir un rendu définitif.

Enfin, on poursuit la concertation avec les résidents du site pour s'assurer la prise en compte de leurs demandes Pas plus tard qu'hier, j'ai encore notamment appelé les personnes qui étaient susceptibles de s'interroger sur la manière dont on avait à gérer leur accès, tout aussi bien au niveau de la chasse que de la pêche ou que de la baignade.

On travaille avec eux, on adaptera des solutions. La gestion des flux en juillet et en août ne les concerne bien évidemment pas. Donc, on travaillera, di sicuru, avec eux. Voilà ce que nous avons fait sur Bavella.

Sur la Restonica, nous sommes à un niveau inférieur pour le moment puisqu'on était à 1,5 % de diminution par rapport à l'année dernière. La vallée de la Restonica est un peu plus compliquée dans la gestion parce qu'on est aujourd'hui sur une zone qui va avoir une accréditation de grands sites. Il faut vraiment que l'on accompagne la municipalité pour essayer d'être au mieux un peu plus présent sur site au niveau de la régulation et de la gestion. Je rappelle quand même que c'est un site qui pour est assez enclavé, qui génère 300 000 véhicules à l'année, en tous les cas sur la période estivale, c'est énorme.

Les perspectives pour 2023, nous avons quand même acté plusieurs points avec la municipalité de Corte. C'est important de le dire, et je le rappelle parce que c'est un travail qui doit se faire de concert avec les maires. En tous les cas, on se doit nous d'être les facilitateurs pour que les choses avancent.

Donc : stabilisation des points d'information, financer les opérations de gestion de flux, former les agents, lancer des études de rénovation ou de valorisation des sentiers adjacents qui vont permettre une autre circulation, pour ceux qui les connaissent je parlerai bien évidemment du Chjarasgiolu et de l'ancien sentier di E Grutelle, je vois que Monsieur Ghionga écoute attentivement, mais pour le coup, il est intéressé au premier chef. Donc, mettre en œuvre un projet d'opération de nettoyage et d'épierrage ; élaborer un partenariat avec l'Office du tourisme du Centre Corse bien sûr et suivre l'évolution des flux sur ces sites sensibles.

Enfin l'archipel des Lavezzi, la façade littorale où là pour le coup, en tant que gestionnaire, on a été au bout de ce que le comité de suivi nous avait donné la possibilité de faire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on peut déjà vous dire que 40 % de l'île est fermée au public. Nous avons mis en sécurité quasiment la moitié de l'île et les gens ne peuvent se promener que sur la moitié restante où là aussi, on amènera une régulation par rapport au flux. Et je rappelle quand même en amont, ce qui avait été décidé par le gestionnaire et nous avons eu un avis qui a été favorable du comité de suivi scientifique, c'était 200 000 visiteurs maximum par an et 150 000 personnes maximum débarquant sur la partie terrestre dès 2026.

Donc sous 2 ans, il y aura une réduction de 50 000 personnes d'ores et déjà à la fréquentation sur l'île.

Enfin, nous y avons fixé un quota de 2000 personnes maximum présentes simultanément sur la partie terrestre. Je crois savoir que l'année dernière, nous n'avons jamais dépassé ce quota-là. Donc ça veut dire que la campagne agressive que nous avons faite au niveau de la communication, a porté ses fruits. Elle doit s'accroître. Cette année, nous avons notamment signé une convention qui va nous permettre avec la DMLC de réguler aussi les flux maritimes. C'est important de le dire, donc réduction des bouées, réduction de l'attractivité autour et interdiction définitive de la partie ancrage sur la partie nord de l'île. Ça veut dire que la partie terrestre, nous l'avons sécurisée d'ores et déjà l'année dernière, et cette année, non seulement la partie terrestre, mais la partie maritime sera sanctuarisée, plus aucun bateau ne pourra se positionner sur la partie nord de l'île.

Voilà un petit peu en termes de résultats. Pour en donner d'autres, on a baissé donc de 6,5 % par rapport à l'année dernière et la baisse annuelle est plutôt de 11 %. Donc voilà un petit peu ce que l'on avait à se dire sur les Lavezzi.

Enfin, peut être un dernier point sur Scandola, pour ne pas être trop long. Scandola, bien évidemment qu'on a effectué un travail extrêmement important puisque nous avons, d'ores et déjà, cette année rencontré et les bateliers et les associations de protection de l'environnement. Nous avons fait un comptage des balbuzards ensemble, une mise en sécurité ensemble et la DMLC a pris effectivement les mesures qui étaient transcrites directement par l'Office de l'environnement en corrélation, bien sûr, avec les autres organismes.

En ce début d'année 2023, a été procédé aux opérations, des repérages des couples. Cette occasion nous aura permis bien évidemment de faire un travail en commun avec le PNRC, le parc, je dois le préciser, nous avons travaillé main dans la main pour essayer d'asseoir cette politique-là. Je peux vous dire qu'elle portera ses fruits, nous l'espérons tous, mais que pour l'année prochaine déjà, des pistes se dégagent pour anticiper la fermeture à la fréquentation sur les nids. Ça sera certainement plus tôt que le 15 mai, parce que la période de nidification commence plus tôt. Donc, on s'adaptera aussi et on essaiera de préserver au mieux pour que tout le monde puisse fonctionner sur site.

Et enfin, les mesures qui avaient été prises l'année dernière à la volée ont été entérinées cette année. Elles ont même été accentuées. Et si la nidification venait à se prolonger au mois d'août, il est possible de prendre des arrêtés minutes pour prendre des arrêtés supplémentaires et sanctuariser les zones que nous aurons bien sûr besoin de sanctuariser.

Enfin, un mot sur la réserve naturelle de Corse, qui est un vœu que l'on évoque depuis fort longtemps. Les travaux ont d'ores et déjà démarré. Je peux vous dire que d'ici la fin de l'année, on aura un programme à mettre sur pied. La réserve naturelle de Corse consistera à chapeauter l'intégralité de la réserve de Scandola et de la partie Unesco, aussi bien terrestre que maritime. Ça va nous permettre d'aller encore un pas plus loin dans la gestion de la fréquentation puisqu'à l'intérieur de la réserve naturelle de Corse que nous aurons sous notre responsabilité, il y aura un principe de licence qui pourra permettre aux uns et aux autres d'y accéder et notamment aux socioprofessionnels, mais ça sera réglementé par des prises d'actes qui se feront avec la Collectivité de Corse.

Donc voilà, je ne veux pas être plus long, Président. Aghju finitu, s'edde ci sò e questione, sò pruntu à risponde.

À ringrazià vi assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsigliere è Presidente di l'uffiziu di l'ambiente. Allora, ùn c'hè micca deliberazione di a cummissione, ùn n'hè micca passata in cummissione, perchè chì ghjè un raportu d'infurmazione, mà quantunque pudemu fà dumande.

Qual'hè chì vole intervene ?

Je vous en prie, M. SAVELLI.

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vous remercie.

Juste quelques commentaires rapides et quelques mots sur ce rapport et un petit peu au-delà puisqu'effectivement comme vous le disiez, c'est un rapport qui touche à l'environnement mais qui est aussi directement lié au tourisme.

C'est un premier rapport, donc forcément il ne peut pas être parfait. Je pense que les quatre sites ont été bien choisis parce qu'ils sont en même temps emblématiques et en plus, ils correspondent à des problématiques d'accès qui sont différentes, par la mer, par une route, par un cul-de-sac, etc. Donc, je pense que de ce point de vue-là, c'est un bon panel.

En revanche, c'est vrai que les tendances qu'on observe, elles sont légèrement à la baisse, mais ça reste marginal, ce sont des baisses qui sont marginales. Ça ne veut pas dire que les mesures qui sont mises en place ne sont

pas efficaces, ça veut dire qu'il faut être très attentif et très rigoureux sur les méthodes de comptage, les méthodologies de comptage, sachant que ces méthodologies-là doivent forcément s'adapter à chaque site et qu'en plus, la fréquentation ce n'est pas un terme qui est binaire, enfin, c'est un terme qu'on peut interpréter selon les problématiques. Est-ce que, par exemple, quand on compare la pratique du site de Purcaraccia, est-ce que on peut comparer ça à un simple passage à Bavella ? Tout ça, en termes d'impact environnemental, je dirais, ce sont des choses qui sont assez différentes.

Donc, je pense que c'est un premier pas qui est intéressant. Je pense qu'il ne faut pas tirer de conclusions trop faciles non plus, s'enrichir de manière empirique au fil des années.

Après, sur les quotas, moi j'entends le mot de quotas, on parlera rapidement après de déconcentration, voire de décroissance, etc., il faut être aussi prudent, parce que là on parle de sites emblématiques, les quatre sites-là, ce sont des sites emblématiques, ce sont un petit peu les vitrines de la Corse et ce sont des sites qui contribuent aussi beaucoup à l'attractivité du territoire.

Qui dit idée attractivité du territoire, dit fréquentation des sites et dit aussi flux, qui peuvent être derrière, à un moment donné impactés.

Donc voilà, sur ce rapport, je dirais qu'on attend des confirmations et je pense qu'on est plutôt sur le bon chemin.

Après, j'oubliais de vous dire qu'il y a les quotas qui peuvent être des mesures restrictives, mais il y a aussi la possibilité de mettre des péages, des paiements à l'entrée. Effectivement aussi, en termes de comptages, je vous fais une proposition parce que ça existe par ailleurs, il y a la notion d'application qui est très intéressante. Je vous avais proposé d'ailleurs si vous voulez avoir des démonstrations sur ce genre de solution, c'est très intéressant, ça permet de voir en temps réel, à travers des ZAP, des nuages de fréquentation qui sont très pertinents.

Vous disiez effectivement que, qui environnement, de plus en plus, dit tourisme, et j'en profite pour enchaîner justement sur l'épisode un petit peu du plan de communication. Ce n'est pas le plan de communication qui est directement en jeu et je ne ferai pas de reproches particuliers à Madame la Présidente de l'ATC sachant que sur son territoire, elle est très dynamique et qu'elle sait faire les choses. Non, simplement ce qui m'inquiète un petit peu, ce n'est pas le plan lui-même, c'est la réflexion stratégique qui a mené à ce plan. Et, on voit bien que cette réflexion stratégique, elle est directement en liaison avec ce qui touche aux quotas, à la réglementation, à l'encadrement etc., voire à la déconcentration.

Alors pour ce qui est de la déconcentration, c'était le thème de la campagne, alors j'émetts des doutes. Pourquoi des doutes ? D'abord sur la forme, vous avez très bien compris, on ne va pas y revenir, on ne va pas s'appesantir là-dessus, sur la forme ça été mal vécu par les socioprofessionnels parce qu'ils ont le sentiment d'avoir été écartés de cette décision. Je pense que là, effectivement, vous auriez pu faire mieux, même si je sais que vous avez fait des giri et que vous avez consulté, mais peut-être pas sur ce coup-là.

Alors effectivement, cette déconcentration que vous appelez de vos vœux, vous pensez en fait pouvoir l'activer à travers notamment un plan de communication. Moi du coup je me suis rapproché aussi des socioprofessionnels, qu'est-ce qu'ils disent aujourd'hui, les socioprofessionnels ? Ils disent que la haute saison, c'est-à-dire la période sur laquelle on veut tasser un petit peu la courbe, est déjà aujourd'hui en moyenne autour de moins 13. Et vous le savez, vous devez même le savoir, ça me paraît évident.

Quand on commence à dire « voilà, on a une saison qui s'annonce plus ou moins à moins 13 » et que par-dessus on va rajouter une couche de déconcentration, c'est vrai qu'on est en train complètement de déshabiller la haute saison. Et quand on déshabille la haute saison, c'est compliqué de travailler, de rattraper les choses en avant et en arrière-saison. On sait qu'en gros, pour rattraper une semaine de haute-saison, il faut quatre semaines de moyenne saison, quatre semaines. Donc, c'est compliqué.

En plus, il ne faut pas se tromper. La clientèle de haute-saison, c'est une clientèle familiale et la clientèle familiale malheureusement, elle disparaît à la fin des vacances. Donc, on voit bien, l'objectif, il est peut-être louable, ça on peut en discuter, mais entre l'action et le résultat, ça ne marche pas.

Après, il y a des choses aussi que j'ai entendues qui sont un petit peu discutables. Vous dites : on va aussi faire un peu moins de Français, un peu plus d'Italiens. Comment ? Et pour finir, c'était l'objet du rapport, vous dites : à un moment donné, ceux qui arrivent, en plus de ça, on va leur dire : vous allez là, plutôt que là, où là c'est compliqué, là il faut faire la queue, là il faut payer, etc.

Donc, je veux dire par là, on met beaucoup de contraintes. Toutes ces contraintes qu'on est en train de mettre, même si elles sont justifiées, louables, elles vont, à un moment donné, nous faire perdre en attractivité. C'est comme si vous dites : vous allez au Louvre, à un moment donné, quand vous allez voir La Joconde, vous ne pouvez la voir que de loin, la Vénus de Milo, il y a la queue de de 300 personnes... Alors, ça reste marginal, ça restera marginal dans un premier temps, mais il faut être vigilant par rapport à ça.

Après, je pense qu'on est au cœur du sujet, c'est-à-dire qu'on est sur des sujets transversaux, stratégiques, qui touchent à l'économie, notamment le tourisme 3,5 milliards de PIB, un point de PIB, c'est 35 M€, donc un point de perte de fréquentation, c'est 35 M€. Donc, il faut être vigilant.

En fait ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on est en train de chercher un peu des alternatives, on va dire, il faut étaler la saison, ça on le sait, c'est compliqué. Mais pour étaler à la saison, il faut aussi avoir de l'offre en avant, en arrière-saison. Cette offre-là aujourd'hui, elle n'existe pas, en tout cas elle n'est pas structurée et du coup elle n'est pas commercialisable. Si ça avait été le cas, Monsieur le Président, honnêtement, vous avez participé et l'idée était bonne et la démarche était bien menée, mais si on avait vraiment d'une offre suffisante en avant, en arrière-saison, je pense que le projet « Bastia Corsica 2028 » aurait peut-être pu aller un peu plus loin. Et je pense que la faiblesse du projet, même si je n'y ai pas participé, c'est qu'effectivement, quand on analyse..., non mais ça je ne le dirai pas, c'est vous qui le dites en fait... Mais si vous voulez, c'est vrai qu'il fallait tirer un bilan, même si je pense qu'il y a eu un travail qui a été fait de fond et beaucoup d'énergie dépensée. Mais il faut tirer un bilan de ça aussi. On n'a pas aujourd'hui d'offre structurée, commercialisable, visible pour développer l'avant et l'arrière-saison.

C'est vrai, notamment pour l'hébergement, on n'a pas encore réussi à avancer, je dirais, sur le CDI saisonnier, parce qu'en fait il ne faut pas oublier que c'est l'offre qui crée la demande. Si l'hôtel il est fermé, ça diminue l'attractivité au moment où on va venir.

Donc, il faut pousser le CDI saisonnier, il ne faut pas attendre que ça vienne, il faut l'inciter à se généraliser pour que cette offre d'hébergement soit vraiment présente toute l'année.

Le transport, c'est pareil, je dirais même, c'est pire. Alors bien sûr, on a une particularité en Corse, c'est que on a d'un côté des besoins de service public qu'il faut assurer avec des compagnies délégataires et de l'autre côté on a besoin de flux entrants. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Les compagnies de service public sont enfermées, elles sont uniquement focalisées sur la mission de service public, mais elles n'ont pas de latitude pour développer le trafic entrant. L'exemple le plus édifiant, c'est Nice. Aujourd'hui Nice, si on fait le bilan, il n'y a pas de compagnie low cost en entrant. Alors j'ai fait une cotation il y a deux jours, j'ai dit : tiens, je suis un niçois, je veux venir mercredi, donc avant-hier, Nice-Bastia, retour dimanche, Bastia-Nice, j'ai évité les jours du pont de Pentecôte : 720 € par tête, forcément Air Corsica, 720 € par tête ! Et après, j'ai été vérifié, j'ai trouvé des éléments de comparaison et j'ai les preuves à l'appui, Monsieur le Président, vous pouvez me croire, j'ai trouvé un vol Nice-New York à 460 € aller-retour. Je

me suis posé la question, pourquoi un prix aussi élevé, voire prohibitif, sur ce Nice - Bastia ? Et la conclusion que j'en tire, c'est que c'est un prix qui est fait pour protéger la capacité pour les résidents, ça ne peut être que ça. Je ne dis pas que c'est ça, mais à la fin il est prohibitif ce prix pour la personne qui veut venir depuis Nice. Il y a une raison ou alors il faut se poser des questions.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on est au cœur du réacteur, je n'entends pas beaucoup parler d'économie de transport, dans le cadre, on en a parlé tout à l'heure, du processus Beauvau. Je le regrette. On essaiera de faire des propositions là-dessus. Mais en même temps, aujourd'hui, on est un peu à la croisée des chemins. Pourquoi ? On cherche des alternatives au tourisme, dans un premier temps, on dit : OK, on va étaler la saison, on n'y arrive pas. Travaillons sur l'offre, on va peut-être y arriver, mais il faut travailler sur l'offre. Premièrement.

Deuxièmement, il faut travailler sur les transports parce que qu'est-ce qu'il se passe sur les transports ? L'offre globalement, diminue aujourd'hui. Elle diminue, pourquoi ? À cause du carburant. Les compagnies délégataires, c'est compliqué pour elles et malgré tout, elles ont une petite manne tous les ans qui permet de pallier ce problème du carburant. Les compagnies privées qui opèrent sans subventions et qui finalement, c'est normal, ne regardent que leur intérêt économique, qu'est-ce qu'elles font à votre avis ? C'est très simple, elles réduisent l'offre. Le fait qu'il n'y ait plus d'offres sur Nice, du tout, ni aérien, ni maritime, c'est qu'aujourd'hui, la Corsica ferries, pour ne pas la citer, ne peut plus faire d'aller-retour dans la journée entre Nice et Bastia, Nice et Ajaccio. C'est un vrai problème.

On se rend compte de quoi ? C'est qu'il y a une contraction de l'offre. Les compagnies délégataires n'ont pas de marge de manœuvre pour faire du trafic du flux entrant et les compagnies low cost, elles font de l'écrémage. C'est un vrai problème. Et moi je pense qu'aujourd'hui, cette baisse des réservations sur le mois d'août, elle est essentiellement liée à ça. Voilà, c'est une baisse de l'offre et du coup, des taux de remplissage plus élevés et des prix forcément qui augmentent.

Voilà ! Alors je ne vais pas m'éterniser sur ce rapport, mais je pense que c'était l'occasion de le dire.

Après la diversification, ce n'est pas que la basse saison économique, même si le PIB touristique pèse très lourd, il faut aussi chercher de la diversification sur d'autres secteurs d'activité. Et je me tourne volontiers vers vous, Président Vinciguerra, il faut qu'on réfléchisse à autre chose. On ne peut pas non plus monter à Beauvau sans avoir dans la valise des propositions en ce sens. On a par exemple tous en tête les deux rapports qui concluent à un handicap structurel lié à l'insularité. On ne l'a pas réglé, ni avec le transport, et ce n'est pas

une critique, on n'arrive pas à le régler. Pourquoi ? Parce que cet audit-là a été fait dans le cadre des dispositifs existants, c'est-à-dire les DSP qui compensent etc. Mais aujourd'hui, ce déficit est toujours de 10 %. Voilà !

Donc, il faut qu'on se creuse un peu la tête là-dessus. Et je pense, Monsieur Vinciguerra, moi je suis ouvert à toute proposition, je sais que vous avez invité à un échange sur l'attractivité, j'espère qu'on aura les conclusions parce qu'on a contribué aussi, mais je pense qu'il faut vraiment travailler sur ça, diversification, et sortir un petit peu de cet enfermement qu'on a à travers également, je m'excuse de le répéter, ce dispositif de DSP qui présente aujourd'hui beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avete a parolla.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci Madame la Présidente. Monsieur le conseiller exécutif, mes chers amis, chers collègues, mon intervention sera pour moi, centrée sur la surfréquentation. Je laisserai mon ami François Sorba aborder plus spécifiquement l'offre touristique, la gestion des flux.

Monsieur le Conseiller exécutif, le 2 juin 2022 vous présentiez devant notre Assemblée un état des lieux de la situation des sites touristiques nécessitant des mesures concrètes afin de limiter la fréquentation de ces sites.

J'étais intervenu et je vous disais alors : un chemin est possible, mais aujourd'hui, en écoutant votre rapport d'information, ce nouveau rapport d'information, nous constatons que le chemin est ouvert et que vous dessinez une trajectoire claire, lisible, une stratégie claire en ce qui concerne cette préservation des sites.

En effet, vous avez raison, la préservation des ressources et sites naturels de Corse et le tourisme durable sont deux axes stratégiques majeurs, primordiaux aussi bien de par leur caractère exceptionnel fragile et identitaire qu'en raison du poids majeur de l'activité touristique dans le PIB.

Les enjeux sont intimement liés et l'ambition que nous devons porter dans la réussite de leur prise en compte, doit nous hisser comme un véritable exemple dans ce domaine.

C'est vrai que nous ne sommes pas le seul territoire où l'hyper fréquentation de certains sites semble dépasser le seuil du supportable au niveau écologique, mais également l'acceptabilité de la population.

Ce phénomène s'est évidemment accéléré avec la crise de la COVID et c'est le signe que vous avez très clairement donné tout à l'heure, le signe d'un besoin absolu de changer de paradigme dans la gestion de la fréquentation des espaces naturels et patrimoniaux. C'est ce que vient de faire valoir votre rapport d'information.

En 2022, il s'est agi évidemment en continuité, en parallèle également de toutes les autres décisions qui avaient été prises par cette Assemblée depuis 2018 et 2021, en 2022, vous l'avez rappelé, il s'est agi en parallèle de tous les débats qui sont seulement globaux, sur la sémantique, hyper fréquentation, surféquentation, mal fréquentation, sur les concepts de gestion et de promotion, les quotas, capacité de charge, étalement de la fréquentation, il s'est agi de trouver et de mettre en place des mesures urgentes sur les sites les plus touchés, les plus sensibles.

Votre rapport résonne aujourd'hui comme un témoignage de l'action entreprise qui permet de clarifier à la fois sur la démarche globale et transversale entre l'Office de l'environnement et l'Agence du tourisme et sur l'expérimentation également des mesures engagées sur les sites pilotes qui parfois, c'est vrai, et vous l'avez dit tout à l'heure, n'ont pas toujours été comprises.

Très rapidement, mais je vais vous donner le ressenti sur le terrain des conseillers territoriaux. Les sites que vous avez choisis représentent déjà à eux seuls la diversité et la complexité des contextes au plan géographique, répartition des compétences, possibilités réglementaires, organisation de la fréquentation. Et puis aussi, des moyens à mettre en œuvre sur les Lavezzi, Scandola, Bavedda et la Restonica. Vraiment pour chacun, dès la saison dernière, une stratégie spécifique et propre a été développée, des plans d'actions ont été établis et l'ensemble des acteurs ont été réunis, ont participé pour trouver une meilleure articulation entre la gestion des flux et leurs retombées, pour partager une réflexion stratégique avec l'ensemble des acteurs, collectivités locales, partenaires institutionnels, socioprofessionnels, associations, pour aboutir également à une gouvernance claire et effective des territoires dans des projets de territoire en matière de gestion opérationnelle, préservation écologique et dimension financière.

Et puis également, cette action sur le terrain, pour agir directement sur certains points très sensibles, en mettant en place les mesures d'urgence fortes.

D'autre part, c'est à souligner, à mon avis, de manière très forte, au-delà de ces grands principes et des grandes réflexions, nous sommes rentrés véritablement et rapidement dans l'opérationnalité avec l'Office de l'environnement et l'ATC en positionnement comme chef d'orchestre pour organiser la répartition des flux de fréquentation dans l'aménagement des sites, ce que vous avez évoqué, l'organisation des stationnements, sentiers, délestages, dans la protection des sites et espèces les plus sensibles, ce que beaucoup peut-être aujourd'hui semblent ignorer, cette préservation des sites et des espèces les plus sensibles, la sécurisation des publics, risques incendie, accidents sur les sites de montagne, informations, le développement d'autres sites moins sensibles, donc délestages. Voilà !

Donc véritablement, on est rentrés dans un nouveau cadre avec de l'opérationnalité.

De plus, cette entrée dans le vif du sujet nous permet également de toucher, et ça a été évoqué tout à l'heure, aux limites institutionnelles actuelles et à la nécessité d'intégrer des éléments indispensables à la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du processus de discussion sur l'autonomie.

La gouvernance sur la gestion de ces sites fait aujourd'hui l'objet d'une compétence partagée entre la Collectivité, l'État, les communes, les communautés de communes. Nous continuons de penser au sein de notre groupe qu'un transfert de compétences doit être opéré vers la Collectivité de Corse avec un statut d'autonomie nous permettant de définir une stratégie cohérente en matière de gestion des flux.

Nous avons, la majorité territoriale mais au-delà, nous avons également fait des propositions en droit constant, par la voix du député Jean-Félix Acquaviva, afin que le code de l'environnement intègre une disposition spécifique à la Corse pour que, sur les mesures ciblant plusieurs communes, la compétence de régulation soit transférée au président du Conseil exécutif. Cette avancée institutionnelle permettrait le transfert de compétences de l'État dans le domaine de la fiscalité environnementale et comportementale, taxe Barnier, terrestre, écotaxe camping, amende territoriale pour le mouillage, permettrait aussi la mission générale de police environnementale à des fins de prévention contre les incendies ou de lutte contre la pollution.

Pour finir sur cette question de surfréquentation, la stratégie poursuivie s'apprécie sur une démarche très délicate : où trouver le point d'équilibre entre préservation et activité touristique. Ce ne sera évidemment effectif que dans la responsabilisation de chaque acteur et dans la concertation permanente de ces derniers.

Nous pouvons nous réjouir dans ce nouveau contexte, dans ce nouveau cadre, de voir se construire une sorte de communauté sociale en pleine appropriation territoriale, une communauté sociale qui est mobilisable, en instance de concertation, de débats, de médiation et sur un socle de valeurs communes sur la notion de loisirs, de préservation du patrimoine, d'éducation, de gestion des usages.

Je pense, mais vous l'avez effleurée, voire vous l'avez abordée, je pense à l'émergence sur nos territoires de collectifs citoyens : U Cullittivu Paisanu di a Muntagna Rucchisgiana, l'association du hameau de Bavella, je cite ceux-là parce que proches de mon lieu d'habitation, afin de permettre la mise en place d'actions les plus adaptées possibles aux réalités du territoire, comme la demande forte formulée, mais vraiment personnellement, en tant que conseiller territorial et habitant ces endroits, je me réjouis de la clarté de vos propos, cette demande très forte formulée par les habitants de Bavella, concernant l'accès au site, le statut de résident et la demande de la création de ce statut pour les habitants de ce hameau.

C'est, je crois, dans la concertation, une avancée qui peut être considérable pour, y compris, permettre d'impulser cette citoyenneté sur le terrain.

Je pense aussi à la concertation avec les socioprofessionnels. Elle était déterminante, sur Scandola, Lavezzi, Bavedda, qui s'engagent, ces socioprofessionnels, et conventionnent en faveur d'une gestion cadrée et durable de leurs pratiques.

Je pense aussi aux propriétaires fonciers qui font entendre leur voix de plus en plus fréquemment, fonciers privés, qui s'organisent, se manifestent et conventionnent autour de la gestion concertée. Je pense à l'ensemble des collectivités, des institutions concernées qui entrent dans une véritable ère de partage et de mutualisation des moyens.

Vous avez donc ouvert un chemin, vous nous proposez de l'emprunter avec tous ces acteurs, avec cette vision claire. Le groupe « Fà populu in seme » vous accompagnera fortement dans cette démarche.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

C'est Jean-Paul Panzani qui s'est exprimé, je crois que je ne l'ai pas dit tout à l'heure, je le dis parce qu'il y a des auditeurs et que ça méritait d'être précisé tant son intervention, je me permets de le dire, est particulièrement intéressante.

Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ?

Iè avete u tempu. Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je me réjouis pour les territoires qui ont quand même de la chance d'avoir des sites emblématiques. Ce n'est pas le cas partout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Scusate, avete u più in Merusaglia !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Alors, pour tous ceux qui ont la chance d'avoir des sites emblématiques qu'on va pouvoir réguler, moi je voudrais m'adresser à Monsieur Armanet, quid des autres qui n'ont pas de sites emblématiques ? Qu'est-ce que vous allez nous proposer pour augmenter la volumétrie et le passage ? Jusqu'à présent, ces sites-là sont des lieux de passage et nous n'avons plus que les poubelles !

Donc, vous voulez réduire cette pression tout en conservant les retombées économiques sur le territoire, c'est important, vous l'avez dit, vous devez promouvoir un tourisme plus durable et représentant afin d'optimiser la répartition des flux de visiteurs dans ces espaces sensibles.

Mais alors, comment partir explorer des sites moins connus ? Il en existe et vous en conviendrez, le Boziu, le Ghjunsani, le Niolu, pour ceux qui sont ici, il y en a des endroits à visiter et on souhaiterait le même engagement. On attend beaucoup di a Strada Paulina, c'est vrai et les retombées économiques qu'elle aura pour notre territoire.

Vous avez annoncé une baisse de 11 % pour ces sites et sur la fréquentation. Moi, j'aimerais que la prochaine fois, nous ayons une augmentation aussi importante sur les autres territoires et nous attendons nous aussi de fortes retombées.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, c'est bien sur la proposition, mais j'ose espérer que vous avez la connaissance des sites qui ne sont pas sur votre liste et qui sont mis à des grosses tensions. Par exemple, toute la façade maritime du parc marin Cap Corse-Agriates, par exemple, l'accès au Renoso, par exemple, l'accès côté Asco, toutes les promenades sur le Cinto, le site de Bavella. Ça veut dire que c'est un problème global. La fréquentation libre sans contrainte, qu'elle soit de nombre sur la quotité disponible et acceptable et sur le prix à payer pour aller dans ces sites remarquables qui générerait une retombée économique nécessaire à l'entretien et à la préservation. Ça veut dire qu'on doit avoir cette réflexion.

Nos voisins sardes ont des accès quasiment payants partout. Ils ont perdu le match du guide accompagnateur, ils l'ont essayé, c'est-à-dire d'imposer à ce que sur chaque promenade sur un site patrimonial, qu'il soit facile ou difficile, sachant que de grandes difficultés comme en Corse, ils n'en ont pas, mais ils avaient essayé et là aussi, ils se font déborder. Mais ils sont quand même sur un système normé.

Chez nous, il est paradoxal de voir que le métier de guide accompagnateur de montagne, je ne dirai pas qu'il est en déclin, mais il ne progresse pas. On ne sent pas la vocation d'un jeune d'essayer à tout prix d'être guide accompagnateur, parce qu'il y a une opportunité. Donc ça, ça doit faire partie aussi d'une réflexion, c'est-à-dire qu'il y ait une vraie école de la montagne et qu'on puisse avoir des partenariats avec les écoles qui sont par exemple en Haute-Savoie et autres, pour prendre les compétences là où elles sont. Mais on doit créer ce corps de métier et derrière, on doit avoir à venir des règles pour imposer que le passage il soit fait sous contrôle et sous sécurité. Ça créera ça aussi de la richesse.

Idem pour les accès en mer. Aujourd'hui, il y a une petite mesure pour sauver le balbuzard. Mais j'ai l'impression qu'on a préparé une éclosion rapide, et qu'il y a un moment, au mois d'août, où on est certains que tout est fini et pourtant, on n'est pas certains et on est loin d'être certains même. On n'est pas certains d'avoir trouvé tous les nids.

C'est pour ça que je vous dis que c'est bien, mais derrière, la réglementation, elle doit rentrer aussi, par exemple pour le maritime, sur des règles de navigation, sur des types de bateaux. Aujourd'hui, on envisage de mettre des bateaux électriques sur des transports internationaux. Pourquoi on n'imposerait pas à ce que les bateliers qui prendraient une autorisation de desserte, qu'ils n'ont pas mais qu'on devra mettre, parce qu'aujourd'hui ils font comme si tout était en libre-service, d'imposer à ce que la motorisation, elle soit noble et

qu'elle ne présente des gênes ni en pollution sonore, ni en pollution chimique. Ça, c'est quelque chose qui demandera une étape et un point de réflexion.

Après, c'est sûr qu'il va y avoir l'aspect réglementaire, comment on peut le faire, comment on peut l'imposer, c'est quoi les règles ? Est-ce que c'est de la promenade en mer où est-ce que ce sont des taxis boat qui à ce moment-là sont soumis à DSP et à l'autorité concédante qu'est la Collectivité de Corse qui a la compétence globale transport ? Parce que moi, quand je vais en bateau d'une plage à une autre, sans aucune promenade, c'est un transport en commun. C'est une autre règle. Et après, je prends la commune que je connais bien, où j'ai des attaches très fortes, Santu Petru, elle ne touche rien, elle n'a que des nuisances et il y a des milliers de personnes qui débarquent. Donc tout ça doit rentrer dans un protocole de gestion de nos espaces parce que c'est notre poumon. Les gens viennent parce qu'il y a tout ça. Donc, c'est quelque chose à adapter de manière globale.

Ensuite, une fois qu'on a mis des règles, il y a le contrôle de l'application de la règle. Ça veut dire qu'il y a un corps de fonctionnaires territoriaux à créer, qui soit la police du rural et la police de l'environnement. C'est un métier qui existe dans le corps des fonctionnaires et un des seuls à en avoir encore un, c'est Jean-Christophe Angelini à Porto-Vecchio, un garde-champêtre. Il n'en reste plus que deux en Corse, 5000 en France. Le deuxième, il est à Coggia, je crois, sans dire de bêtises.

Alors, la Collectivité territoriale a toutes ces compétences, mais administrativement, aujourd'hui, elle ne peut pas créer le corps des gardes champêtres parce que c'est une compétence communale. Mais on doit pouvoir demander quelque chose de simple, sans qu'il y ait une évolution statutaire à long terme pour qu'on puisse le faire parce que l'éco-garde, ce n'est pas un policier au sens de la ruralité, au sens du droit administratif. Et moi, je trouve paradoxal qu'à Bavella, ce soit les gendarmes qui, du matin au soir, sont là pour filtrer l'accès, pour aller mettre des amendes à 130 €. Je pense que vu l'état de déliquescence de la société, il y a autre chose à faire. Donc, c'est quelque chose qui incombe normalement à la Collectivité de Corse, à ses établissements rattachés, de faire cette gestion-là.

Tout ceci, moi je pense que ça demande un plan mer-montagne, c'est-à-dire le plan grand site, qu'on se l'approprie et qu'on ne se cantonne pas à cette déclinaison à quatre espaces.

Ensuite, il y aura un moment où il faudra mettre la barrière, mais tout site qui voit arriver par jour, en pleine saison, plus de 100 personnes, ça devient un site sensible. Donc la réflexion, elle doit être à ce niveau-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y avait une demande de parole de Pierre Ghionga, oui, je n'ai pas oublié.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, incù stu raportu, mi venenu duie riflessione.

A prima, hè chì sò felice perchè ùn si pò esse chè d'accusentu incù a vostra vulintà di sustene e cullettività chì si mettenu nant'à a strada di a prutezzione di l'ambiente in i lochi vittime di a so bellezza. Sta bellezza face cresce dapoi anni è anni, a frequentazione incù tutte e so cunsequenze : danni ambientali è ciò chì mi pare u più periculosu, per contu meiu, sò i pruffiti chì ingrassanu pocu a ghjente è impuveriscenu a Corsica.

Seconda riflessione, ghjè a necessità di puliticamente, l'avete detta, mà mi si pare di dilla di manera più chjara, di u trasferimentu di e cumpetenze ambientale di u Statu, mà ancu di e cumune. Aghju da piglià duie esempi : l'esempiu di Bavella è di Corti. Dipoi l'anni 2000, si prove à mette in ballu una « opération grand site ». Allora, mi sò postu a quistione perchè ùn hè mai andata à a fine, ci n'hè stata una ch'hè andata à a fine, ghjè quella di Aiacciu, ghjè u solu meri chì hà persu l'elezzione. Forse micca a sola ragione, mà forse chì ghjè a regione chì face chì l'altri ùn vanu micca à u termine.

Allora per falla à l'accorta, à a nostra Assemblea, vulimu ste cumpetenze ambientale duventà quellu chì decide è face, è più quellu chì accompagna è paga.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? François Sorba per « Fà populu ».

M. François SORBA

Merci, Madame la Présidente.

M. le Président de l'office de l'environnement, permettez-moi de vous féliciter de la qualité de ce rapport parce qu'on peut considérer qu'aujourd'hui, c'est une première, une première car ça n'a jamais été fait.

Je crois qu'aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle saison et au regard de l'intérêt que suscite cette problématique, je crois que lorsque nous avons des enjeux capitaux d'une telle importance, il convient de comprendre comment nous en sommes arrivés à ce stade.

Alors le tourisme en Corse a pris une place dans notre économie depuis un demi-siècle. La Corse, à ce moment-là, traversait une période extrêmement compliquée, tant au niveau social, économique et même politique. Et à ce moment-là, il faut le dire, la problématique de l'environnement n'était pour beaucoup, pas au cœur des préoccupations. Le constat des instances européennes est aujourd'hui unanime. Les experts, les scientifiques affirment que l'aire dans laquelle nous allons rentrer, le changement climatique constitue une menace qu'il va falloir intégrer dans l'ensemble de nos politiques publiques. On l'a fait le mois dernier avec le rapport sur la politique de l'eau adopté à l'unanimité des votants par notre Assemblée - je tiens aussi à féliciter le président Giovannangeli et ses services pour la qualité de ce rapport - la PPE, les transports et aujourd'hui un véritable plan sur la politique touristique qui est menée en transversalité entre l'Office de l'environnement et l'Agence du tourisme de la Corse, à travers le travail de Madame Angèle Bastiani et des services.

Mais il y a aussi les efforts des professionnels du tourisme qui se sont structurés en innovant et en améliorant les conditions d'accueil des visiteurs afin de proposer un tourisme durable, respectueux de l'environnement. Mais on le sait tous ici, collectivement, il existe des problématiques. Les meublés de tourisme qui sont installés sans contrôle et qui alimentent la spirale de la spéculation immobilière, mon collègue Paul Quastana l'a rappelé tout à l'heure, et cette spéculation immobilière, c'est un des fondamentaux de notre lutte, de la lutte du mouvement national depuis toujours, le combat contre cette spéculation immobilière. Cette situation, elle ne permet pas de proposer un tourisme durable, respectueux de l'environnement et d'autant plus, elle augmente les flux qu'on ne peut pas maîtriser.

Aujourd'hui, la société corse, cette Assemblée, on doit trouver des points d'équilibre entre le développement économique et préservation de l'environnement. On ne va pas fermer la porte, il faut se dire les choses ici aussi. Ce point d'équilibre nécessite de faire des choix politiques clairs et d'apporter des réponses concrètes.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif a décidé de mettre en œuvre une politique cohérente, accompagnée de mesures concrètes dans le cadre de ses compétences. L'Office de l'environnement met en place un système de quotas dans des lieux où l'on considère que la haute concentration ou la surfréquentation des flux nuit à la diversité et à la nature.

Mais ce système deviendra la règle dans le futur, Bavedda, Scandola, Les Lavezzi, a Restonica, sont les premières pierres d'une politique environnementale qui, il faut le rappeler, sont sans précédent. Ça ne s'est jamais fait.

Si nous ne faisons rien aujourd'hui, dans 5, 10 ou 15 ans, nous ne sommes pas des scientifiques, il y en a, mais nous n'en faisons pas partie, ces endroits seront fortement dégradés et ne seront plus du tout fréquentés. Ça sera le revers de la médaille.

Alors encore une fois, les médias, les réseaux sociaux, aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire venir moins de touristes, mais de proposer une nouvelle politique touristique qui favorise un étalement de la saison. Alors, mon collègue Jean-Michel Savelli, il n'est pas question de dire que nous allons tout stopper. Mais il y a des moments de sursaturation en haute saison où on le sait, on ne pourra plus continuer ainsi et peut-être qu'en étalant la saison, en allant chercher une clientèle nouvelle, les ressortissants des pays du nord de l'Europe qui n'ont pas le même calendrier que nous en termes de congés, ce développement des ailes de saison permettrait aussi aux professionnels de travailler plus longtemps et aux salariés de sortir de cette saisonnalité et de pouvoir prétendre à des vrais contrats de travail, plus stables et plus les petits jobs d'été que l'on connaît.

Donc cette saison, ces ailes de saison et la promotion d'autres territoires, Cathy, vous en parliez tout à l'heure, mises en œuvre par l'ATC créera de fait, de nouvelles zones d'attractivité qui, dès que l'automne frappe à nos portes, ressemblent à des décors de cinéma sans acteurs.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Le débat est très intéressant. Jean-Paul Panzani a fait référence à cette réunion du collectif à laquelle on était toutes et tous. Elle a été éclairante, même si on avait déjà une idée de ce qui pouvait s'y dire et de ce qui se dit par ailleurs, sur un certain nombre de points, mais sur un qui m'a particulièrement marqué. Ce n'est pas avoir une approche « ethno-centrée » ou « identitariste » à outrance que de dire que lorsqu'on aborde la question de l'espace chez nous, du foncier, du lieu, des sites, etc., je me tourne vers Josepha et vers d'autres, on convoque des

questions anthropologiques, historiques, qui sont chez nous, vécues de manière très différente. Ce n'est pas comme si on parlait de surfréquentation en Californie ou en Suède, ou à Paris. Ça a un rapport au lieu qui anthropologiquement est très différent parce que ça convoque immédiatement la mémoire du lieu, les usages des hommes, leur action au fil des siècles.

Moi, j'ai été surpris et encore une fois, sans vouloir exacerber, ça n'est d'ailleurs pas ce que je fais, l'identité de notre peuple qui a, on le sait, des côtés un peu plus discutables, mais c'est un autre sujet, on l'a vu lors de cette réunion, les gens disaient, « il y a du monde » effectivement, mais ils disaient aussi « mà u me missiavu, u me arcimissivu, en 1850 », etc., il y a peu de réunions où me semble-il, lorsqu'on évoque la surfréquentation des lieux, on convoque autant l'histoire, la mémoire, la pratique des hommes dans le temps. Ça, chez nous, et je le dis, y compris et surtout en tant que nationaliste, c'est un point qui me paraît central. Je me tourne vers Angèle qui le sait, vers toutes et tous, et on ne peut pas en faire l'économie si on veut bâtir des politiques publiques qui sont ancrées dans un territoire, la mémoire du lieu et la manière dont on y a fonctionné, au fil du temps.

Ceci étant posé, il faut en déduire des politiques publiques. Il ne s'agit pas non plus de cultiver un regard empreint de nostalgie, voire de mélancolie. Et la question, effectivement, elle est double. Elle est à la fois relative à la surfréquentation, ça a été dit, je vais y revenir d'un mot, et elle est également relative à l'attractivité économique du territoire, François l'a bien dit et d'autres avec lui, Jean-Michel, qui doit rester un objectif politique. C'est là où il faut qu'on soit prudents avec les mots et clairs.

Si l'objectif, c'est de dire « il faut faire attention parce qu'on a des sites qui ne pourront pas être fréquentés comme ils l'ont été ces dernières années, ou comme ils le sont encore », on est tous d'accord. Après, on va discuter des modalités, on va voir à quel moment, dans quelle proportion, jusqu'à quel point, etc. Mais c'est un débat technique. L'objectif politique, il est posé, il est partagé en tous les cas, me semble-il et loin de moi l'idée devoir parler pour tout le monde, mais pour notre groupe au moins, dire que ça nous semble convergent.

Mais il y a peut-être un autre objectif, que je n'attribue pas à la majorité, mais qui peut exister dans l'opinion et qui existe d'ailleurs, qui est plutôt « un objectif » de décroissance et qui consiste à dire, « attention, le tourisme mal nécessaire, mal absolu, etc., est un problème avant d'être une solution ». Alors moi je ne dis pas que le tourisme, c'est la réponse à tous nos maux, ce n'est pas ce que je dis du tout, y compris en tant que maire d'une ville qui l'est et beaucoup. Ce que je dis, c'est qu'il faut à mon avis, je sais que c'est le cas parmi les socioprofessionnels, c'est le cas à l'ATC, c'est le cas partout, qu'on réfléchisse à

ce que j'appellerai un peu rapidement pour ne pas être trop long, un tourisme de temps de crise.

Comment on arrive à concilier l'attractivité touristique d'un territoire avec la rareté de l'eau, le réchauffement climatique, les difficultés qu'on rencontre sur tous les plans, etc. ? Parce qu'en plus, et ça, il faut qu'on le dise, il y a été fait référence et je veux y insister rapidement, j'allais dire avant la surfréquentation, mais là c'est un peu caricatural, je vais dire en même temps, le problème, c'est le taux de retour de tout ça parce que si la Corse avait au moins un retour proportionnellement lié à la fréquentation qu'elle subit ou qu'elle connaît, je ne dirai pas *meza bastunata*, mais pas loin.

Le problème de fond, c'est que des gens peuvent venir en Corse, dépenser des milliers d'euros par jour sans que vous ayez un retour proportionnel. Pourquoi ? Je ne fais des procès à personne, mais aujourd'hui, il y a des pans entiers de l'économie qui obéissent à des logiques qui sont mondialisées. Le taux de retour, la territorialisation des flux économiques, c'est assez proche de 0. Et vous avez le sujet majeur du para tourisme. Je lisais, il y a un moment, qu'à Paris, avec la location des meublés, notamment via les grandes plateformes Airbnb etc., on s'inquiétait du fait que ça touchait, me semble-t-il, 1 lit sur 10. Dans ma région qui est chère au cœur de beaucoup de conseillers ici présents, dans un mois ou deux, ça va en toucher 7 sur 10, 8 en pointe. 180 000 lits professionnels, tout type d'hébergement confondu, 600 000 non professionnels. Donc l'histoire, elle est simple : le mec, la nana, la famille viennent, dépensent, vivent, consomment, repartent et nous, on a eu ou pas, la surfréquentation.

Donc, moi je pense qu'il faut qu'on pose de manière pragmatique, sans extrême, cette question-là, pas la sempiternelle question, de « quel tourisme voulons-nous », quella hè vechja come noi, la question d'un tourisme de temps de crise et la question d'une adaptation de nos politiques à la nature profonde du réceptif qui, aujourd'hui comme tant d'autres choses, Angèle et d'autres le savent, nous échappent. On n'en est pas encore au stade où l'hébergement notamment, même si ça commence, s'inscrit dans les canons mondialisés de l'économie touristique. Mhà hà da ghjunghje ancu què, parce qu'à la place de l'hôtel familial de Portu, de Carghjese, de Portivechju ou d'ailleurs, vous aurez, et pourquoi pas, la présence massive d'un groupe X qui dira « il manque des milliers de lits ou des centaines et on va massifier l'offre pour aboutir à un modèle économique qui est reconnu partout ailleurs ». Ça, ce n'est peut-être pas si loin de nous que ça.

Donc, on est encore dans un moment où l'offre marchande, l'offre professionnelle, elle est à peu près maîtrisée. On est encore dans un moment où les chefs d'entreprises et les socioprofessionnels qui se sont réunis récemment, et

on les soutient et on les accompagne avec d'autres, proposent de transmettre leurs affaires, y compris et d'abord familialement.

Moi, ce que je pense avec le groupe et beaucoup d'autres, c'est premièrement, qu'il faut lier les débats, bien sûr, mais qu'il faut en même temps les distinguer sur le sujet évoqué par le président Armanet. Il n'y a pas beaucoup de discussions, en tous les cas pour nous, et s'il y avait eu une délibération, on l'aurait votée, cusì hè chjara, il faut sanctuariser, limiter l'accès, instaurer des quotas sur un certain nombre de sites et contrairement à certaines idées reçues, ça participe du développement économique, ça ne le gêne pas parce que c'est comme ça qu'on valorise un territoire, ce n'est pas en l'ouvrant aux quatre vents.

À l'inverse, attention à ces approches très idéologiques qui ne sont pas forcément la règle ici et selon lesquelles, il faut en finir avec le tourisme parce qu'on en a soupé. Ça, je vous le dis comme je le pense, même si ce n'est pas politiquement correct, parce que ce qui est populaire aujourd'hui, c'est de dire du mal du tourisme aussi fou que cela puisse sembler, ce n'est pas d'en dire du bien, économiquement, c'est dangereux. Bien sûr que le tourisme a des effets pervers, c'est une évidence, dans tous les pays du monde. Mais pour faire muter le modèle, l'annualiser, comme François l'appelait de ses vœux, on est d'accord, reconnecter l'offre de transport avec des produits touristiques qui correspondent à d'autres saisons de l'année plutôt qu'à la seule saison estivale, etc., à d'autres lieux du territoire qu'au seul littoral, pour diversifier, pour qu'il y ait un impact et des effets induits, des externalités positives sur l'agriculture, l'agroalimentaire, l'économie sociale et solidaire, il faudra un minimum de 20 ans.

La mutation du modèle, c'est une génération. Si on pense, parce qu'on met des avions plus ou des bateaux en moins, ou qu'on sature un site, ou qu'on met un quota, qu'en trois mois ou deux saisons, c'est réglé, ci sbagliemu.

Donc, je ne dis pas qu'il faut rester les bras ballants pendant 20 ans, je dis que pour avoir des effets réels dans l'économie et dans le pays, à 15, 20 ans, il faut qu'on commence maintenant.

Ok sur la philosophie générale du rapport et sur cette idée qu'ici, il faut qu'on soit un point d'équilibre. On le sait comment il fonctionne ce pays, on l'a vu un peu plus tôt sur d'autres sujets, mais la comparaison, elle me paraît valable, quand on est identifiés à tort ou à raison, comme favorables à l'industrie touristique, on est nécessairement favorables à la spéculation, à la dépossession, etc. Quand on n'est plus favorable à l'environnement, etc., on est du côté des intégristes, voire des Khmers verts.

Moi je pense que la raison et l'intérêt général commandent de bâtir une approche équilibrée. La société me paraît prête à ça, même si elle est encore en proie à un certain nombre d'excès.

Donc, c'est à la Collectivité de le dire et de bâtir ce chemin de raison entre la mise sous cloche d'un territoire, personne n'y gagnerait et son indispensable attractivité sur fond bien sûr de régulation et bien sûr également, et j'en aurais terminé, de réflexion approfondie sur les maux de l'économie touristique, le para tourisme au premier chef, les difficultés de mise en œuvre du CDI du saisonnier, la question de la connexion entre les produits touristiques annualisés et l'offre de transport et un certain nombre d'autres débats que je n'ouvrirai pas aujourd'hui, mais chacun le sait, auxquels on est, toutes et tous, par-delà les opinions politiques, particulièrement sensibles.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Oui, on voit qu'au-delà de ce rapport, bien entendu, on a bien sûr élargi et on a élargi tout en restant dans le sujet parce qu'on sait que tout se tient et tout est lié. Jean-Christophe Angelini rappelait en me regardant l'importance, l'importance de la mémoire, des lieux, de la relation à l'espace, de la relation à la terre. Effectivement, cette relation, elle est fondatrice, elle est fondatrice d'un modèle global, d'un modèle total, je dirais, que nous devons notamment penser dans cette Assemblée. C'est vrai et nous nous y sommes retrouvés, Guy Armanet faisait référence à l'intervention que j'avais faite lors de la réunion de Zonza, une réunion qui a été aussi riche d'interventions et de volonté partagée de préserver une ressource, aujourd'hui, dont on sait qu'elle est au-delà de la question de la biodiversité. Pour nous, elle est ici fondatrice d'une identité, fondatrice de ce que nous sommes. Et c'est vrai que dans l'énoncé des sites remarquables, chacun nous y aurions ajouté des listes entières. Je crois qu'il faudra le faire parce que l'approche globale, dans le domaine de la préservation de nos sites emblématiques, patrimoniaux, elle a vocation à être augmentée et à s'accroître.

Cette gestion, elle ne peut se résumer, ça a été rappelé dans d'autres interventions, elle ne peut se résumer à des aménagements de sites, à des poses

de rubalise ou de dégagement de parkings. Ça ne peut pas être ça. On ne peut pas se contenter d'orienter le flux, il faut pouvoir réglementer, ça a été dit, je ne vais pas y revenir, il faut pouvoir contrôler. Il ne faudra pas, à certains moments, très certainement fermer, mais mettre des quotas, peut-être interdire à certaines périodes l'accès. Ça se fait dans d'autres pays du monde. Pouvoir également réguler aussi l'accès à certains sites et se poser la question de la gratuité, du tout gratuité, parce qu'aujourd'hui, ça existe là aussi dans d'autres pays du monde, dans tous les pays du monde, que ce n'est pas open bar quand on débarque quelque part.

Ensuite, j'essaie d'aller vite, on a rejoint la question de l'offre globale de tourisme. Aujourd'hui, on ne peut pas se contenter de l'annonce de mesures, je dirai, qui dans un sens ou dans un autre, de promotion et de non-promotion, ce sont des mesures cosmétiques parce qu'on sait qu'aujourd'hui, la promotion, ça se fait sur Instagram, ça se fait partout et qu'on ne maîtrise pas la promotion.

En revanche, on maîtrise des tas d'autres choses, on maîtrise la construction d'un modèle, on maîtrise la construction d'une économie. Le tourisme s'est développé, ce n'est pas question de dire que c'est bien ou que ce n'est pas bien, il a hypertrophié les activités économiques et on pense par le prisme touristique. Or, il faut inverser les modèles et inclure le tourisme dans une économie globale, inclure l'offre touristique dans une économie globale parce que sinon on va rester sur de la question cosmétique, sur des mesures cosmétiques.

Là aussi, ça a été évoqué et je conclurai, je vais vite, sur la question du para commercialisme. Aujourd'hui, si on veut s'attaquer aussi à ces questions-là, il va falloir se la poser très clairement. On sait comment ça se passe. Une partie de l'économie touristique aujourd'hui, elle est souterraine et elle rend insoutenable, là, je me tourne vers la présidente de l'Assemblée de Corse, la question de la soutenabilité, elle rend insoutenable et elle provoque le rejet. Et c'est compréhensible.

Donc, je crois qu'aujourd'hui c'est globalement qu'il faut que nous nous posions la question d'une approche touristique et économique qui ne soit plus subie, aujourd'hui.

La question de la formation aussi, je l'effleure parce qu'elle avait été portée notamment avec l'ancien président du CSJC et je crois que ça a été poursuivi sur les métiers de pleine nature, sur la question d'une formation aussi dans la gestion de nos sites.

Je le dis en conclusion, pourquoi ? Parce que si on veut penser une économie globale, il faut en penser toutes les briques, toutes les briques pour préserver ce qui fait, *ciò chì face a nostra memoria*.

Emu inventate l'eculugia nanzu à l'eculugia, u movimentu naziunale, se facciu referenza à i primi movimenti leiati à a terra, sapemu chì sa questione quì hè fondamentale di ciò chè no simu è di u modu di sviluppu chè no vulemu sceglie. Ùn si pò micca piglià solu da una intrata, ci vole oghje avicinala di modu glubale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non.

Donc avant de repasser la parole à l'exécutif, si vous permettez, je voudrais dire deux mots très rapidement parce qu'énormément de choses ont été dites et qu'à partir de ce rapport d'information sur des mesures très opérationnelles et dont les résultats sont probants et pour lesquelles on vous félicite, effectivement, on a beaucoup élargi le sujet.

On voit bien que tout le monde est très passionné par le sujet touristique et même si chacun d'entre vous, chacun des intervenants a fait valoir ses arguments de nature partisane bien sûr, au regard, lorsqu'on compare l'ensemble des interventions, finalement, c'est assez convergent et ça signifie aussi que sur la question touristique, on a réussi quand même à faire passer l'idée depuis maintenant 7 ans que la question du tourisme durable était désormais acquise. Tout le monde est d'accord, on n'est plus à la recherche d'un modèle. Le modèle, il existe et il faut l'opérationnaliser surtout. Les grands objectifs que nous avons dessinés sont maintenant à opérationnaliser.

On a une première étape d'opérationnalisation concrète dont on apprend tout l'intérêt mais aussi les difficultés et les contraintes qui méritent d'être dépassées. Mais en tout cas, on est sur une très bonne voie.

Hasard du calendrier, il se trouve que lundi après-midi, j'étais en réunion avec le collège des personnes qualifiées dans le cadre du cycle Corsica, pruspettiva 2050, c'est-à-dire l'étude prospective que nous allons réaliser tous ensemble et Christian Mantei, spécialiste du tourisme s'il en est à l'échelle nationale et internationale, nous rappelait que ce qui fait la destination, c'est l'offre et désormais une offre avec une valeur environnementale exceptionnelle.

Nous avons, nous, une richesse environnementale d'exception, une biodiversité exceptionnelle que nous souhaitons protéger bien évidemment et donc, les mesures qui ont été évoquées vont tout à fait dans ce sens-là. Nous avons initié une première opération, d'ailleurs, je m'en souviens, c'est pour le saluer, avec François Sargentini, et le parc naturel régional en haut de la Restonica, à la précédente mandature, ça fait déjà longtemps, c'était pour faire un clin d'œil à François aussi.

L'offre, évidemment, elle dépend de nous, c'est nous qui offrons et donc c'est à nous de monter cette offre sur la base des valeurs qui sont les nôtres et qui nous correspondent, notre identité, notre culture, notre environnement. On ne doit pas oublier une dimension, mais je sais que la présidente de l'ATC y est sensible, c'est la dimension sociale. Dans le plan de relance, nous avons évoqué la question du CDI saisonnier et non pas évoqué, mais abordé de manière très claire et je sais que les travaux sont en cours, parce qu'une société basée sur une économie qui est spécialisée en tourisme parce que c'est notre cas aujourd'hui, qui se détournerait de l'aspect social, va forcément dans le mur. C'est inévitable. Les exemples existent ailleurs et on commence à le ressentir.

Donc le modèle en question, bien évidemment, va buter sur deux obstacles majeurs. Notre stratégie politique que je vois largement partagée par tous, va buter sur deux obstacles majeurs. Le premier, c'est effectivement la question de l'acceptabilité, mais aussi, il faut le dire, de notre schizophrénie parce que les meublés, nous en sommes aussi, les uns et les autres, je dis un « nous » de manière générique bien évidemment, les meublés, nous les louons aussi. Il faut être lucide de ce point de vue. Il y a une thèse en cours à l'université de Corse sur le sujet, sur l'acceptabilité du tourisme par les résidents. Je veux dire, il faut que la dessus, nous soyons au clair et au clair avec nous-mêmes. On ne peut pas toujours vouloir du tourisme, vouloir louer, mais être critique vis-à-vis des touristes ou ne pas les supporter à partir d'un mois et demi de fréquentation. Il faut que nous, on règle nos problèmes aussi, comme je le disais tout à l'heure, il faut qu'on soit au clair avec nous-mêmes et réfléchissions en responsabilité vis-à-vis de cela.

Donc, je pense que là-dessus on ne fera pas l'économie de nouvelles discussions et de nouveaux échanges, tant avec l'office de l'environnement qu'avec l'Agence du tourisme de la Corse.

Le deuxième obstacle, il est transversal à l'ensemble de vos interventions, c'est que les phénomènes de transition, ça prend du temps, comme le processus dont on parlait tout à l'heure, que nous-mêmes, chacun dans nos têtes, on a besoin de faire du chemin et que passer de la feuille de route à l'opérationnalisation et j'en sais quelque chose, c'est quelque chose aussi qui prend du temps. Donc, on a un phénomène d'adaptation surtout que dans l'intervalle, on est percutés par des crises. Et comme le disait Jean-Christophe Angelini, à un moment donné, on se retrouve avec un tourisme qui est un tourisme et une fréquentation qui est liée à la crise économique, à la crise du COVID aussi.

Donc, dernier point, encore une fois, une des solutions, ça a été évoqué par le président Armanet, une des solutions, indiscutablement, la solution, et ce n'est pas démagogique du tout, je suis prête à le démontrer, pas maintenant, mais

je suis prête à le démontrer sur plusieurs mesures touristiques, ça passe par l'autonomie, parce que quand bien même on a la volonté, quand bien même on a le modèle, quand bien même on a la grille opérationnelle, les objectifs, les moyens, les ingénieurs, les gardes champêtres et tuttu ciò chè vo vulete, à un moment donné, on va buter sur la réglementation, nous l'avons vu pour les camping-cars et nous allons le revoir pour les quotas et nous allons le revoir pour d'autres sujets.

Je cite toujours l'archétype du développement touristique à outrance, ce fut les Baléares. Les Baléares, elles ont réglé leurs problèmes d'ordre psychosocial. Elles n'ont pas d'état d'âme avec le tourisme, mais par contre, elles protègent au maximum actuellement et elles démolissent. Mais elles sont autonomes, elles peuvent le faire, elles sont autonomes.

Voilà ce que je voulais vous dire, chers collègues. Merci beaucoup. Je vous repasse la parole.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, cara Presidente.

Je vais essayer de faire court parce que bien évidemment, vous l'avez compris, je laisserai un moment de réponse à Angèle Bastiani à mes côtés et le Président s'exprimera aussi sur le sujet.

Donc, un merci général et globalisé à tous les collègues de l'hémicycle. Je crois qu'on est sur un sujet qui fait l'unanimité effectivement et la sensibilité que l'on doit avoir dans ce cadre environnemental, il doit effectivement nous conduire à avoir des positions communes. En tous les cas, je suis énormément satisfait de vos différentes interventions qui ont, tout un chacun, apporté des compléments.

Un mot très bref, merci aux groupes pour les interventions. Je crois même que Monsieur Jean-Paul Panzani a évoqué les choses en disant, « un chemin est possible » et il a rappelé que le chemin est ouvert aujourd'hui. J'ai envie de vous dire, le chemin, nous l'avons ouvert ensemble et nous allons continuer à aller encore plus loin et à feremu in seme.

Monsieur Savelli, bien sûr qu'on évoluera vers des QR codes, vers des systèmes qui nous permettront de gérer au mieux la fréquentation. C'est une obligation.

Cathy, on viendra te voir pour voir si on peut amener un peu d'attractivité dans l'intérieur du village, mais sache que d'ores et déjà, par le biais

du petit patrimoine bâti que nous accompagnons dans tous les territoires et les sentiers bien évidemment que nous construisons, s'il y a des possibilités de le faire là où ça sera possible, on ne versera pas dans l'excès, mais on essaiera de le gérer.

Paul Félix, dans ton intervention empreinte de bon sens, j'ai relevé trois points. Le premier, nous n'avons pas eu à l'Office de l'environnement le temps matériel de faire ce que l'on souhaitait faire cette année. On aurait aimé réunir la grande famille des acteurs de la montagne et le thème que l'on aurait abordé et ça fait un lien avec ce que Josepha a dit, c'était de trouver une appellation ou un label ou quelque chose qui puisse différencier nos éducateurs corses et qui puisse avoir une formation ici et non pas en Savoie et que l'on essaie de travailler dans cet axe-là, ça semble évident. En tous les cas, je tenais à te le dire, on travaille sur le sujet et on y est fortement intéressés.

Sur la gestion, sur le prix à payer, je te rejoins complètement, mais je crois que tout le monde bien évidemment commence à voir en ligne de mire qu'il va falloir que l'on y arrive et c'est une obligation. Je crois que ça peut effectivement permettre d'aller dans le cadre de la biodiversité, d'apporter et de contribuer à ce que les choses se fassent au mieux.

Un petit bémol sur ton intervention, parce que je ne voudrais pas que le doute s'installe. Tu as évoqué les balbuzards, la découverte des nids, de tous les nids, de pas les nids. On a mis un ornithologue, Monsieur Gilles Faggio à Scandola. Son métier, c'est de répertorier tous les balbuzards et tous les nids. Et croyez-moi que même lorsqu'il n'y a pas deux oiseaux sur un nid, si on n'en voit qu'un et qu'il y a un doute, on l'englobe dans la comptabilisation que l'on a à faire. C'est pour ça que d'ores et déjà l'année dernière, on était sur un quota supérieur avec ce qui a été proposé par tout le monde et que cette année, on s'est référés, bien évidemment, en l'ayant accompagné, je me suis rendu sur site et que nous avons fait une comptabilité précise sur le sujet. Il n'y a pas de doute possible sur ce que nous faisons à Scandola, les enjeux sont beaucoup trop importants.

Enfin oui, sur la globalisation de la gestion, bien sûr qu'on est d'accord. Je pourrais très bien vous dire que le projet de coffre, nous avons dit non de manière très claire, nous avons dit non. Le parc marin de Corse nous accompagne dans la démarche, on accompagne les choses, donc tout un chacun fait en fonction de la politique qui est définie et qui est mise en place par l'exécutif et son président.

Monsieur Ghionga, du coup je ne sais pas si la Collectivité de Corse doit récupérer cette compétence-là, ça voudrait dire que peut-être elle changerait de majorité, on ne sait pas, on va réfléchir ! Non, je vous taquine, mais vous avez évoqué tout à l'heure le sujet, mais c'est vrai que si on s'inscrit dans une logique de grand site, premièrement, ça garantit les choses et deuxièmement, si la

Collectivité de Corse récupère le flambeau, c'est bien parce qu'on voit les difficultés qu'ont les communes, pour ne pas dire les petites communes, à mettre en œuvre ce genre de politique.

Donc voilà. Merci à toutes les interventions. J'en ai terminé. Jean-Christophe, on a bien compris que sur la fréquentation, on s'est retrouvés ensemble à Bavella pour cette fameuse réunion publique où on sait déjà pas mal entretenus sur le sujet.

En tous les cas, à ringrazià vi à tutti. On continue. Sachez qu'on ne lâche pas le morceau, on va étendre les choses et on va faire, autant que faire se peut, qu'on protège la Corse dans son intégralité, c'est l'objectif.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Madame Bastiani, Présidente de l'ATC.

Mme Angèle BASTIANI

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs et territoriaux.

D'abord, je voulais vous remercier tous pour vos interventions qui vont me permettre d'éclairer et d'éclaircir surtout certains points. Je voulais vous remercier, Madame la Présidente, puisqu'évidemment, je suis tout à fait d'accord avec vous concernant l'orientation de l'Agence du tourisme de la Corse puisque la politique actuelle s'inscrit dans la politique que vous avez initiée lorsque vous étiez présidente de l'Agence du tourisme de la Corse.

Alors oui, le travail mené par l'Office de l'environnement et présenté aujourd'hui par Guy Armanet, s'inscrit dans une totale complémentarité avec les mesures prises par l'Agence du tourisme de la Corse, annoncées et largement commentées par voie de presse ces dernières semaines.

La synergie et le parallélisme de nos actions dans nos champs respectifs, traduisent la cohérence de la politique de l'exécutif. Donc, en effet, nous l'avons dit et nous le réaffirmons aujourd'hui avec mes collègues, la politique touristique de la Corse doit évoluer au regard des défis environnementaux, des défis sociaux et économiques que nous connaissons. Il en va de la protection de notre île et de ses habitants, bien entendu, mais aussi de la pérennité d'un secteur

économique primordial pour notre île qui pourrait bien, si la branche sur laquelle il est assis, s'il ne prend pas un tournant important en termes de stratégie...

Alors oui, nous avons parlé de déconcentration et là, Monsieur Jean-Christophe Angelini, que nous soyons clairs, la déconcentration, bien évidemment n'est pas la décroissance. Donc oui, nous avons parlé de déconcentration et sommes en train de la concrétiser à travers notamment des nouvelles mesures de promotion. Il ne s'agit pas évidemment, comme on a pu l'entendre de manière excessive et caricaturale, de refuser le tourisme en juillet et en août et de déchirer nos cartes postales non plus. Le constat et les solutions qui en découlent sont bien plus complexes que ces raccourcis-là.

Avant toute chose, il convient de rappeler quand même quelques chiffres. La fréquentation de l'île en entrée et sortie connaît une courbe que nous avons déjà évoquée dans cette Assemblée dont le pic se situe au début du mois d'août avec environ 475 000 personnes présentes sur le territoire en plus de la population résidente.

Parmi ces 475 000 personnes, évidemment, il n'y a pas que des touristes. Bien entendu, il y a des occupants des résidences secondaires, la diaspora qui sont également présents sur notre terre. Mais la masse touristique nourrit ce pic et il est inutile de le nier. Donc cette fréquentation, elle est massive. C'est une fréquentation soudaine qui n'est pas supportée actuellement par nos infrastructures et par nos espaces les plus fragiles et aussi par une partie de la population.

Cela ne signifie pas qu'il y a trop de touristes en Corse dans l'absolu, mais qu'ils sont trop nombreux à un instant T, d'autant plus qu'ils se concentrent sur les mêmes sites. Donc, les mesures de déconcentration ont pour objectif d'adoucir ce pic qui, quoi qu'il en soit, restera favorisé naturellement par les influenceurs, par les réseaux sociaux, par la promotion des acteurs privés et par les cycles naturels du tourisme qui sont calés sur les dates des vacances scolaires.

Donc, la question que nous avons à nous poser était : est-il nécessaire de renforcer cette tendance naturelle du tourisme ? Est-il dans notre rôle de responsables politiques, de régulateur, de dépenser de l'argent public de manière massive pour faire la promotion de la Corse à une période où elle ne souffre pas de déficit de popularité auprès d'un public qui la connaît déjà et envers des sites naturels qui ne peuvent pas accueillir plus de monde ?

Alors certains pensent que oui, et ils l'ont fait savoir. C'est tout à fait leur droit. Nous, nous pensons avec l'exécutif de la Corse, que ceci n'est pas nécessaire et qu'il faut tout faire, au contraire, pour déconcentrer et pérenniser une activité économique qui rapporte à la Corse 3,5 milliards d'euros par an.

Monsieur Jean-Michel Savelli, je vais quand même rappeler que les différentes organisations de professionnels du tourisme sont représentées dans le conseil d'administration de l'ATC ainsi que dans toutes nos commissions et que les orientations prises en faveur de la déconcentration touristique, identiques à celles exposées par voie de presse ces derniers jours et toute l'année passée puisque depuis ma prise de fonction, nous nous exprimons sur la même orientation, toutes ces orientations ont été débattues et validées au sein de ces instances et n'ont jamais fait l'objet de contestations particulières. Je tenais à le préciser.

Pour répondre un peu plus précisément à certaines de vos interrogations, Monsieur Savelli, 13 %, évidemment le chiffre annoncé, difficile de le commenter et de l'approuver en ce mois de mai, sachant que c'est une baisse que vous avez annoncée de 13 % pour l'été. On commentera ces chiffres et on ne pourra les juger évidemment qu'après l'été et pas au mois de mai.

Concernant l'Italie et la venue du tourisme italien, bien évidemment que nous menons une politique de promotion dans les pays concernés, c'est ce pourquoi aussi nous avons fait cette conférence de presse dans laquelle nous avons tenu des propos, les mêmes propos que nous avons tenus il y a un mois sur « Corse net info », les mêmes propos que nous avons tenus dans « le petit Bastiais » et dans le « Corse matin » depuis septembre 2021, quand même.

Donc effectivement, nous allons aller faire de la promotion dans les pays concernés. Nous travaillons aussi avec des partenaires comme la chambre de commerce et les compagnies de transport sur les ouvertures de lignes pour aller chercher cette clientèle dans les pays européens et notamment ici pour votre question, l'Italie.

Concernant le CDI, comme le précisait la Présidente, évidemment que ce CDI tourisme a été initié il y a un petit moment. Il est en expérimentation aujourd'hui et nous avons écrit une lettre commune avec le Président de l'ADEC, nous avons écrit une lettre au ministre concernant le CDI tourisme en concertation avec l'UMIH et avec la chambre de commerce.

Pour aller dans le sens de Cathy Cognetti sur les sites emblématiques, la Corse est un site emblématique à elle toute seule. On n'a pas des territoires avec des sites moins emblématiques. Tout est beau en Corse. On a cette chance-là, la nature, pour ne pas dire d'autres, nous l'ont offert. Mais évidemment, et c'était tout le sens de la promotion de déconcentration géographique, c'était de dire qu'il y avait des sites qui étaient beaucoup plus, pas mis en communication, mais mis en promotion par naturel, je dirai. Il était important de montrer qu'en Corse, il y avait aussi d'autres beaux sites qui étaient méconnus, je pense notamment aux sentiers des mare à mare et des mare à monti qui font découvrir tous nos villages et que

nous avons remis en transversalité avec l'Office de l'environnement et le parc naturel. Nous avons réhabilité.

Il y a aussi un travail fait avec la culture et le patrimoine, notamment sur la « Strada Paulina », la future route des étrusques. Là, l'ATC développe et accompagne évidemment tous ces projets. Donc, la Corse est à elle seule un site emblématique, Madame Cognetti. Évidemment, dans le guide des aides, nous aidons les territoires aussi à l'ATC, qui désirent réhabiliter leur patrimoine et le mettre en valeur dans cette optique.

Jean-Christophe Angelini, vous avez parlé du para tourisme avec Josepha Giacometti. Vous avez raison, on ne pourra pas s'exonérer d'une réflexion collective sur la question des meublés, une réflexion avec la totalité des maires et des intercommunalités de Corse car la solution est en grande partie dans les mains des élus locaux. Nous allons travailler à une évolution législative pour permettre d'avoir la main directement et territorialement sur la régulation, la fiscalisation et les sanctions.

Je vais conclure, Monsieur le Président. On a souvent reproché au secteur touristique de n'être guidé par aucune stratégie. Désormais, cette dernière est claire et il est de notre devoir de la conduire et de l'assumer.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Merci, madame la Présidente de l'ATC.

Simplement quelques mots sur le rapport lui-même et sur l'arrière-plan qui est tout aussi important.

Sur le rapport, d'abord me réjouir, ça arrive souvent, mais lorsque c'est le cas sur des rapports importants et stratégiques, et celui-là l'est même s'il n'est qu'un rapport d'information, me réjouir de l'accord et de l'unanimité de principe. Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, à vous, à vos services et à l'ensemble des acteurs puisqu'on a bien compris que les compétences sont éclatées, à l'ensemble des acteurs qui ont travaillé à la mise en place de ces dispositifs sur quatre sites emblématiques.

Je rappelle que ce rapport ne naît pas de rien, qu'il s'inscrit dans une vision politique globale que nous avons formalisée et mise en œuvre dès décembre 2015, ce qui permet de souligner aussi l'ampleur des difficultés et des freins lorsqu'il s'agit de faire évoluer un système et de le modifier de façon profonde.

Je rappelle également que votre rapport s'inscrit dans la continuité d'une motion votée par l'Assemblée de Corse le 28 octobre 2021 à l'initiative du groupe « Fà populu in seme », une motion qui avait été ensuite soutenue en son principe, si j'ai bonne mémoire, par l'ensemble des groupes, dans laquelle nous avons, vous aviez, vous, l'Assemblée de Corse, demandé dans un cadre partenarial institutionnel, économique et social, d'identifier des opérations concrètes et de les mettre en œuvre dans la perspective de la recherche d'un équilibre entre le développement local et territorial, le développement d'un tourisme de qualité et de la préservation environnementale, culturelle et patrimoniale, demande de l'Assemblée de Corse à travers une motion.

En l'état de cette motion d'octobre 2021, il y a eu un premier rapport du président de l'Office de l'environnement qui, comme l'a rappelé Jean-Paul Panzani, a été présenté le 2 juin 2022 et dans lequel nous avons acté le principe d'un plan d'actions que nous avons engagé. Et c'est sur ce plan d'actions, pour vous en présenter et la teneur, et les premiers résultats qu'est produit à l'aube de la saison estivale 2023, ce rapport d'information. Je crois que c'était important de resituer dans la chronologie et dans le cheminement politique et institutionnel qui a été le nôtre, ce rapport d'information. Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement pour ce travail engagé.

Deuxième remarque, lorsqu'on aborde le thème central et stratégique du tourisme durable et de ses corollaires, la protection de la biodiversité, la nécessité de mettre en valeur le lien entre les Corses et leur terre, l'équilibre territorial, la lutte contre la surfréquentation, la saisonnalité, etc., problème complexe qu'on aborde par le biais de la surfréquentation. Il y a un unanimité important qui doit être souligné, mais dont je voudrais rappeler avec force que lorsqu'il s'agit de le traduire en décision politique, l'unanimité a quelquefois des difficultés à se transformer en unanimité. Il faut du courage politique au-delà de l'affirmation de principe, ensuite, y compris, ne serait-ce que pour préserver des sites dont tout le monde convient avec conviction qu'ils sont surfréquentés. Une fois qu'on a fait le constat, une fois qu'on a dit qu'il fallait mettre un terme à cela, lorsqu'il s'agit de le concrétiser, il y a loin de la coupe aux lèvres. Et entre la coupe de l'affirmation de principes que nous avons brandie ensemble et les lèvres de la décision politique qui commence à se concrétiser aujourd'hui, il y a beaucoup d'obstacles juridiques, il y a des obstacles économiques et disons-le aussi, il y a des logiques et des intérêts qui s'y opposent.

Pour parler d'un site qui n'est pas cité, mais dans lequel l'Office de l'environnement et la Collectivité de Corse s'impliquent, qui n'est pas cité parmi les quatre sites emblématiques, je le prends à dessein et après, on reviendra sur les quatre sites dont on parle : les Agriates, parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates, la plage de Saleccia, plage du Lotu, domaine public maritime, domaine public terrestre, conservatoire du littoral, pression touristique énorme, enjeux économiques importants, augmentation drastique de la fréquentation et des activités économiques, notamment en termes de desserte, entre la coupe de notre déclaration de principe, le vote à l'unanimité de la motion présentée par notre collègue et amie, Juliette Ponzevera, et ensuite, les déclinaisons opérationnelles, et y compris en termes de décision, au niveau d'autres collectivités. Vous savez bien qu'entre la coupe de la décision ici et la portée aux lèvres à travers la formalisation, y compris par, par exemple, des délibérations ou des motions de la Communauté de communes, on n'a pas retrouvé cette unanimité. Parce qu'à un moment donné, il y a d'autres intérêts et il y a la difficulté à dire « non » à d'autres intérêts.

Lorsque vous décidez de réguler, notamment du côté de la mer, l'accès à Saleccia et au Lotu, avec des flux qui sont importants et des flux qui sont captés par 1, 2, 3 acteurs économiques qui se sont développés de façon très forte, vous allez directement contre des intérêts. Je ne dis pas que ce sont des intérêts illégitimes, ce sont des intérêts économiques. C'est là qu'il faut que nous ayons le courage politique de dire « oui, il y a une activité économique, oui, il y a des chefs d'entreprises, oui, il y a des emplois, mais la richesse fondamentale, c'est la protection de notre biodiversité et ça passe donc par une régulation » qui n'a jamais existé.

Et c'est pour ça que ce rapport, il est important et c'est pour ça que au-delà, et j'y reviendrai, des incompréhensions, peut-être des maladroites dont nous avons notre part, des réactions, il y a nécessité de différencier les enjeux.

Nous, nous disons de façon claire, à travers ce rapport, qu'il y a un certain nombre de sites en Corse, qui sont aujourd'hui surfréquentés et qu'il y a la volonté politique ferme, déterminée qui s'inscrira dans la durée de mettre un terme à cette surfréquentation, y compris par une logique de quotas qu'il faut assumer, avec en arrière-plan, la nécessité aussi de dire « il faut revoir le modèle ».

Lorsqu'on prend cette décision, nous n'avons pas toujours aujourd'hui les moyens de la mettre en œuvre, il y a un éclatement des compétences : il y a les compétences communales, il y a les compétences intercommunales, la compétence de la Collectivité de Corse, il y a le rôle majeur de l'État, et vous savez très bien que nous sommes dans une un écheveau institutionnel et juridique d'une complexité extrême.

Et de la même façon, et ça a été rappelé par la présidente de l'Assemblée de Corse, très concrètement, je vous donne 3 exemples :

Lorsqu'on a voulu mettre en place un début de fiscalité écologique sur la limitation des camping-cars, on a voté à l'unanimité, vous le savez, on n'a pas avancé d'un iota.

Deuxième exemple, Bavella. On est saisis, et ils ont raison, par les résidents, je l'ai dit avec le président de l'Office de l'environnement, il y a 700 000 personnes. Vous vous rendez compte 700 000 personnes à Bavella principalement entre juillet et août ! Ça pose un vrai problème, il faut réguler. On commence à le faire. On a travaillé, avec les habitants du hameau de Bavella, les derniers habitants historiques, 700 000 personnes d'un côté et 80, 100 ou 120 de l'autre, ou 150 ou 200 familles, peu importe, quelques dizaines de familles. On ne peut pas traiter les 700 000 personnes, dont 650 000 ou 680 000 viennent d'ailleurs de façon ponctuelle, par exemple, pour une activité de pleine nature, canyoning ou de promenade, etc., comme on traite la personne qui vit là-bas et qui dit « mais attendez, sti pozzi, ste fureste, sti chjassi, sò i nostri, ci anu viaghjatu u mo missiavu, u mo arcimissiavu. Sò figliolu di pastori... »...

Lorsqu'on veut différencier aujourd'hui, on n'a pas les moyens. On n'a pas les moyens de différencier entre le résident et le non-résident juridiquement. Lorsqu'on veut mettre une taxe et une fiscalité sur nos sites, et notamment nos sites emblématiques, on n'a pas les moyens. Lorsqu'on veut réfléchir à l'échelle de la Corse sur une politique de régulation de la grande plaisance maritime ou sur une politique de mouillage, ce n'est pas la compétence de la Collectivité de Corse.

Donc, et pour faire écho à ce qui a été dit du côté de l'opposition, d' « Un soffiu novu », oui, effectivement, il y a nécessité, y compris dans le processus de Beauvau, de discuter de cela. Et on revient sur la méthode, mais comment on en discute ? Est-ce qu'on en discute par le biais du sous-article du code de l'environnement, de la modification budgétaire, de la dotation allouée au parc naturel marin ? Ou est-ce qu'on part du général, à savoir de dire : on veut un transfert de compétences, peut être progressif, peut-être pas total, mais on veut un transfert de compétences dans le domaine, par exemple, du domaine public maritime de la Corse. Nous, on considère qu'il y a un domaine public territorial, on va le dessiner ensemble. Dans ce domaine public territorial, on considère que la compétence de principe, c'est celle de la Collectivité de Corse, que cette compétence de principe, elle implique aussi une politique de régulation, avec la capacité à constater les infractions, la capacité à mettre en place des règlements qui sanctionnent, la capacité à mettre en place un impôt, la capacité aussi demain à dire que le Conservatoire du littoral, je l'ai écrit, vous le savez, il doit être

transféré à la Collectivité autonome de Corse avec la même garantie d'inaccessibilité, d'imprescriptibilité du domaine public.

C'est ça la discussion et après on discute de politique. Si on va aller discuter de la surfréquentation avec 4 énarques qui viennent nous faire des courbes pour nous dire « oui mais vous ne pouvez pas parce que là, il y a l'article 2 du code de l'environnement qui est en contradiction avec le décret de 1972 », ce n'est pas celui-là, le bon niveau. Je referme la parenthèse.

Donc ce travail, il a été fait. Il a été fait à Bavella, il a été fait dans les autres sites. Vous parlez des Lavezzi, on en a parlé et je salue le maire de Bonifaziu, les Lavezzi, on a fait beaucoup. Il faut qu'on aille plus loin et ça impose une discussion qui va être une discussion difficile, y compris avec celles et ceux qui vivent légitimement de cette activité économique. Mais à un moment donné, ça passe par une régulation qui va plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui. Donc ça, il faut avoir aussi le courage de le dire.

Je termine. Tout ce qui est en arrière-plan, on va en parler aussi.

Je comprends que la présidente de l'ATC ait réagi de façon, pas vive, mais elle a été un peu piquée au vif, comme nous l'avons été tous. Encore une fois, peut-être qu'on a été maladroit, mais si on essaye de réfléchir de façon rationnelle, on ne peut pas d'un côté dire, et on va prendre les plus beaux sites de l'extrême-sud par exemple, on ne peut pas dire : Roccapina, c'est merveilleux, les Lavezzi, c'est merveilleux, on sait qu'on a une surfréquentation, et axer notre communication pour dire « venez au mois d'août visiter Roccapina et les Lavezzi ».

On ne va pas faire venir les gens, tout le monde connaît ces endroits-là, pour leur dire « vous ne pouvez pas y aller, il y a des quotas, etc., il y a d'autres endroits ».

Première politique, c'est la politique d'étalonnage de la saison ; on l'a dit depuis des années, des décennies, on essaye de le faire.

Deuxièmement, c'est de dire, la promotion de l'ATC, elle a vocation à mettre la lumière sur des sites qui sont aujourd'hui méconnus, où il y a peu de monde, où on a vocation à recevoir des touristes, mais pas que des touristes, à accompagner l'émergence de structures touristiques s'inscrivant dans une logique vertueuse, c'est la politique d'aide qui est mise en œuvre aussi bien par l'ATC que par l'ADEC, c'est de dire « on veut des emplois de qualité », c'est la formation, on en a parlé, c'est le CDI saisonnier.

On ne peut pas nous reprocher d'organiser ça. Et on retrouve les contradictions de notre société. On ne peut pas dire d'un côté « on en a marre, la fréquentation... simu à quadernu, etc., il faut étaler la saison, il faut changer, il faut faire de la formation... ». Moi je pense qu'à un moment donné, il faut se donner les moyens politiques d'aller vers ça et c'est ce qu'on est en train d'essayer de faire. Alors peut-être qu'on doit améliorer et la communication, et le fond, mais la vision, elle est claire.

Pour répondre à Cathy, ça tombe bien et je me demande dans quelle mesure il n'y a pas un chjame è risponde, en tout cas certains vont se demander si ce n'était pas organisé. Vous dites « votre territoire auquel vous êtes très attachée ». La semaine prochaine, et je renouvelle l'invitation, vous avez été destinataire d'une lettre, ou elle va vous parvenir, le 31 mai prochain, on lance officiellement la Strada paulina, et donc tous les élus de l'Assemblée de Corse, les élus du territoire, les acteurs sont invités.

Strada paulina, ça veut dire qu'à un moment donné, on promet un tourisme qui est un tourisme à la fois culturel, patrimonial, mais il n'y a pas que le tourisme, il y a aussi la réappropriation par nous de ce que nous sommes. Il y a aussi le réinvestissement dans des lieux qui sont des lieux puissants de notre mémoire collective.

Je cite un exemple, et il faut parler aussi d'argent et de budget dans le contexte que vous connaissez : vous le savez, le couvent de Morosaglia, c'est 2,4 M€ de travaux ; c'est 2 M€ qui sont financés par la Collectivité de Corse, 1,7 M€ par le Comité de massif, 300 000 € par le secteur du patrimoine. Et on le fait, et c'est normal qu'on le fasse, mais c'est la volonté politique d'essayer à un moment donné de construire un schéma global et, en arrière-plan, il y a le développement de ces régions, il y a le soutien à l'agriculture, il y a le soutien à la politique du logement, il y a le soutien aux infrastructures routières, il y a l'évolution, je me tourne vers Jean-Michel SAVELLI, aussi de notre offre de transport.

Notre offre de transport, ce n'est pas le service public aujourd'hui qui pose un problème, le service public, on en a longuement débattu, on en a besoin. La question des tarifs d'Air Corsica, c'est un problème qui nous préoccupe au plus haut point. La politique tarifaire d'Air Corsica, elle n'est pas seulement la caricature qu'en font certains de certaines offres de dernière minute qui sont à l'évidence totalement excessives par rapport à ce que doit être un prix moyen.

La tendance aujourd'hui d'Air Corsica, et notamment avec les mécanismes que nous avons mis en place, c'est d'essayer de faire plus de passagers qui ne soient pas résidents, y compris en période estivale hors haute-saison, c'est-à-dire en avant saison et en après saison, notamment dans les endroits comme Nice, plateforme aéroportuaire en pleine expansion, ou de fait, comme on a des

OSP fermées, on est en situation de non-concurrence. À partir du moment où notre DSP nous donne la possibilité d'être très présent, 3 fois par jour, sur cette plateforme, c'est en cela qu'Air Corsica, dans la mesure des prérogatives qui sont les siennes, et la Collectivité de Corse, via l'Office des transports, via l'ATC, via le Conseil exécutif et l'Assemblée doivent réfléchir à une politique globale qui soit attractive.

Comment on fait pour aller chercher ces dizaines ou des centaines de milliers de passagers potentiels pour un tourisme de qualité, hors pic du mois d'août, que l'on amène dans des conditions tarifaires tout à fait raisonnables et concurrentielles ? Parce que si on met bout à bout, si on met en face, l'offre moyenne d'Air Corsica, y compris lorsqu'elle va baisser à travers ce que nous lui demandons de faire en tant qu'actionnaire principal, dans le modèle global que je viens d'évoquer, avec la qualité du service, avec le fait que le prix s'entend en incluant les bagages, etc., etc., lorsque vous mettez le prix moyen vers lequel nous devons tendre, d'Air Corsica aujourd'hui ou d'Air France dans le cadre des DSP, et le prix moyen d'un opérateur low cost, auquel vous devez ajouter, parce que le prix moyen, ce n'est pas le prix d'appel à 50 € ou à 100 €, en juillet et en août, quand ils sont en position et notamment en position de faire seuls, ils montent beaucoup et ils montent encore plus lorsqu'on ajoute le prix des bagages, etc., etc.

Donc, je vous dis que nous avons les moyens, dans le cadre de notre politique de transport, d'être à la fois sur une offre de service public, qui est le cœur de métier de nos délégataires, et que celles et ceux qui sont nos délégataires et qui le seront dans la prochaine DSP, si elle est attribuée, et on verra à qui elle est attribuée, même si on sait comment les choses peuvent se dessiner, mais on est en appel d'offres, c'est ce qu'on demandera au prochain délégataire : remplissez pleinement et intégralement le besoin de service public, comblez-le et à côté de ça, développer une offre, une offre de transport pour la Corse, hors service public qui s'intègre dans notre vision du développement économique et touristique.

Donc voilà, je pense que c'était important qu'on ait ce rapport aujourd'hui et qu'on ait ce débat-là. On va continuer à discuter.

Un dernier mot sur le problème des loués de tourisme, ça a été dit, je pense qu'on parle de choses tout à fait différentes. J'ai lu avec intérêt, pas plus tard que ce matin, les professionnels du tourisme, beaucoup sont des interlocuteurs réguliers avec lesquels nous travaillons, « vous n'avez pas le courage politique de vous en prendre... », je prends l'exemple, il est revenu deux fois, notamment dans la communication de l'UMIH, « on construit des immeubles, avec des avantages fiscaux, qui se transforment en véritables hôtels clandestins et vous les élus, vous n'avez pas le courage de vous attaquer à ça ! »,

on plaisante ou quoi ? Vous y étiez à Paris. De quoi on a parlé lorsqu'on a commencé à parler du foncier notamment ? Je ne parle même pas d'avant, ça fait 4 ans qu'on se bat contre ça sur tous les domaines.

Qu'est-ce qu'on a dit ? D'abord, il faut une approche différenciée. Airbnb, c'est une chose. Au sein d'Airbnb, il y a aussi, et on le sait, des Corses qui déclarent leur activité d'Airbnb et pour lesquels ce revenu de location est un revenu complémentaire. Ça existe. Ça ne veut pas dire qu'il faut s'accommoder de la situation globale, mais ça veut dire qu'on ne va pas traiter de la même façon cette situation-là et le propriétaire d'une résidence secondaire qui l'a construite, avec un abattement d'impôts de 30 % et qui, derrière, la loue au noir pour des prix de 15 000, 20 000 et 30 000 € la semaine. On n'est pas dans le même phénomène. On est bien d'accord.

De la même façon, il y a des activités complémentaires de location, y compris déclarées, par exemple dans le domaine agricole. Donc tout ça, ça mérite d'être analysé.

Par contre, sur le courage politique, je renvoie à la problématique, celles et ceux qui nous disent « il faut que ça s'arrête », et ils ont raison de dire « il faut que ça s'arrête » et on le dit avec eux, qu'ils viennent avec nous dans les discussions qu'on va avoir au plan technique, après avoir identifié le vrai problème, en disant qu'aujourd'hui le paracommercialisme est quelque chose qui tue le tourisme et le tourisme vertueux. Ça a été dit dans cette Assemblée, ça a été dit dans des actions menées par les mouvements, etc.

Donc à un moment donné, qu'est-ce qu'on fait pour lutter contre le contournement des dispositifs fiscaux où il y a des gens qui bénéficient d'incitations fiscales pour construire de la résidence principale et qui en font de la résidence locative ?

Qu'est-ce qu'on fait pour surtaxer les opérations spéculatives ?

Qu'est-ce qu'on fait pour permettre aux communes d'avoir un document d'urbanisme ?

Qu'est-ce qu'on fait pour permettre aux communes qui ont un document d'urbanisme de prévoir dans ce document d'urbanisme des zones où il y aura uniquement de la résidence principale ?

Qu'est-ce qu'on fait pour construire un système avec une réforme agricole foncière de fond ?

Comment on va générer des recettes fiscales qui vont nous permettre de financer tout ça ?

Ça, ce sont les vraies questions, on les a posées, vous le savez qu'on les a posées. Non seulement on a posé les questions, mais on a même avancé les solutions.

Alors, je dis aux professionnels du tourisme, ne nous trompons pas de combat. Sur l'essentiel, nous sommes d'accord. Essayons d'avoir le courage politique d'aller au bout des problématiques. On a commencé à le faire avec ce rapport. Il y a des choses à améliorer, il y a des choses à généraliser, mais pour moi, le chemin qui a été pris est le bon.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, a ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A ringrazià vi à tutti pè su dibattitu nant' à u pesu di u turismu nant' à l'ambiente.

A ringrazià vi. Sò 2 ori.

(Brouhaha)

C'est moi qui donne l'heure ici, Monsieur Benedetti. Je vais dire comme mon prof de maths.

Dunque sò 2 ori... 3 ore è mezu in punta !!! Un pudemu micca fà astrimente. Un pudemu micca. A dopu !

La séance est levée à 14 heures et reprise à 16 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Regagnez vos places ! À ringrazià vi. Un emu micca da finisce à mezanotte !

Donc je me tourne tout de suite vers l'exécutif. Si nous suivons l'ordre du jour tel qu'arrêté par la commission permanente organisationnelle, nous devrions passer maintenant le rapport de Madame MATTEI, Conseillère exécutive en charge des fonds européens, sur la programmation des fonds structurels.

Vous avez la parole.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**Raportu n° 110 : Prugramma Corsica FEDER FSE+ 2021-2027****Rapport n° 110 : Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027****Mme Flora MATTEI**

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

On est donc aujourd'hui sur un nouveau rapport très important pour nous. Il était très important pour l'exécutif de présenter ce rapport au mois de mai, donc à la session de mai, vous savez que le mois de mai est le mois de l'Europe ; mois de l'Europe qui prône les valeurs de la démocratie, de l'État de droit, de la liberté. Et je pense que, pour faire écho à ce que nous avons entendu en tout cas dans cet hémicycle sur le débat de ce matin, c'était très important de pouvoir tenir également cette présentation du rapport aujourd'hui, car vous savez que l'Europe est un maillon particulièrement fort dans notre vision politique pour la Corse, pour accompagner donc notre politique de cohésion dans tous les territoires de façon équitable.

Donc tous les 7 ans, l'Union européenne révisé en quelque sorte ses attributions pour les différents fonds européens, pour répondre aux enjeux donc des territoires et des populations, au plus proche des régions, au plus proche des territoires. Donc, l'un des objectifs d'ailleurs principaux de l'Union est de réduire les disparités dans les niveaux de développement entre les différentes régions.

La Collectivité de Corse, depuis donc un certain nombre d'années, qui est, elle, autorité de gestion pour les fonds FEDER, FSE + a élaboré donc une stratégie régionale territoriale de programmes qui couvrira donc la période 2021-2027. Et nous avons eu un retour de la Commission européenne pour approuver définitivement ce programme opérationnel, le 2 décembre 2022.

Alors, dans ce rapport, il était aussi question de rappeler les grandes étapes de construction de la programmation opérationnelle pour les fonds FEDER 2021-2027.

Dans ce cadre, et donc c'est la première fois vraiment qu'on arrive à concrétiser une évaluation du programme pour la tranche précédente, on a voulu vraiment tenir compte des enseignements de la précédente programmation et de ces évaluations. Donc, dans le cadre toujours évaluatif, c'est-à-dire à la fois sur le programme 2014-2020, donc qui est en cours encore d'exécution, que sur d'ailleurs l'impact environnemental du futur programme.

Ces évaluations ont donné lieu à un diagnostic territorial et ensuite donc, les objectifs qui avaient été visés dans ce diagnostic territorial étaient donc : est-ce que les objectifs avaient été atteints ? Dans quelle mesure les projets soutenus en Corse et cofinancés par des fonds européens ont-ils contribué à réduire les inégalités insulaires territoriales ? Ou ont-ils contribué à atteindre donc des objectifs poursuivis par les politiques de cohésion de la Collectivité de Corse ? Et quels ont été bien sûr les impacts observables sur tout le territoire ?

Le premier point était très important pour nous car, justement, le retour d'expérience nous a appris à apprendre de nos erreurs, tout simplement, à ne pas les réitérer pour la prochaine programmation et, au contraire, à accentuer sur les points forts, c'est-à-dire ceux qui ont encore plus marché que d'autres points dans la programmation précédente.

Ensuite, il était question d'intégrer bien sûr des nouvelles thématiques ; les nouvelles thématiques qui sont les thématiques prioritaires pour la Corse.

Alors je reviendrai plus tard sur les nouveautés, mais il s'agit bien sûr de la santé, des mobilités actives et douces, de l'inclusion sociale, de l'ESS, des circuits courts, etc. Je reviendrai plus longuement sur les nouveautés de cette programmation opérationnelle dans ma présentation.

Il s'agissait aussi, pour balayer justement l'ensemble des thématiques, parce que les fonds européens, FEDER, FSE +, couvrent l'ensemble des thématiques qui sont portées par les exécutifs de Corse, d'engager donc une large concertation avec tous les acteurs. Donc, la Collectivité de Corse a conduit un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, afin de décliner tous les objectifs donc de chaque exécutif stratégique de l'Union européenne, en priorité donc d'investissement pour répondre à des besoins territoriaux forts.

Il s'agissait aussi donc de renforcer le suivi de l'attribution des fonds européens au sein du Conseil exécutif. C'est pour ça que nous avons aussi mis un cycle de discussions au sein même du Conseil exécutif, pour comprendre quels sont les projets qui étaient à programmer, quelle était la maturité des différents projets, pour voir comment on pouvait avoir gagné en flexibilité, en tout cas sur les attributions de ces fonds européens suivant les différents porteurs de projets et la maturité tout simplement des projets, qui étaient donc attributaires de fonds européens, pour enfin coordonner la programmation avec donc les travaux de préfiguration des autres programmes contractualisés, car vous savez que nous n'avons pas que des fonds européens, nous avons aussi des financements croisés comme les CPER, le PTIC qui est en train donc de se conclure.

Donc, ça veut dire que pour gagner aussi en efficacité, il fallait avoir une vision globale, une approche plurifonds pour pouvoir être plus efficace et

pouvoir être dans une attribution au plus juste donc de ces fonds-là. C'était donc une des priorités pour notre construction de programmes opérationnels.

La Collectivité a donc intégré ces nouvelles mesures, qui n'étaient pas prises en compte au titre du programme opérationnel 2014-2020, précédent donc. Il s'agissait donc, dans un premier temps, de mobiliser un objectif spécifique dédié à la santé pour garantir l'accès aux soins dans les territoires enclavés, c'est-à-dire la médecine, ou en tout cas le soin, qui arrive au plus proche du citoyen corse.

« La santé qui arrive au plus proche », cela signifie concrètement en fait qu'il y a une accélération des investissements qui sont destinés à améliorer la résilience du système de santé corse pour être vraiment au plus proche des citoyens corses, et donc avoir une information et des dispositifs médicaux au plus proche de tous les Corses. C'était le premier point.

Le second point était le développement de la transition écologique vers une économie circulaire. Alors, je voulais juste faire un petit parallèle sur une négociation que nous avons menée cette année avec Bruxelles et que nous avons donc pu valoriser, car nous avons levé près de 10 M€ pour un Erasmus +, à savoir sur la formation et l'éducation des adultes comme ligne directrice pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en Corse. Donc, toute la collectivité a été accréditée en janvier 2022 pour faire en sorte que la politique de mobilité internationale soit transversale, tout comme l'ESS l'est, donc l'économie sociale et solidaire, pour accompagner donc la Collectivité sur 3 objectifs : l'économie circulaire dans un premier temps, la redynamisation du rural dans un second temps et ensuite l'application des sciences comportementales avec la gestion des flux touristiques. Ça recoupe exactement ce que nous disions ce matin en débat. C'était un second point.

Ensuite, l'une des nouveautés donc de ce programme opérationnel est le financement d'actions pour favoriser la mobilité durable. Alors là encore, on est sur de la mobilité durable légère, on n'est pas sur du structurant comme le ferroviaire parce que justement, on a une approche plurifonds et que donc du coup, il faut voir ça de façon globale. Le CPER mobilité viendra préciser les différentes clés de répartition pour les fonds dédiés à la montée en gamme du ferroviaire, ou voire d'autres infrastructures de transport portuaires, aéroportuaires et routières.

Et enfin, l'intégration d'un volet consacré à l'inclusion sociale et des populations qui nous tenait à cœur.

Donc nous avons tenu, pour ces 4 dispositifs nouveaux, éligibles donc aux fonds européens, à faire cette programmation-là pour la future tranche FEDER/FSE +.

Donc, le Conseil exécutif a souhaité que le programme soit en totale cohérence bien sûr avec l'ensemble des politiques qui sont adoptées ici par l'Assemblée de Corse et que sa mise en œuvre puisse s'inscrire dans un suivi renforcé du Conseil exécutif, pour en améliorer bien sûr la performance de programme et assurer une meilleure articulation des différents financements qui bénéficient à la Collectivité et donc à tous les territoires.

Pour commencer, un point sur comment on a pu construire cette programmation opérationnelle.

Il y a eu une concertation très, très élargie et qui a permis de consulter en partenariat et d'amender tout au long d'ailleurs de la construction de ce programme, de son élaboration donc, un projet qui a in fine été validé par la Commission européenne. Pour que ce projet puisse répondre aux différents cadres, je dirais, rigides qui sont imposés par la Commission européenne, il fallait que l'on prenne en considération tous les enjeux de notre territoire. C'est pourquoi il y a eu un séminaire de lancement de la programmation européenne en 2021-2027 qui avait réuni près de 400 participants et qui avait donc donné lieu à 10 ateliers thématiques, donc ces 400 participants ont pu prendre la parole sur ces 10 ateliers thématiques. On a parlé d'innovation, de transformation économique et intelligente. On a parlé de changement climatique, bien sûr, de connectivité numérique, de transport et de mobilité durable comme je le disais en préambule, afin de réduire aussi les fractures sociales. Donc on a parlé de formation, d'employabilité, de parité, d'équité, donc des noms qui ne sont pas que des noms, qui sont des objectifs politiques très importants pour un développement le plus harmonieux possible.

On a parlé également dans ces ateliers thématiques de développement urbain, de développement rural, de vecteurs entre l'urbain et le rural, pour améliorer justement la fluidité et la mobilité entre les villages et nos villes principales en Corse.

Des nouveaux enjeux économiques aussi, autour des patrimoines architecturaux, naturels, culturels. On parlera cette année de « Bauhaus européen », pour justement enchérir sur la réhabilitation patrimoniale, le génie de l'habitat, la qualité environnementale et l'art de construire de nos jours face au changement climatique.

Nous avons également parlé de l'agriculture durable et les opportunités d'une économie bleue à développer qui n'existe toujours pas.

Suite à cette consultation donc, nous avons élargi encore plus le spectre du public justement, pour comprendre quel était vraiment l'impact environnemental du projet de ce programme 2021-2027.

Donc, nous avons mis en ligne sur le site donc de la Collectivité de Corse, ainsi que sur le site de l'Europe, une étude de mars à avril 2022 qui a permis vraiment la consultation de tous les publics pour 5 documents stratégiques.

Les 5 documents stratégiques sont des documents qui étaient particulièrement importants pour nous, parce que justement, ils parlaient donc de ce projet de programme, mais ils parlaient également d'études stratégiques environnementales, avec les évaluations des impacts environnementaux sur la programmation qui était susvisée, l'avis également de la mission régionale d'autorité environnementale et également donc la stratégie de spécialisation intelligente.

Toujours dans l'esprit de consulter de façon élargie, il y a eu l'actualisation du diagnostic stratégique territorial. Les travaux qui ont été portés par les directions opérationnelles, les agences et les offices qui eux sont donc les services instructeurs de ces programmes FEDER, FSE +, ont été donc validés par l'Assemblée de Corse, le 25 février 2022, et également par le comité de suivi des programmes européens, c'était en mars 2022, là où on a pu faire rentrer justement les évaluations également pour la tranche précédente.

Et donc suite à ces différentes étapes, après près de 200 points qui nous avaient été remontés et qui ont été traités d'ailleurs par les services de l'Europe, et donc par la Commission européenne, des points qu'il fallait que l'on change, des points qu'il fallait que l'on affine pour justement faire rentrer les spécificités corses dans le cadre rigide des objectifs stratégiques de cette programmation FEDER à destination de toutes les régions européennes. Et c'est ce que nous avons fait. C'est ce que les services ont fait et je tiens à leur tirer mon chapeau parce qu'ils ont dû suivre en parallèle donc 3 exercices : la fin de clôture du PO-FEDER 2014-2020, les REACT-EU qui sont venus se greffer post relance COVID, donc post COVID, mais aussi la préparation de la prochaine programmation opérationnelle donc 2021-2027.

Donc, merci vraiment pour tout ce travail qui a été réalisé et qui s'est très bien conclu car la Commission européenne a approuvé la programmation territoriale corse, le 2 décembre dernier.

Il s'agissait donc de réduire des fractures sociales. Ça constituait un enjeu majeur ; un enjeu majeur très important pour tous les acteurs du territoire, vous vous en doutez.

Un objectif aussi stratégique pour consacrer l'accompagnement social des populations. C'était une consultation, et en tout cas c'est pour ça que nous l'avons voulue la plus élargie possible, pour la faire apparaître avec donc une importance très précise par rapport au changement climatique.

La transition énergétique est un objectif, nous le savons. Il faut que nous construisions cette programmation opérationnelle, non pas comme nous avons eu à le faire il y a 7 ans parce que le monde d'il y a 7 ans n'est pas du tout le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, et que donc, du coup, les objectifs à court terme ne seront absolument pas les mêmes, notamment quand il s'agit de changement climatique.

Donc, les priorités ont été celles-ci, avec donc un certain nombre de priorités nouvelles qui ont émergé de cette consultation élargie : la connectivité numérique, le développement urbain rural, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, et enfin l'innovation et la transformation économique du territoire.

Parallèlement donc à la préparation de ces futurs programmes, il y a eu des travaux d'évaluation et d'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente qui a été menée, et en partenariat toujours avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème insulaire qui nous ont apporté en tout cas de précieux témoignages pour qu'on puisse affiner aujourd'hui ce PO avec cette stratégie de spécialisation intelligente.

Le but était de mieux répartir l'enveloppe. Dans un contexte où nous savons que les deniers publics et même les deniers européens sont de plus en plus restreints, il fallait donc forcément que ces aides d'État trouvent écho dans une répartition et une clé de répartition beaucoup plus juste à destination de tous les citoyens corses.

C'est pourquoi donc, le programme FEDER/FSE + s'est doté donc d'une enveloppe équivalente. Nous avons pu négocier 117 M€ pour cette programmation opérationnelle et avec en plus cette obligation de poser, à enveloppe constante, l'intégration dans toutes les strates des agences, des offices, des différentes problématiques et des différents projets qui sont portés par la Collectivité, ces problématiques de changement climatique et d'impact sur l'environnement. C'est pourquoi le retour de cette évaluation sur l'impact environnemental de toutes les mesures et de tous les axes stratégiques de l'Europe, déclinés donc dans les spécificités corses, ont été particulièrement riches d'informations pour pouvoir amender et affiner en tout cas notre programme opérationnel.

En complément de ces évaluations, la Collectivité a aussi lancé la base donc d'une première version de programme sur l'évaluation stratégique environnementale, la fameuse ESE. C'est pour ça que nous avons essayé d'articuler tous les enjeux environnementaux qui ont été pris en compte. Et ce travail d'évaluation a été réalisé en se fondant vraiment sur l'utilisation d'une clé de répartition, d'une clé de lecture, suivant 9 thématiques environnementales très importantes pour nous :

-la contribution au changement climatique de prime abord bien sûr ;

-la qualité de l'air et la santé humaine, on en parlait pas plus tard que à Gênes lors du séminaire QUALITAIR autour justement de la qualité de l'air dans les zones portuaires, mais pas que ; la gestion de la ressource en eau, très importante, nous en parlions le mois dernier avec le rapport structurant de Gilles GIOVANNANGELI ; l'adaptation au changement climatique en lien avec toutes ces politiques publiques ; mais aussi les risques naturels et technologiques ; l'utilisation des pollutions des sols ; la biodiversité ; les paysages ; le patrimoine ; l'architecture ; la réhabilitation de l'ancien ; les nuisances quelles qu'elles soient, etc.

Donc, ce sont des indicateurs que nous avons pu intégrer et évaluer dans notre PO avec le programme que nous avons fait approuver donc par l'Assemblée de Corse.

Donc, l'idée, dans ces différents axes stratégiques, était de décliner une Europe plus intelligente, une Europe plus verte, une Europe plus sociale, plus juste, etc., avec les spécificités de la Corse dans une vision d'une autonomie, bien sûr.

La première était donc de créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Rien que pour ce premier axe, le montant FEDER qui sera accordé sera de 33,5 M€. Vous le savez, le contexte de la transition écologique, numérique et industriel est tel que l'innovation doit être une source d'attractivité, on en parlait encore ce matin, pour justement essayer le plus possible d'articuler et de lisser cette courbe que nous avons en termes de fréquentation, en termes de flux vers la Corse, pour essayer de la lisser et de faire en sorte que l'attractivité du territoire passe aussi par les universités, les laboratoires, les plateformes de recherche. Et donc, c'est un axe particulièrement important que nous voulions en tout cas mettre en valeur. Donc, 33,5 M€ qui seront dédiés pour créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur l'innovation, la recherche et l'esprit d'entreprise.

Bien sûr, le FEDER soutiendra les actions permettant aussi d'accompagner la compétitivité des entreprises et le développement donc des activités de recherche, de développement au sein des entreprises qui veulent inclure une collaboration renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème insulaire. On parle des organismes de recherche publics, privés, les associations, les entreprises et aussi le transfert de technologie pour que la recherche puisse se démocratiser et s'implanter de façon durable dans tous les territoires.

Le second axe stratégique que nous avons à traduire, une Europe plus numérique, plus connectée, mais faire de la Corse un territoire numérique inclusif. Le montant FEDER accordé pour faire de la Corse un territoire numérique inclusif sera de 11,7 M€, et la Collectivité de Corse entend à ce niveau-là encourager le développement d'une offre adaptée aux besoins de ces dernières. Les services proposés doivent donc leur permettre de renforcer leur visibilité et d'accroître toujours leur compétitivité.

S'agissant des citoyens, les plateformes doivent être aussi développées et améliorées dans le meilleur des cas pour les secteurs tels que l'éducation, tels que la santé, et de ce point de vue donc, le numérique constituera, dans ce cadre FEDER, un levier de réduction particulièrement important sur la fracture sociale et les inégalités d'accès aux soins ; c'est ce que nous avons fait en tout cas dans cette nouvelle tranche PO, ce qui n'était absolument pas le cas pour la tranche précédente, c'est-à-dire le FEDER/FSE 2014-2020.

Ensuite, le FEDER pourra venir bien sûr en cofinancement de certaines mesures prévues au titre du CPER : viser un renforcement de transition numérique par le développement de la médiation, notamment de l'inclusion numérique, la cybersécurité et la mise en place d'une gouvernance adaptée à la dynamique numérique territoriale, qui est très importante également pour nous. C'était le second axe.

Pour le troisième, il s'agissait de valoriser la résilience du territoire insulaire dans le contexte de changement climatique et de l'épuisement des ressources. Donc là, le montant alloué est un montant très important, 29,6 M€ pour mettre en œuvre des politiques ambitieuses sur la maîtrise de l'énergie. Et donc là, on a dû d'ailleurs négocier avec les services et avec les commissaires de la Commission européenne pour des projets qui pouvaient être structurants à l'échelle de la Corse. Je ne parlerai que de l'éclairage public, avec la nécessité de maîtriser les déperditions, la nécessité de maîtriser la consommation sur ces éclairages publics qui est plus une stratégie territoriale que juste du relamping, qui permettait tout simplement de changer des ampoules incandescentes en ampoules LED. Ca fait partie aussi donc de la diminution des factures d'électricité pour chacune des communes.

Donc c'était un point de négociation et nous avons réussi à faire rentrer plusieurs projets comme ça, qui dépassaient donc le cadre simplement des thématiques des axes stratégiques qui sont développés par la Commission européenne, pour vraiment faire rentrer plus de spécificités dans ces axes stratégiques-là.

Le FEDER pourra aussi donc être mobilisé pour promouvoir le développement des énergies renouvelables : continuer ce qui a été fait, bien sûr,

en le renforçant encore plus pour faire que notre mix énergétique puisse être le moins carboné possible ; faire en sorte que notre zone, la Corse, qui est une zone non-interconnectée puisse gagner en autonomie et surtout sur ce niveau-là, c'est le niveau le plus important, car nous en avons tous besoin et que forcément, l'énergie sera l'or de demain, étant donné que les ressources en tout cas seront de plus en plus rares et que donc du coup, nous aurons à contribuer, bien sûr, mais aussi à faire appel à des énergies renouvelables en complément d'une énergie qui sera pilotable. Et ça donc, c'est très important pour nous de le valoriser et c'est pour ça qu'on a un montant très conséquent pour renforcer cette résilience.

Après, sur la prévention des risques naturels, il y a aussi des fonds qui pourront accompagner des dispositifs de soutien aux projets de prévention des risques inondation, mais aussi pour les projets de renforcement, par exemple, des littoraux, pour éviter en quelque sorte qu'il y ait le trait de côte qui continue sa progression vers les terres. Donc, des projets qui seront appuyés également pour limiter l'érosion côtière.

Ensuite, la mobilité durable, un des points très importants de notre mandature, et on a commencé d'ailleurs il y a 2 ans justement pour affecter les crédits REACT-EU sur la mobilité douce, les voies cyclables, les voies vertes. Ce seront donc des montants très importants. On est sur 5,3 M€ pour la mobilité durable. Ce sera donc un projet d'investissement pluriannuel en matière de transport qui sera conduit donc sur le territoire au cours donc des 5 prochaines années, avec une mobilité active également en cours de développement, donc avec les pistes cyclables qui seront poursuivies sur les différents tronçons qui ont déjà été réalisés et qui seront complétées avec des raccordements pour un maillage en termes de pistes cyclables et de mobilité active qui sera donc complétée.

Ensuite, lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation. Donc dans cette maquette-là, la nouvelle, il y aura 12,1 M€ au titre du FSE et 12,9 M€, quasiment 13 M€ d'euros, pour le FEDER.

Vous savez que la crise sanitaire, donc liée au COVID, a eu des effets particulièrement difficiles qui ont soumis la Corse à des contraintes économiques locales particulièrement compliquées. Ce qui donc appelle à des solutions adaptées, notamment aux besoins des populations et des secteurs les plus impactés.

Donc les actions financées via le FSE + dans le cadre de ce programme viendront apporter un complément de réponse à ces besoins non-pourvus par l'offre privée. Donc c'est pour ça que le FSE + interviendra dans le domaine donc de l'éducation, pour anticiper par exemple sur l'évolution des métiers, faire qu'on puisse avoir des formations qui soient au plus près des besoins des populations

pour pouvoir avoir une montée en compétence des populations sur place, avec une offre de formation qui soit adaptée et à destination de tous les jeunes, particulièrement d'ailleurs ceux qui sont confrontés au décrochage scolaire ; nous en parlions le mois dernier également au niveau donc du Conseil exécutif.

Donc, la stratégie en faveur de l'emploi et de la formation sera de fait renforcée grâce aux financements des CPER, toujours en financements croisés, et qui pourront venir en cofinancement donc du FSE +, pour faciliter l'accès à la formation, à l'orientation et à l'insertion des publics les plus fragilisés sur le marché du travail.

Un des derniers axes que nous avons tenu à valoriser était donc la promotion et être dans un système de développement économique homogène du territoire. Il s'agit donc de 8,5 M€ à distribuer pour un objectif qui se différencie des autres car il est qualifié d'objectif territorial, et qui constitue une opportunité pour la Collectivité de traiter toutes les disparités territoriales, notamment donc dans les espaces insulaires.

Le FEDER, en conformité donc avec la politique de contractualisation menée par la Collectivité auprès des différents territoires, constituera donc un des leviers pour redynamiser l'activité économique dans ces territoires et les nouveaux aménagements permettront ainsi donc d'augmenter la fréquentation, sans pour autant nuire à la préservation de la biodiversité et de la qualité environnementale que nous connaissons sur notre île.

Ensuite, sur les zones urbaines, bien sûr, en particulier dans les quartiers défavorisés, un aménagement spécifique pour continuer tous les efforts qui ont été faits sur les aménagements, la réhabilitation. Et on a insisté d'ailleurs auprès de la Commission européenne pour les réhabilitations globales, surtout pour l'habitat social : de l'isolation, du génie de l'habitat, qualité environnementale qui permet vraiment d'avoir des rénovations globales et donc beaucoup plus efficaces en termes de déperdition thermique, et donc les traductions que cela va avoir sur les factures d'électricité.

En conclusion, faire une Europe plus verte, une Europe plus intelligente, une Europe plus sociale, plus juste, plus connectée, plus inclusive, nous avons tenté de décliner en fait ce principe à l'échelle de la Corse : faire de la Corse une région, un territoire en tout cas plus intelligent, plus connecté, plus vert, plus social, plus inclusif et bien sûr, plus proche de ses citoyens par la promotion notamment du développement durable, en intégrant tous les types de territoires et les initiatives locales.

Donc, tous les porteurs de projets seront incités à aller consulter d'ailleurs sur le site de l'Europe en Corse, donc de la Collectivité.

Nous avons fait faire une cartographie qui recense l'intégralité de tous les projets qui sont cofinancés ou financés par des fonds européens, pour bien montrer en fait que toutes les communes, tous les porteurs de projets peuvent être accompagnés par des fonds européens. Et nous allons renforcer d'ailleurs la mobilité de la direction des affaires européennes, au plus proche des villages, au plus proche des villes, pour dépêcher tout simplement une délégation et être au cœur des territoires, des contraintes, des différents enjeux, car tous les territoires sont différents, tous les enjeux des territoires sont différents. Et donc, tous les acteurs peuvent prendre en tout cas ces informations pour les traduire en projets, en opérationnel et en du concret pour la Corse et pour tous les Corses.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Donc, il y a des rapports : un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des affaires européennes.

Donc, nous commençons par la commission des affaires européennes, vous avez la parole, Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

À l'issue de la présentation du rapport par Madame Laetitia SALINI, *Directrice des affaires européennes, méditerranéennes et des relations internationales*, **Madame Charlotte TERRIGHI** est intervenue pour solliciter des précisions sur plusieurs points, évoqués dans le rapport.

Rappelant la difficulté de disposer d'une vision d'ensemble des différents programmes européens et dans un souci de pouvoir en assurer le suivi, elle a sollicité que puisse être mis à disposition des commissaires, un tableau synthétique regroupant l'ensemble des programmes avec mention des différentes réalisations, des délais de règlement et des taux de financements.

Par ailleurs, elle a interrogé les services sur les retours enregistrés suite à la concertation citoyenne mise en œuvre, afin de savoir s'ils pouvaient être considérés comme satisfaisants.

Elle a également sollicité des précisions sur les niveaux de consommation du programme précédent, savoir si la réserve de performance avait été sollicitée et dans l'affirmative connaître les dossiers qui en ont bénéficié.

Madame Charlotte TERRIGHI a par ailleurs porté son interrogation sur les critères retenus par l'Union Européenne pour fixer les montants des fonds et a souhaité disposer de précisions.

Revenant sur le budget vert évoqué dans le rapport et précisant qu'il s'agissait d'un objectif qu'il allait falloir atteindre, elle a souhaité savoir quelle était l'articulation mise en place entre le programme numérique existant et l'économie solidaire.

Aussi, précisant que « le numérique » consommait de plus en plus d'énergie, elle s'est interrogée sur la possibilité d'initier une démarche pédagogique afin de favoriser par exemple, la réparation plutôt que l'achat de matériel et se servir de l'économie solidaire pour le faire.

Concernant la mobilité, Madame Charlotte TERRIGHI a fait observer l'absence de mention aux véhicules électriques et s'est inquiétée, avec la perspective de l'arrêt des véhicules thermiques à l'horizon 2035, des difficultés que rencontreront les populations du rural, en l'absence de bornes de recharge.

Par ailleurs, elle a souhaité disposer d'informations complémentaires sur les fonds non utilisés au niveau national, notamment si des reliquats existaient et s'ils pouvaient être réutilisés au niveau régional.

En propos conclusifs, Madame Charlotte TERRIGHI a évoqué la problématique de l'immigration massive liée notamment à la sécheresse et à laquelle la Corse pourrait faire face et s'est interrogée, au regard du positionnement méditerranéen du territoire régional, sur l'existence d'une réflexion et d'une étude sur ce sujet.

Sur ces observations et avant de donner la parole aux services, **Monsieur le Président Paul-Joseph CAITUCOLI** a souhaité remercier Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse et les services pour le travail de fond qui a été mené.

Il s'est félicité de l'expertise et de la maturité acquise au fil des années par la Direction des affaires européennes dans la gestion de ces fonds.

Il a par ailleurs tenu à saluer le travail d'ingénierie réalisé par les services de la CdC et souligné les efforts de structuration mis en œuvre, qui sont

indispensables afin de faciliter l'accès aux fonds européens des petites communes et porteurs de projets.

Sur ces observations, il a donné la parole aux services.

Afin de répondre aux interrogations de Madame Charlotte TERRIGHI, **Madame Laetitia SALINI**, *Directrice des affaires européennes, méditerranéennes et des relations internationales*, a apporté les précisions suivantes :

Concernant le bilan des réalisations menées au titre du précédent programme, elle a indiqué que pourrait être communiqué un document synthétique sur la base des différentes évaluations menées par la Collectivité de Corse, ceci afin de disposer de données plus précises sur les différentes typologies d'actions financées et les taux d'intervention mobilisés sur chacun des programmes.

Sur la question relative à la concertation publique, elle a indiqué que les retours étaient très satisfaisants au regard notamment du peu de réponses enregistrées lors des consultations menées dans le cadre de l'élaboration du précédent programme.

Elle a par ailleurs souligné qu'il s'agissait d'un retour positif en termes d'implication des acteurs et fait observer que ces consultations avaient permis la prise en compte de l'ensemble des demandes, sur l'ensemble des programmes européens.

Sur le Comité de suivi qui s'est tenu en présence de représentants de la Commission Européenne au mois de mars 2023, Madame SALINI a indiqué avoir eu un retour positif au niveau de l'état d'avancement de ces programmes.

Elle a précisé qu'un travail de clôture était engagé dans le cadre de la certification de l'ensemble des dépenses avant la fin de l'exercice 2023.

Sur ce point, elle a indiqué qu'au regard des perspectives de programmation, l'intégralité des crédits seront consommés.

Revenant sur la question relative à la réserve de performance, elle a répondu par la négative, indiquant qu'il n'y avait pas, sur la programmation 2021-2027, de réserve supplémentaire allouée par la Commission Européenne, y compris dans l'hypothèse d'une consommation totale des crédits.

Sur l'enveloppe de crédits négociée pour la période 2021-2027, elle a fait observer qu'il y avait des indicateurs, notamment le PIB, la population ou

encore le taux de chômage, à partir desquels la commission européenne déterminait le montant des enveloppes allouées à chaque région.

Toutefois, elle a indiqué qu'il s'agissait aussi d'un travail de négociation afin de permettre le maintien d'un niveau de crédits équivalent à la précédente programmation.

Concernant l'évaluation stratégique environnementale, elle a indiqué aux commissaires que la CdC avait mené une évaluation sur le programme FEDER-FSE 2021-2027, transmise à la DREAL, aux fins de mesurer l'impact du programme sur l'environnement pour chacune des thématiques retenues et s'assurer qu'il soit en cohérence, avec les exigences imposées par la Commission Européenne.

Sur ce point, Madame SALINI a également fait part de la mise en place de critères d'éco-conditionnalité au niveau de la sélection des projets, établis en lien avec ceux du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Enfin, sur la question relative aux reliquats de crédits en fin d'exercice, elle a répondu qu'il était envisageable de les réaffecter sur d'autres programmes, mais qu'en l'espèce, cette question ne se posait pas, puisqu'au regard des perspectives de certification des services, l'ensemble des crédits devraient être consommés.

Afin de compléter les propos des services et apporter quelques précisions complémentaires à Madame TERRIGHI, **Madame La Présidente de l'Assemblée de Corse** a fait observer que l'enveloppe globale, négociée en 2021, était initialement bien en deçà des 117 millions d'euros obtenus.

Elle a précisé qu'était prévue une réduction de l'enveloppe globale de la France, conséquence du Brexit, puisque la Grande Bretagne, au même titre que la France, était un « contributeur net » c'est-à-dire un État qui contribue plus au budget européen, qu'il n'en bénéficie.

Dans cette perspective de baisse, il a fallu que la France procède à une réduction des enveloppes allouées aux régions et notamment celle du FEDER.

Aussi, elle a indiqué qu'une première phase de discussions avait été menée au sein du Comité État-régions et précisé que sur la base de critères tels que la précarité ou encore l'éloignement, avait été obtenu, un réaligement de la dotation sur celle du programme antérieur.

Par ailleurs, Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a fait observer qu'il n'y avait pas eu de dégagement d'office, grâce à un travail d'optimisation

de la maquette afin de permettre, en permanence, de relancer certains projets ou de disposer de nouveaux projets, prêts à être financés.

Sur ce point particulièrement, elle a appelé à faire preuve de vigilance dans le cadre de cette programmation, en indiquant que la Commission Européenne sera très attentive notamment au regard du conflit en Ukraine. L'Europe aura besoin de moyens pour soutenir le pays et envisager sa reconstruction et les crédits non consommés sur la période de programmation pourront être récupérés.

Revenant sur la demande de Madame TERRIGHI, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** a indiqué que la transmission d'un document synthétique sur l'ensemble de la programmation, pourrait également s'accompagner, en complément des données chiffrées, d'une présentation semestrielle en séance publique afin de rendre compte des différents projets financés, aussi bien pour les élus que pour les citoyens.

Sur la question de la mobilité durable, la Présidente de l'Assemblée de Corse a indiqué que cette thématique était prévue mais a toutefois précisé, que par principe, l'Europe ne finançait plus les véhicules roulants, quels qu'ils soient. Pour autant, les infrastructures annexes et notamment les bornes de recharges pourraient possiblement faire l'objet d'un financement européen.

Enfin, sur la question de l'immigration, Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a fait savoir aux commissaires qu'une réunion avait déjà eu lieu dans le cadre de « Corsica Pruspettiva 2050 » et qu'il s'agissait d'une thématique qui sera abordée prochainement.

Sollicitant les services, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse**, a souhaité avoir la confirmation qu'il était maintenant possible d'articuler les différents fonds et notamment le FEDER et le FSE afin de mieux cibler les territoires et renforcer l'objectif d'une Europe au plus près des citoyens.

Si cette articulation était envisageable, elle a fait observer que seraient concernées d'une part, les questions relatives à la lutte contre les inégalités économiques et d'autre part, celles concernant la santé.

Madame Laetitia SALINI a répondu par l'affirmative en précisant que la priorité 4, permettait d'intervenir sur le volet santé – facilité l'égalité d'accès aux soins.

Elle a indiqué que cette priorité permettra également d'intervenir dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

En complément, elle a fait observer que dans le cadre de la priorité 2, relative à la transition énergétique, peut également être citée la rénovation de l'éclairage public qui permettra une intervention dans les territoires.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse a également évoqué la question des taux de financements maximums et a souhaité savoir si des financements à hauteur de 80 % étaient envisageables.

Madame Laetitia SALINI a répondu qu'ils étaient de 60 % sur chacune des priorités, toutefois elle a précisé qu'il était envisageable, sur certains projets, d'aller jusqu'à 80%, à la condition de respecter l'équilibre globale au niveau de l'axe, à savoir en contrepartie trouver un projet avec un taux d'intervention plus faible, et sous réserve des régimes d'aides d'Etat qui imposent certains taux d'intervention.

Suite à cette précision, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a fait observer que cela nécessitait d'opérer un suivi très précis et rigoureux des projets déposés et des arbitrages de cofinancements à réaliser.

Enfin, concernant les investissements territoriaux intégrés (ITI) dont elle a indiqué qu'ils s'agissaient de véritables outils de programmation en ce qu'ils donnaient lieu à un conventionnement avec le territoire concerné ; elle souhaité savoir si cela ne concernait, comme cela était le cas pour la précédente programmation, que les territoires urbains.

Madame Laetitia SALINI a répondu par l'affirmative.

Aussi, **Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** a sensibilisé les commissaires présents, sur la nécessité, concernant les territoires ruraux, de mobiliser les groupes d'action locale (GAL) en collaboration avec le FEADER, la Direction des dynamiques territoriales et l'ODARC.

Remerciant les éclairages apportés par les interventions précédentes, **Monsieur le Président Paul-Joseph CAITUCOLI** a souhaité également saluer le travail remarquable effectué, au sein du Centre Europe Direct Corsica, par son équipe très dynamique dans le cadre de la sensibilisation du jeune public.

Par ailleurs, sur la question des GAL, il a rappelé la nécessité de consolider les territoires, de disposer d'une réelle armature territoriale et souligné l'importance d'apporter une aide en matière d'ingénierie aux différents porteurs de projets.

Il a fait observer qu'au niveau européen, la plupart des GAL avaient environ 25 ans d'existence, contrairement à la Corse, où des difficultés n'ont pas permis de pérenniser ces structures.

Indiquant qu'il s'agissait d'un « mal français », il a rappelé que les programmes dévolus initialement au développement de la cohésion des territoires transfrontaliers, avaient souvent été utilisés par les Etats afin de compléter les contrats de plan.

En conclusion, il a mis en exergue le croisement des politiques publiques de la Collectivité de Corse avec les différents programmes et notamment ceux à destination des secteurs urbains.

Pour compléter la demande de document synthétique sollicité par Madame TERRIGHI, **Madame Vanina LE BOMIN** a pour sa part jugé intéressant de disposer également d'un lexique permettant de clarifier l'ensemble des acronymes.

Par ailleurs, elle a souhaité savoir, dans le cadre des aides relatives aux mesures « égalité d'accès aux soins et valorisation du patrimoine culturel », si la Collectivité de Corse allait procéder à des appels à projets ou si les porteurs de projets devaient directement solliciter la collectivité.

Enfin, elle s'est interrogée sur l'éligibilité des associations à ces aides notamment pour le volet égalité d'accès aux soins.

Madame Laetitia SALINI a répondu que des appels à projets étaient prévus et privilégiés pour ces mesures, sans toutefois exclure la possibilité d'instruire les dépôts de dossiers.

Concernant le public, elle a indiqué que dans le cadre de la rédaction du programme, un soin particulier avait été apporté afin de ne pas se heurter à des critères trop restrictifs et à ce titre, indiqué que les associations étaient éligibles.

En conclusion, **Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI** a souhaité sensibiliser les services sur la question des sentiers du patrimoine.

Rappelant qu'antérieurement les dossiers étaient instruits et financés par l'Office de l'Environnement, il a fait observer que l'on s'orientait aujourd'hui, uniquement sur le volet européen.

A ce titre, et au regard de l'investissement très lourd, il a appelé à être vigilant sur l'accompagnement des plus petites communes dans l'obtention des financements européens nécessaires.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ;
Absence du groupe « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI a porté son interrogation sur les modalités d'accès au financement sur les volets relatifs à la maîtrise de la demande d'énergie et la rénovation.

Observant que ces volets avaient fait l'objet d'un fléchage dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), il a souhaité savoir si ces fonds viendraient en complément des crédits existants de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) ou s'inscrivaient dans un dispositif parallèle.

Enfin, il a souhaité connaître le montant dédié à ce volet spécifique.

Madame Alexia VERO, Directrice adjointe en charge de la mise en œuvre et du suivi des programmes européens, a confirmé que l'AUE demeurerait le service instructeur, l'Agence ayant parfaitement connaissance des procédures de croisement des différents financements avec ceux qui émanent notamment du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et de l'ADEME.

Elle a souhaité s'arrêter plus particulièrement sur la question du financement de l'éclairage public, précisant que le travail mené par l'AUE auprès de la Commission Européenne dans le cadre des négociations avait permis d'en maintenir le financement.

Enfin, elle a précisé qu'une enveloppe d'environ 17 M€ serait affectée à ces mesures.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a tenu, en premier lieu, à féliciter la direction en charge du suivi des programmes européens et l'ensemble des services pour le travail réalisé. Il a estimé que cela témoignait de la capitalisation acquise depuis de nombreuses années sur les fonds européens, le travail de

lobbying porté par le président du Conseil exécutif de Corse et la présidente de l'Assemblée de Corse portant aujourd'hui ses fruits.

Il a tenu à saluer le travail d'ingénierie réalisé par les services de la CdC indispensable pour faciliter l'accès des communautés de communes et des communes aux fonds européens. Il a souligné le fait que la mobilisation des fonds européens permettait aussi aux collectivités de réserver les crédits disponibles relevant de la dotation quinquennale à des projets d'infrastructures importants.

Sur la question du croisement des financements, il a relevé en effet les difficultés que cela pouvait représenter pour les petites communes et a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la structure d'ingénierie pour mieux les accompagner.

Enfin, sur les questions relevant de la pêche et du pastoralisme, il a invité la présidente de la Commission du Développement Economique à réfléchir conjointement avec la Commission des Affaires Européennes qu'il préside sur les moyens de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde avec les territoires européens (Toscane, Sardaigne...).

Il a conclu sur l'urgence à agir sur ces deux secteurs en danger, lesquels sont constitutifs de l'âme, du patrimoine et de la culture insulaires.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité avoir des précisions sur le volet social.

Il a souhaité savoir si les projets de création de chantiers d'insertion étaient éligibles aux fonds et également connaître les compléments susceptibles d'intervenir sur la mesure dédiée au RSA.

Sur le premier point, Madame VERO a répondu par l'affirmative précisant toutefois que cela dépendrait de la nature du chantier créé. Elle a pointé les difficultés posées sur ce type de dossiers aux porteurs de projets, lesquels, de par leur statut (associations, structures de petites taille), s'avèrent souvent peu habitués aux fonds européens.

Se voulant réaliste, elle a précisé que du fait d'un axe nouveau, sa mise en place nécessiterait un temps plus long.

S'agissant du RSA, elle a précisé que la mesure avait plutôt vocation à accompagner les bénéficiaires désireux de s'orienter vers le statut d'autoentrepreneur.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité connaître la date effective de mise à disposition des fonds à l'endroit des porteurs de projets.

Madame VERO a précisé que les dépôts de dossiers pouvaient d'ores et déjà être effectués auprès de la Direction des Affaires Européennes, un logiciel devant à terme permettre aux porteurs de projets de déposer leurs dossiers via un logiciel, en cours de paramétrage, et pour l'utilisation duquel ils bénéficieront d'un accompagnement.

Elle a enfin précisé que selon les mesures, les aides seraient déclinées en appel à projets ou sous la forme de subventions, les AAP devant faire prochainement l'objet d'un lancement en lien avec l'AUE de façon prioritaire.

Observant qu'elle avait déjà évoqué en commission la problématique de la complexité des dossiers éligibles aux fonds européens, notamment dans le cadre des projets LEADER, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité revenir sur les difficultés posées notamment aux communes dans le paiement des subventions pointant un décalage entre le marketing alléchant des dispositifs et la lourdeur administrative des procédures qui en découlent.

Aussi, elle a souhaité s'assurer que des garanties avaient bien été prises, notamment sur ces fonds, afin de se prémunir de ce type de problèmes régulièrement rencontrés par les porteurs de projets en matière de fonds européens.

Elle a souhaité savoir, par ailleurs, si les fonds présentés étaient des fonds distincts de ceux pour lesquels l'ODARC sera prochainement conduit à assurer l'instruction et le paiement des dossiers.

Madame VERO a indiqué partager les propos de la conseillère quant à la lourdeur administrative qui accompagne le montage des projets européens.

Elle a précisé que les services de la Direction des affaires européennes s'engageraient dans la mise en œuvre de mesures de simplification, le montage des dossiers européens n'en demeurant pas moins complexe afin de se conformer aux exigences de la Commission Européenne, notamment en matière de commande publique.

S'agissant d'un petit territoire comme la Corse, elle a fait état de difficultés particulières pour absorber les différents fonds européens faute de capacité administrative nécessaire.

Aussi, elle a fait valoir l'intérêt de mobiliser ce type de fonds pour des projets jugés importants.

Pour ce qui concerne l’instruction des fonds, elle a précisé que le Fonds de Développement Européen (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE) tous deux relevant de la politique de cohésion étaient complètement distincts des fonds européens gérés par l’ODARC et relevant de la politique agricole.

Sur les services instructeurs des dossiers, elle a indiqué que dans l’attente de la désignation des différents services en charge de l’instruction des dossiers, le traitement des dossiers demeurait poursuivi par les services.

Observant la fin programmée des véhicules thermiques en 2030, Madame Charlotte TERRIGHI a souhaité savoir si des mesures relevant des fonds européens seraient prévues afin d’accompagner les petites communes dans l’équipement de bornes de recharge électrique.

Précisant que cela nécessitait d’être vérifié auprès des services de l’AUE, Madame VERO a précisé que cette question ne semblait pas avoir été abordée dans la présente programmation.

Pour autant, elle a indiqué que, dans le cadre de la réflexion d’ores et déjà menée sur la politique de cohésion après 2030 au sein des consultations avec la Commission Européenne, les besoins des petites communes pouvaient être considérés.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a rappelé que les programmes LEADER et INTERREG avaient été créés pour permettre aux communautés transfrontalières de travailler ensemble (Associations, producteurs, artisans) en associant le volet institutionnel aux forces vives. Or, il a fait état d’un système administratif des États membres peu disposé à accepter l’autonomie des territoires, quels que soient les États-membres dont ils dépendent.

Aussi, il a fait valoir l’intérêt de renforcer la démarche de territorialisation ascendante et a indiqué partager la nécessité d’une simplification administrative en réfléchissant à la mise en œuvre d’une ingénierie particulière et mutualisée dans la cadre de la prochaine programmation.

Sur le volet social et l’insertion évoqués par Monsieur LUCCHINI, il s’est dit pour sa part favorable à réfléchir à des groupements d’employeurs pour former et insérer les personnes notamment sur des secteurs sensibles (espaces verts, abattoirs...).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup pour vos rapports qui étaient longs parce que ça a suscité beaucoup d'échanges, très positifs d'ailleurs. Nous remercions les services d'avoir répondu à toutes nos questions.

Donc, la parole est à qui veut la prendre parmi les groupes ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, puisque chaque fois qu'on parle de l'Europe, c'est de plus en plus indigeste parce que de plus en plus, et par nature, technocratique, ça ne tient pas à la qualité des présentateurs ou de ceux qui commentent nos travaux.

On est à quelques encablures d'un scrutin d'élections européennes qui bat tous les records de non-participation. Je pense que cet hémicycle, au même titre que d'autres structures, a pour mission non dite, mais au moins morale si on croit en l'Europe, d'essayer de faire œuvre de pédagogie et d'essayer de montrer à travers quelques dossiers exemplaires, ce que l'on fait avec l'Europe et peut-être même en négatif, ce qui n'existerait pas sans l'Europe. On a beaucoup de de difficultés. Il ne suffit pas de mettre sur un panneau cette structure ou cette action a été financée par le FEDER, FSE, rien que les acronymes sont, pour l'essentiel, méconnus par nos concitoyens.

Pour ce qui nous concerne, je pense qu'il y a aussi une lisibilité accrue pour qu'on puisse mieux vendre. Sur deux, trois sujets, d'abord, je pense que la façon dont on estime qu'on est bon vis-à-vis de l'Europe n'est pas la bonne, parce qu'on s'est toujours débrouillés à la fin des fins pour évidemment consommer des fonds européens, quelle que soit la majorité, parce qu'on a intérêt, parce que les maquettes, et c'est ce que vous avez fait, sont plutôt bien calibrées et bien calées sur les préconisations, voire même les axes au sein desquels on est bien contraints de s'insérer si on veut consommer. Est-ce qu'on a vocation comme l'Europe le souhaite, à être plus intelligent, plus vert, plus connecté, plus social, plus inclusif et plus proche des citoyens ? La réponse est oui. Tout ça, ce sont des grandes lignes, ce ne sont pas forcément des lignes fourretout, mais dans lesquelles il est plutôt facile de s'insérer.

En revanche, la façon dont on considère qu'on est bons, les critères qui font qu'on considère qu'on est bons, ça ne peut pas aller, ce n'est pas de dire, « on a consommé 19 ou 30 M€ », vous savez, pour les citoyens, moi on m'a toujours appris qu'il y a trois prix, que le citoyen connaît la baguette aux alentours de 1 euro, la bagnole autour de 20 000 € et l'appartement, aujourd'hui 200, peut-être 300 000 €. Voilà les sommes que comprend l'Europe. Quand on dit on est bon parce qu'on l'a consommé 30 M€, ça ne veut absolument rien dire.

En revanche, ce qui peut vouloir dire et signifier des choses pour l'opinion, c'est si oui ou non on a répondu à des objectifs qui touchent la vie des quotidiens.

Alors première des choses, il faudrait qu'on se mette en paix avec nous-mêmes, c'est-à-dire, et c'est le cas, qu'on se cale sur nos propres ambitions, mais sur nos propres critères. Je prends un exemple, document adjoint sur les 6 volets et je prends le dernier, axe 6 : volet tourisme. En gros, on dit qu'on est bon parce que l'analyse, je cite : des dynamiques de programmation, mais en évidence, une consommation importante, ça veut dire qu'on a bien consommé, mais je cite et je mets ça en perspective par rapport au débat de ce matin : parce que malgré les contraintes, développement qualitatif, la plus-value etc., en gros on a accueilli plus de touristes.

Alors ce matin, on a dit que, collectivement, on s'est un peu indignés des problèmes de surfréquentation et l'après-midi, on dit : au regard des objectifs qui sont fixés par l'Europe, on est bons parce qu'on accueille plus de touristes. Attention à ça, déjà que c'est compliqué en direction de l'opinion, attention à ces pièges.

Deuxième piège, cette fois pour nous-mêmes, on ne va pas faire comme si le circuit de financements d'un projet européen était facile. C'est très bien financé l'Europe, qu'il s'agisse des fonds sociaux, des fonds structurants, c'est très bien financé. On a intérêt à être éligible à des fonds européens. C'est d'une complexité sans nom.

Alors ici, on a de l'ingénierie, et je regarde les services qui travaillent depuis longtemps sur ces sujets, on est bons, mais lorsque vous avez des communautés de communes, ou en tout cas des structures, des entités qui sont en situation de mobiliser ce type de financements, c'est extraordinairement complexe et ça explique qu'entre l'idée qu'on se fait de la mobilisation d'un fonds européen, l'instruction, le paiement et la mise en œuvre des programmations, il y a loin de la coupe aux lèvres. Et il y a aussi de notre part, je pense sinon des modes opératoires à revisiter, en tout cas une ingénierie en direction de ceux qui souhaitent contribuer à une bonne route, un bon fonctionnement de ces fonds européens, un devoir d'assistance d'une certaine façon, d'autant, et ça a été

souligné, que nous avons intérêt à l'être parce qu'il y a encore un peu d'argent. Quand on met en perspective les grands bouleversements qui arrivent, Brexit, ça y est, c'est déjà soldé, on fait comme si c'était un non-événement, l'augmentation, ça a toujours existé ça, parce qu'on se considère comme pauvre, on n'est pas les plus pauvres et y a de plus en plus de régions pauvres qui aujourd'hui vont vouloir toucher leur part au pot, la reconstruction de l'Ukraine qui est en perspective, plus les autres bouleversements, vont faire qu'à terme, on va vers une sur sollicitation de ces fonds et donc à ce titre-là, nous avons intérêt à être plus exemplaires, plus opérationnels et plus efficaces.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qual'hè chì vole a parolla ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les programmes européens et la Corse c'est une vieille histoire. On a été un objectif numéro un pendant longtemps, avec des taux d'investissement subventionnés à 100 % et petit à petit, on a vu cette part subventionnable s'éroder pour rentrer aujourd'hui dans le droit commun européen.

Sauf que sur trois programmes, alors qu'on est sur le même objectif de mise à niveau standard, entre autres sur toutes les autres régions françaises, on est passés de 150 M€ sur le programme d'il y a 12 ans, à 115 et aujourd'hui à 117.

Je pense que le compte n'y est pas parce que ce programme essentiellement, il va basculer sur des budgets d'investissements, sur des travaux, que ce soit des travaux dans le numérique, des travaux dans l'énergie, dans des travaux d'amélioration générale. L'indice européen et français sur la période 2014, qui était l'ancien programme où il y avait 115 M€, et aujourd'hui, on a 117, il a augmenté de 25 %. L'enveloppe française elle-même, du Fonds FEDER - FSE, elle est quand même passée de 8,5 milliards à 9,100 milliards.

Donc ce n'est pas vrai qu'elle a régressé, elle a quand même été actualisée de 6 %. Et nous, on est actualisés à 1,5 %. Moi je dis que le compte n'y est pas, 150, 115, 117 ! Oui, vous avez gagné 1,5 million, la maquette de novembre 2021, elle était à statu quo, c'était 115,7. Entre-temps, il y a 12 rubriques en gros, ce qui n'est pas bon, parce qu'antérieurement, dans le premier programme, je dirai, où la Corse est sortie des objectifs de rattrapage, où elle est rentrée dans l'objectif standard, il y avait 5 rubriques. Qui dit 5 rubriques, ça veut dire des enveloppes globales fortes, de l'ordre de 30 à 40 M€ chacune. Aujourd'hui, il y en a 12 et on n'a pas de fongibilité des enveloppes entre elles. C'est-à-dire que si on a des obligations sectorielles d'investissements stratégiques, que l'on découvre sur une échéance quinquennale, on aura des difficultés à

remobiliser ces fonds autrement que ceux sur laquelle ils sont initialement préaffectés. Ça c'est un carcan.

Moi je pense que sur un programme comme celui-ci, je sais qu'il est calibré, ce n'est pas la Corse qui va avoir ces lignes, qui va avoir ces critères ou ces sous critères, mais la notion de fongibilité d'une enveloppe globale, elle est importante. D'autant plus que je rejoins Jean Martin, on est sur un système autocratique et technocratique. L'enveloppe, elle ne regarde pas les petites rubriques de la Corse, elle regarde uniquement les 115 ou 117 M€. Et si on n'avait qu'une seule rubrique : aménagement de la Corse, avec une enveloppe unique, comme nous l'avions pour les programmes intégrés méditerranéens en 1990, où on avait des contrôles, a posteriori des engagements, on pourrait faire une politique d'aménagement.

Je prends un exemple, tout le monde parle de l'eau, de l'aménagement, il y avait quand même un programme fait par l'Office hydraulique, on peut en critiquer certaines options, mais il y avait une cotation à 500 M€. Il n'y a pas une seule ligne budgétaire sur le programme européen à venir ou antérieur, qui permettrait de financer un aménagement hydraulique. On ne pourrait le faire que si on rentre dans la logique énergétique, parce qu'il y a un peu de financement sur les aménagements au titre du développement durable et de l'économie d'énergie, ou du moins de la compensation des bilans CO2 et autres.

Donc tout ça pour vous dire qu'il y a quand même des incohérences.

Maintenant, il faut le considérer comme ce que c'est. On nous fait un chèque, mais on nous fait 12 chèques, en cumulé, on arrive à 117. Maintenant, c'est bien d'avoir maintenu, plus un et demi c'est déjà même mieux, mais ce n'est pas le quantum, je pense, du différentiel que la Corse a et surtout de ce que l'État français nous avait promis. Lorsqu'on nous a sorti de l'objectif de convergence au prétexte que notre PIB avait été au bon quantum, qui avait été mal comptabilisé à l'époque, quand il avait été recalculé, on aurait montré a posteriori qu'on aurait dû rester dans le même objectif où sont restés les Sardes, parce que nous, on est en jaune, les Sardes, ils sont en marron foncé sur les cartes européennes, mais le marron foncé, c'est ceux qui ont droit à un peu plus. Et, il avait été question que dans la redistribution intérieure, on aurait plus. C'est pour ça qu'il y a eu les 150 M€ sur le programme 2007-2013.

Ensuite, ce n'est pas cette majorité qui a négocié le programme. C'est ceux que, collectivement, les patriotes corses ont battus, ils sont arrivés à 115,6. Mais vous ne faites pas mieux, vous êtes à 117. Je pense qu'il y avait matière politiquement à demander un petit peu plus.

Oui, Madame la Présidente, vous étiez en charge aux affaires européennes, mais je vous dis oui et je vous dis que c'est important de rester dans sa rubrique et pas dans 12, d'avoir des rubriques qui sont globales, quand on vous met dans des petits compartiments, vous rentrez dans des cases et vous faites de la consommation obligatoire. Vous n'avez pas la possibilité de réadapter localement vos politiques. Donc, tout ceci pour vous dire que c'est bien, mais peut mieux faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui Madame la Présidente, donc je ne vais pas faire la redite de nos rapports. Moi simplement ce que je voudrais souligner, c'est que compte tenu de ce qu'a dit Jean Martin et ce qu'a dit Paul-Félix, je crois que c'est un exploit qui a été fait et je vous félicite, Madame la Conseillère, pour votre pugnacité, que ce soit sur les transports ou sur ce dossier.

Je voudrais qu'on prenne conscience collectivement de ce que ça représente pour les services comme travail, mais aussi pour le binôme que j'ai cité dans le rapport, parce que je crois que le travail qui a été fait à la conférence des îles par le président Simeoni, le travail qui a été fait dans l'ancienne mandature par la présidente Maupertuis, n'est pas neutre dans les résultats que l'on obtient.

Il n'y a qu'à voir lorsque nous avons les conférences sur l'évolution institutionnelle avec les régions européennes, la manière dont nous sommes reçus et la déférence qu'ils ont. J'espère que collectivement, du fond du cœur, à la fin du processus, si un jour il reprend, nous ferons mentir l'adage : « nul n'est prophète en son pays ».

Pour revenir à l'Europe, vous avez raison, tous les deux et Paul-Félix l'a dit, nous sommes héritiers d'une histoire et les services administratifs de la Collectivité sont de jeunes services par rapport, si on allait comparer, aux Conseils généraux. Mais cette administration-là au niveau européen, la nôtre, elle a une maturité qui se ressent. On a eu deux présentatrices différentes dans les deux commissions, avec la même limpidité, la même précision, les mêmes réponses, et ça je peux vous dire que c'est un signe qui ne trompe pas.

L'autre point, Jean Martin, je voudrais simplement illustrer mon propos et revenir à la discussion de ce matin. En fait, c'est l'Europe qui a sauvé les foires rurales. Au sortir des années 83, 84, ch'eddi ùn vultessini mai più, certains avaient décidé de supprimer les crédits aux associations. A fierà di Cilaccia avait débuté

en 76 avec un foyer grand secteur rural, avec des ingénieurs, cinq, six ingénieurs, avec una fieri, mais aussi un développement important. Je me rappelle toujours, parce que je l'ai gardé, parce qu'à l'époque ils travaillaient sur du papier carbone dans les associations, mais il y avait le double et la machine à bâtonnet aussi, et il y a cette lettre du président, grand secteur, foyer grand rural, Alex Mondoloni, maire di Suddacarò, qui écrit au président de l'Assemblée de Corse, puisque c'était la décentralisation qui venait d'arriver et que donc ces crédits-là dépendaient de l'Assemblée de Corse.

Je ne veux pas ici que mon propos soit mal interprété, faire ressasser l'histoire etc., on a quelque chose à tracer, mais pour vous dire qu'en 92, quand le projet LEADER est arrivé, le premier projet LEADER, c'est 92, c'était la Chambre Régionale d'agriculture qui le portait, nous avons commencé les foires, a fieri di l'alivu, avec d'autres régions de Méditerranée, beaucoup di i fieri ont repris vie et le mouvement associatif est reparti, le secteur grand foyer de l'alivu a été décimé, mais nous avons pu récupérer quelques graines et faire germer notamment le PETR de façon collective.

Je voudrais vous dire aussi que ce que vous voyez aujourd'hui au travers du premier abattoir boucherie de France, chez Jacques Abbaticci, c'est un financement et une opération qui a été réussie parce qu'il y a eu des fonds LEADER qui sont venus abonder les fonds classiques. Et ça, c'est un projet innovant en termes d'environnement, en termes de circuit court, en termes d'intégration d'énergie puisqu'il est carrément autonome en énergie et j'en aurai quelques-uns supplémentaires aussi à présenter.

Mais ce que je voudrais vous dire c'est que quand on a commencé sur un programme INTERREG, ça s'appelait RESA, Réseau Européen des Sens Authentique. Nous avons porté ce projet avec la Toscane, et c'était la regrettée Évelyne Stromboni et Madame Salini aussi qui nous avaient aidés, il y avait le CREPAC, il y avait un groupement d'hôteliers de Toscane. Ce projet a permis aux foires, a permis à la route des saveurs, la route des sens de voir le jour, qui a fait ensuite école, un peu de partout en Europe. Nous avons comme partenaire les Toscans d'où l'importance de faire et de travailler sur les bonnes pratiques. Aujourd'hui, cela s'est étendu. Nous avons capitalisé ces projets, et vous savez qu'entre un contrat de plan et l'autre, il y a souvent des ruptures, et là, nous avons réussi et je tiens à le dire aussi, c'est que grâce à ces fonds européens, nous avons renforcé le secteur associatif et notamment les foires agricoles et rurales qui ont porté la plupart des filières agricoles et des AOC.

Donc, vous voyez bien que la synergie entre agriculture et tourisme, elle est primordiale.

Et qu'est-ce que nous avons fait à Filitosa ? Il y avait à l'époque François Ollandini, un grand Monsieur que je respecte, que je salue, philosophe, capitaine d'industrie. Il avait fait un article dans Corse-Matin, c'est dommage que Dumè ne soit pas là, et il avait marqué : l'agriculture qui représente 3 % du PIB, se taille 80 % des financements publics, alors que le tourisme, qui en représente 30, n'a que peu de fonds publics. À l'issue de cet article-là, nous avons fait une table ronde à la chambre d'agriculture de Corse-du-Sud, avec Dominique notamment et d'autres, et nous avons dit : pourquoi ne pas créer une synergie entre le transport, l'artisanat, l'agriculture, la culture ? Ce n'est que comme ça qu'on pourra s'en sortir. Et c'est de là qu'est née A strada di i sensi, produit touristique mais outil de développement, outil de développement ! Et je crois que c'est dans ces fonds européens, et bien entendu Jean Baggioni avait ouvert la route avec IMEDOC, et avec, je m'adresse à Norbert Pancrazi, un premier éducteur qui avait été fait avec ces îles de la Méditerranée où nous parlions déjà de faire des produits hors saison qui allaient permettre de promouvoir nos territoires ruraux. Et donc nous avons enchaîné.

Pour conclure, ce que je voudrais dire avec ces démonstrations-là, c'est que malgré cet historique et cette sédimentation qui a fait qu'aujourd'hui, nous avons cette expérience que nous pouvons capitaliser, eh bien, je pense que c'est un des marqueurs collectifs de ce que nous portons tous depuis 50 ans et que c'est à travers ces programmes européens, à travers je dirai, cette construction avec des partenaires qui nous ressemblent et avec qui nous pouvons échanger, eh bien, nous allons pouvoir changer la donne et pouvoir écrire une nouvelle page.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul-Jo. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la conseillère, éventuellement j'interviendrai si nécessaire. Je vous en prie, allez-y.

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Présidente.

Pour commencer, je répondrai d'abord aux questions qui ont été soulevées par Jean-Martin Mondoloni sur ne serait-ce que la démocratisation de l'Europe dans tous les territoires. C'est ce que nous essayons de faire. Nous avons été labellisés en 2021 pour avoir un Centre Europe Direct Corsica qui nous permet justement de traiter tous les sujets de l'Europe, traiter de la démocratie, traiter des valeurs européennes, traiter des différents points qui sont très importants et qui constituent vraiment l'essence même de la construction européenne et de notre appartenance à l'Europe.

C'est très important aussi pour nous de mentionner que nous allons renforcer nos équipes pour que nos équipes puissent être au plus proche des territoires, pour que la bonne parole puisse être prêchée, je dirai, au plus proche des citoyens. Pourquoi ? Parce que c'est accessible à tout le monde. Les porteurs de projets, quels qu'ils soient, petits ou grands, les associations, les entreprises, peuvent bénéficier de fonds européens. Et donc c'est à la portée de tous, encore faut-il avoir des dossiers bien ficelés. C'est pour ça que nous avons d'ailleurs avec les services, pu négocier également des ingénieries en assistance technique très importantes pour pouvoir permettre aux communautés ou aux Comcom ou aux mairies qui n'auraient pas suffisamment d'ingénieries pour pouvoir monter ces projets-là, d'aller et de pouvoir aider les porteurs de projets qui seraient désireux de développer tel ou tel projet dans leur commune.

On peut comprendre qu'il y a des difficultés structurelles et on le voit, ne serait-ce que pour la certification, les différentes clôtures sont difficiles parce que l'Europe a un cadre qui est rigide, technocratique, c'est-à-dire qu'il faut vraiment qu'on rentre dans les cases pour pouvoir justifier de telles dépenses et avoir tous les justificatifs afférents. De manière très claire, on est dans quelque chose qui est ultra rigoriste.

Ce qui est très important aussi, c'est que quand on a une assistance technique qui est donnée par la Collectivité ou qui est donnée par des prestataires spécifiques pour voir se réaliser un projet porté par n'importe quelle commune ou acteur, qui serait vraiment désireux de proposer un projet, c'est possible. Et, c'est ce que nous avons négocié auprès de la Commission européenne, car nous savons que l'instruction est toujours très compliquée, et donc le paiement, la certification, je vous passe des détails.

Ensuite, c'est aussi pour ça, et c'est pour ça que j'en parlais et j'en parle à chaque fois, que je vous incite à aller voir la cartographie que nous avons mise en ligne et qui montre vraiment que toutes les villes, toutes les communautés, enfin toutes les Comcom peuvent aussi s'emparer de ces projets-là parce que vous avez une cartographie avec l'identification géographique de tous les projets qui ont été cofinancés par des fonds européens. Un village qui voit justement un projet se réaliser dans sa commune peut inciter son voisin proche avec, on va dire, la même démographie, les mêmes contraintes, les mêmes secteurs d'activité ou non, à justement aller sur ce genre de ligne-là. Et, c'est vraiment pour ça qu'on a fait cet outil. C'est à la disposition de tous les Corses, de tous les porteurs d'un projet. Et, ça nous aide aussi à voir qu'il y a du concret qui se fait, il y a énormément de concret. Je pourrais chiffrer exactement, je ne sais pas, mais il y a, en tout cas sur ces enveloppes-là, énormément d'argent européen qui a transité par la Corse et qui est donc à la disposition aussi, non pas que des touristes comme vous le

précisiez, mais aussi de tous les Corses pour que les Corses se réapproprient leur lieu, leur lieu commun, leur lieu de vie qu'ils avaient peut-être même oublié.

Alors, je donnerai quelques exemples, le Matinum et l'Aldilonda, sur Bastia, ça a reconnecté les Bastiais à la mer, les Bastiais n'avaient plus accès à la mer. Donc, ça fait partie aussi d'une réappropriation des territoires pour que, non pas qu'à destination des touristes, mais aussi à destination de tous les Corses. Et je vous passe aussi de la ville haute aussi bien de Bonifacio que de Purtivechju.

Il y a eu aussi pour le 14-20, et ça fait partie des indicateurs que vous mentionniez dans les évaluations, vous avez juste piqué au hasard le tourisme, sachez que le FEDER 14-20 est issu de la mandature précédente. Donc les indicateurs qui sont, par exemple, pour plus de touristes dans les conclusions, qui sont positives pour les services, c'est vrai, mais parce que du coup, les objectifs antérieurs avaient été de faire plus de tourisme. Donc le FEDER 14-20 remplit ces objectifs compte tenu de la mandature passée, tout simplement.

Ensuite, pour répondre à Monsieur Benedetti, il faut comparer aussi ce qui est comparable, sachez que les 150 M€ qui étaient par ailleurs déployés pour la Corse, aujourd'hui nous avons réussi à négocier 117 M€, je vous parle aujourd'hui simplement du FEDER FSE plus, c'est-à-dire le développement, je dirai, simplement des territoires, l'aménagement, la politique de cohésion, de façon globale. Il y a aussi à considérer le FEADER à hauteur de 196 M€, il y a aussi à considérer le FEAMP pour le côté environnement, il y a aussi tous les fonds structurels, les fonds Marittimu qui est en hausse et dont la Corse est de plus en plus bénéficiaire. Donc, je suis d'accord, c'est vraiment un combat à chaque fois pour aller chercher des fonds supplémentaires. On se bat pour aller chercher d'autres fonds Interreg Next Med, les Erasmus plus qu'on a réussi à décrocher avec les 10 millions supplémentaires.

Mais il faut aussi saluer le travail post COVID de la présidente de l'Assemblée qui est allée quand même arracher 33 M€ supplémentaires au titre de la relance, 33 M€ supplémentaires à rajouter donc aux 115 millions de la tranche FEDER 2014-2020.

Donc, ça fait partie aussi des combats, ça fait aussi partie, je pense, des financements qui sont à destination de tous les Corses pour l'aménagement du territoire, pour la relance économique, la relance avec un aménagement qui est maîtrisé, avec des politiques de cohésion que l'on arrive à mettre en place de façon concrète et qui sont très importantes pour nous.

Je vous passe les détails sur la négociation car initialement les 117 M€, c'est exactement la moitié que la Commission européenne nous proposait. Donc,

ce qui veut dire que nous avons eu à justifier justement de l'insularité pour pouvoir aller taper justement, dans ce statu quo de 115 à 117 M€.

Donc, il y a également sur la question que vous aviez pour justement les aménagements hydrauliques, dans les fonds FEADER, il y a cette ligne de budget, c'est hors FEDER, donc du coup on est hors sujet par rapport à ce que je vous propose de présentation aujourd'hui, mais les fonds FEADER financent certains projets en hydraulique de développement agricole, pour de l'eau brute. Voilà. Donc, ça fait partie des points qui sont soulevés, qui sont donc financés aussi par des fonds complémentaires qui sont des fonds donc Européens.

Ensuite, nous avons aussi une antenne à Bruxelles que nous utilisons et qui fait aussi remonter à la Collectivité de Corse toutes les lignes budgétaires supplémentaires qui sont mises à disposition de la Commission européenne et qui permettent aussi d'avoir des appels à projets au fil de l'eau, mais qui sont directement données par la Commission européenne et qui ne sont pas directement dans le cadre des programmations opérationnelles que nous avons de façon générique.

Evidemment, c'est structurant, évidemment il faut énormément de personnel pour pouvoir structurer, pour aller chercher en tout cas tous ces fonds supplémentaires qui vont venir abonder le FEDER, le FEADER, le FEAMP et les Marittimu comme nous en avons jusque-là et, c'est donc notre travail. Et encore bravo aux services, parce que je vous le dis, la clôture, elle est générale, je prends ma casquette de présidente de la commission déléguée Europe de régions de France, toutes les régions de France sont concernées par cette fin de clôture PO FEDER 2014-2020, avec des difficultés sur la programmation et sur la certification.

Donc, nous sommes certes sur une relance, mais il y a aussi des difficultés qui sont structurelles, qui ne sont pas inhérentes qu'à la Corse sur les fins de programmation et sur les différentes clôtures.

Voilà. C'était des points que je voulais quand même préciser. Madame la Présidente, je vous laisse la parole si vous voulez intervenir parce que vous êtes vraiment la plus encline à compléter ces propos.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Madame la Conseillère, ils n'ont pas lieu d'être complétés ou corrigés, loin s'en faut, pas du tout.

Juste concernant la question de Jean-Martin Mondoloni relative effectivement au paradoxe qui semble apparaître à travers la maquette comme quoi il y a un indicateur d'augmentation du tourisme, ce qui semble paradoxal avec ce que nous avons dit ce matin.

En fait, il s'agissait de mesures dans le domaine du tourisme durable. Donc, lorsque la Commission nous demande quel est l'impact de ces mesures, on est bien obligés de dire le nombre de personnes qui ont utilisé les infrastructures ou les dispositifs qui ont pu être financés avec le FEDER. Donc, c'est plutôt positif. Attention, il faut lire les choses jusqu'au bout, Monsieur le conseiller.

J'en conviens, que ce soit les montages, que ce soit les maquettes, que ce soit les indicateurs, que ce soit les acronymes soulignés par Madame Le Bomin, il est vrai que la matière européenne devient rébarbative et malheureusement détourne le citoyen du projet européen. Et ça, c'est vraiment problématique. Il y a véritablement une prise de conscience aujourd'hui à avoir, pour tous les élus européens que nous sommes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Est-ce à dire, je suis un peu taquin, que dans quelques années, le bon indicateur sera de savoir si on a eu moins de touristes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On verra, on verra. Là il s'agissait, je le dis puisque vous voulez des exemples et que ça parle aussi aux Corses, il s'agit de pistes cyclables, mobilité durable, il s'agit de promouvoir, je le dis pour Cathy Cognetti, le tourisme en milieu rural, le patrimoine rural, c'était des opérations de ce type, des sentiers patrimoniaux. Donc, nous n'avons pas financé des hélicoptères, ni des hélicoptères, ni des choses de ce type, ni des grands complexes de bord de mer, ni des Resorts en bord de mer.

Donc vous voyez, c'est véritablement des choses qui sont en cohérence avec la politique menée.

Je ne réponds pas sur la négociation de la maquette, Paul-Félix Benedetti, la conseillère, y a répondu, mais je me souviens bien à quel niveau nous étions de la maquette et combien il a fallu batailler avec le président Simeoni

en comité état-région, avec Madame Gourault à l'époque, pour que la Corse, les régions ultrapériphériques et, c'est vrai, les Hauts de France, puissent avoir une enveloppe plus importante, parce que les maquettes, elles sont réparties comment ? Les fonds, ils ne se cassent pas la tête, les fonds, ils sont répartis sur la base démographique, en démographie, on est 340 000, le compte est vite fait. Ils donnent 50 € par personne, ils font le calcul sur 7 ans et ça roule, ça marche comme ça, ça va très vite, vous ne croyez pas qu'ils passent des nuits et des jours à savoir comment, ils ne se torturent pas le cerveau. Donc, ils disent que c'est un critère d'équité. Sauf que nous, on a fait valoir la question de l'éloignement, la question de l'insularité et surtout avec les Hauts de France, la question de la précarité puisqu'on a des taux de précarité, malheureusement, très élevés, que l'on partage avec l'extrême nord de la France.

Merci, Madame la Conseillère, Monsieur le Président, si vous voulez intervenir.

M. le Président Gilles SIEMONI

Tout a été dit.

Merci, Madame la Conseillère exécutive, merci à vous, Madame la Présidente, puisque c'est vous, les mandatures précédentes, qui avez engagé ce chantier.

Merci également aux services de la Collectivité de Corse, on sait que ce sont des négociations techniquement difficiles.

Simplement rappeler d'un point de vue de la méthode, ça a été dit, mais je voudrais le souligner, on a essayé d'améliorer l'implication des acteurs à travers, d'une part, une évaluation de la programmation européenne précédente, de ses réussites, mais également de ses difficultés, voire quelques fois de ses limites et échecs.

Deuxièmement, en essayant d'associer le plus largement dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des programmes.

Donc d'un point de vue de la méthode, je crois qu'on a fait un progrès qui est un progrès significatif.

Deuxièmement et sur le fond, on nous donne un cadre qui est rigide et qui parle de l'Europe telle qu'elle se voit, qui ne correspond pas forcément à notre vision politique. Par exemple, c'est vrai qu'il y a un discours qui est assez technocratique, une Europe plus verte, une Europe plus inclusive, etc. On aurait certainement choisi des axes nommés différemment et peut-être même recoupant

d'autres réalités. Mais nous sommes dans un jeu dont la règle, à titre principal, nous est imposée.

Par contre, nous essayons de la modifier, et c'est le troisième point. Je voudrais quand même insister, ça a été dit, je crois, notamment pour les aménagements hydrauliques où le financement de ce type d'ouvrage n'est pas permis en dehors des régions ultrapériphériques. Je rappelle le combat que nous menons avec opiniâtreté et obstination, depuis notre accès aux responsabilités, en tout cas, nous l'avons me semble-t-il relancé avec force en cherchant des solidarités, en théorisant, en produisant des textes, en organisant des réunions, en multipliant les démarches, le combat pour la prise en compte de l'insularité dans les politiques publiques européennes, sur le fondement de l'article 174 du traité de l'Union européenne. Ça ne sera pas bon pour cette programmation européenne-là, mais nous espérons pouvoir faire prendre en compte le fait insulaire. Et si le fait insulaire devait être pris en compte en tant que tel, en complément de l'ultra-périphéricité qui est la seule dimension existant à l'heure actuelle, ça nous permettrait pour la prochaine programmation d'avoir certainement des items plus adaptés à notre réalité.

Et de ce point de vue-là, je reviens un instant sur les perspectives qui s'ouvrent à nous. Je rappelle premièrement, le rapport qui a été voté, le rapport présenté par le député Omarjee, voté à 580 voix sur 620, donc à la quasi-unanimité, par le Parlement européen, prise en compte de l'insularité dans les politiques publiques européennes. Le Conseil européen qui est actuellement pour six mois sous la présidence de l'Espagne, grâce à notre partenariat stratégique avec les îles de Méditerranée occidentale, les Baléares ont demandé à la présidence espagnole d'être particulièrement allante sur la question de la prise en compte de l'insularité.

Donc, on a le Parlement européen qui est favorable, avec le rapport de du député, président Omarjee à la prise en compte de l'insularité. On devrait avoir une impulsion décisive au niveau du Conseil. Troisième et dernière instance, la Commission européenne qui était au départ très réticente pour traduire dans les faits les demandes du Parlement européen et qui aujourd'hui a laissé entendre au député Omarjee que d'ici la fin de l'année, il y aurait sans doute une réponse positive sur le principe et l'organisation derrière, d'un cycle de travail et d'une année consacrée à l'insularité au niveau européen.

Donc, on a une perspective extrêmement mobilisatrice, extrêmement forte. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais nous avons bon espoir d'après ce qui nous a été dit, que cette année 2023 et l'année 2024 nous permettent d'engranger des avancées significatives d'un point de vue de la prise en compte de l'insularité par les politiques publiques européennes.

Je tenais quand même à le dire en complément de la présentation de Flora Mattei.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi o Sgiò Presidente, Emu da vutà, facia un pezzu, mi mancava.

Allora, ù, ci hè micca forse tuttu u mondu, fate casu. On a le quorum ? Les procurations ? C'est bon, très bien.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè chè ùn vote micca ? Astensione ? « Avanzemu » è « Core in fronte ». Qual'hè chì vota à prò ?

U raportu ghjè ADUPRATU.

À ringrazià vi, Signora cunsigliera, à ringrazià i servizii dinò.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu, pensu chì u raportu ch'hà da passà avà hè quellu di u numericu.

Aghju dà dumandà a u vice presidente s'ellu mi pò rimpiazzà qualchi minuti.

M. Hyacinthe VANNI remplace la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 067 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a sparghjera è a cummercializzazioni di ritali altissimu flussu in Corsica (2023)

Rapport n° 067 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2023)

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Ce rapport est lui aussi un rapport d'information dont le principe avait été sollicité, je le rappelle, par votre Assemblée qui avait demandé, outre les discussions techniques en commission, que nous puissions de façon régulière faire un point sur les avancées du déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse.

Vous devez avoir entre vos mains non seulement le rapport stricto sensu, qui a saisi l'Assemblée, mais également un document de synthèse me semble-t-il de très bonne facture aussi bien sûr la forme que sur le fond, sauf qu'il s'arrête en mars 2023. Il y a eu quelques évolutions depuis lors et je compléterai les chiffres en rappelant ce qui a été fait depuis les deux mois de la réalisation de ce document.

Alors rapidement, une signature de convention de DSP, vous le savez, concernant le très haut débit a eu lieu entre la Collectivité de Corse et SFR, collectivité, dénommée depuis lors XPFibre, le 16 octobre 2018. Cette convention qu'elle est-elle ? Elle prévoit le déploiement de 170 069 prises très haut débit sur une période de 5 années. Les premiers chantiers de réalisation ont été entamés dès le mois de février 2019, dans un contexte qui, ensuite, a été caractérisé par la crise COVID.

Un mot rapide sur les volumes financiers concernés, nous avons un total d'investissement sur les 30 années du contrat de DSP de 327 M€, avec 52 M€ de fonds publics, et on dira que la Collectivité de Corse a su mobiliser de façon optimale les différents circuits de financement possible puisque nous avons un investissement en fonds propres qui est d'environ 15 M€ sur les 52 M€ totaux. Donc 52 M€ de fonds publics et 275 M€ de travaux d'installation par le délégataire qui va se rémunérer sur la commercialisation des prises qui seront ainsi construites.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur la réalisation des engagements contractuels ? Je vous rappelle également que nous avons été accompagnés par une AMO pluridisciplinaire, avec une dimension technique, une dimension juridique et une dimension économique et financière.

Je salue également l'investissement de la direction du numérique dans ce dossier. Un investissement et un accompagnement par une AMO de renommée internationale, qui nous ont valu de l'avis général des professionnels du secteur, de conclure un contrat qui est parmi les plus avantageux pour les collectivités publiques du type de contrat qui a été passé depuis que le très haut débit a été installé.

Alors où en sommes-nous de la réalisation de ce contrat ? Au 1^{er} mars 2023, 125 820 prises construites, c'est-à-dire 74 % de l'objectif total fixé par la convention, en réactualisant depuis le 1^{er} mars dernier, 7 300 nouvelles prises ont été construites et donc nous en sommes aujourd'hui à un peu plus de 133 000 prises, soit un taux de réalisation de 78,3 % de l'objectif qui est, me semble-t-il d'autant plus remarquable, ce taux de réalisation, comme je vous le disais, il y a deux ans qui ont été couverts par la période COVID et que malgré cela, les entreprises ont globalement tout à fait respecté les délais calendaires qui étaient prévus par le contrat. Sur les 133 000 prises construites, près de 123 000 ont d'ores et déjà été commercialisées.

Au-delà de cette approche quantitative, une approche qualitative. Le taux d'échec constaté au premier raccordement, c'est-à-dire la qualité technique des installations, est très en-dessous de la moyenne nationale. Une campagne d'audit est en cours, audit approfondi nous permettant, au-delà du taux d'échec qui n'est qu'un des critères possibles, qui nous permettra d'avoir une vision complète de la qualité réelle des ouvrages et du réseau, et nous permettra donc de vérifier si les engagements contractuels, de ce côté-là, sont totalement tenus. Il y a bien sûr un point de vigilance qui est un point de vigilance important.

La commercialisation des prises, elle est désormais effective sur 143 communes. Afin de faciliter la commercialisation des prises, vous le savez, nous avons également mis en œuvre des dispositifs complémentaires. Par exemple, le plan d'adressage des communes qui a été construit en concertation avec les maires, avec l'implication et le financement du comité de massif, et qui a permis à plus de 150 communes de déposer un dossier de financement conduisant au financement quasi total de leur plan d'adressage. Et bien sûr, celles qui n'ont pas encore engagé ces initiatives, sont appelées et invitées à le faire.

Vous vous rappelez également qu'on avait attaché une attention particulière aux retombées économiques et sociales au plan local de cet engagement contractuel, notamment à travers le recours, dans le respect bien

évidemment des règles régissant les marchés publics, nous avons veillé à ce que les retombées économiques profitent le plus largement possible aux entreprises locales, dans le respect des règles de la commande publique. Et nous avons également mis en place, de façon concomitante au déploiement des prises, une montée en puissance en matière de formation et d'insertion avec des engagements, là aussi, contractuels de la part de notre délégataire et des partenariats, par exemple avec l'AFPA. Au jour d'aujourd'hui, 297 apprentis ont été diplômés et 253 ont obtenu un emploi à durée déterminée.

Concernant les heures d'insertion, 70 % de l'objectif total du nombre d'heures d'insertion ont été réalisés et la totalité devrait être confirmée d'ici la fin du déploiement.

Nous avons aujourd'hui un bilan qui est, me semble-t-il, globalement extrêmement positif. Reste que c'est la partie finale du contrat et du déploiement qui sont les plus problématiques d'un point de vue technique puisque c'est un déploiement par cercle concentrique. Nous sommes partis des zones où il y a une forte densité de population, pour aller progressivement vers les endroits qui sont plus isolés. Et donc, il convient dès à présent de redoubler d'efforts jusqu'à la fin du déploiement, c'est-à-dire jusqu'à la 170 000^{ème} prises, les années 2023 et 2024 devant nous permettre de déployer les 45 000 prises restantes qui concerneront donc des territoires de l'intérieur, de montagne et généralement fortement enclavés.

Pour être certains que nous ne soyons pas partis vite pour ralentir ensuite ou pour baisser en qualité, nous avons renforcé les dispositifs de suivi des chantiers et les dispositifs d'audit et de contrôle qualité.

Les premières campagnes d'audit, comme je vous l'ai dit, livreront leur résultat d'ici la fin de l'été et en fonction de ces résultats, nous entreprendrons les actions nécessaires pour livrer, comme convenu contractuellement, d'ici fin 2024, un réseau très haut débit répondant aux exigences de qualité attendue dans la convention, exigée dans la convention et pour permettre à tous les Corses, où qu'ils habitent sur notre territoire, de pouvoir accéder au très haut débit. On sait le caractère indispensable aujourd'hui de ce raccordement, que ça soit pour l'accès à l'offre culturelle, pour l'enseignement ou encore pour l'activité économique, touristique et également agricole.

Comme je m'y étais engagé auprès de vous, mais également, comme je l'avais dit et devant la Chambre des territoires, et à l'occasion des réunions de comité de massif, nous avons mis en place un dispositif qui permet de suivre en temps réel l'évolution du réseau sur le site internet de la Collectivité, avec un site qui est ludique, en tout cas interactif. Je rappelle ici l'adresse : ambizione digitale@isula.corsica.

Je vous présenterai, si vous en êtes d'accord, le prochain bilan, au moment où les audits seront rentrés, c'est-à-dire à la fin de l'automne 2023.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Monsieur le Président.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a tenu à féliciter Monsieur Éric FERRARI et sa direction pour le travail réalisé, lequel se veut toujours très pédagogique à chaque présentation.

Elle s'est réjouie de voir l'engagement, pris par le président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion des Scontri di a Muntagna de Zicavu pour répondre à une demande des élus, se concrétiser aujourd'hui par la présentation d'un outil d'information particulièrement intéressant et utile permettant de disposer de toutes les informations sur le déploiement du réseau.

A travers ce développement structurant que constitue le déploiement de la fibre, elle s'est félicitée de la capacité à pouvoir mener à bien ce chantier relevant plus particulièrement le déploiement réalisé par des entreprises locales sous-traitantes à 100 %.

Aussi, à l'aune du protocole d'accord présenté précédemment par le conseiller exécutif en charge de l'énergie, elle a fait part d'un chantier considérable qui changera la physionomie de l'île. Elle a appelé à croire en la capacité de réaliser de grands projets, la direction de la transformation du numérique en faisant aujourd'hui la démonstration de façon volumétrique et quantitative.

Précisant que de nombreux éléments essentiels avaient d'ores et déjà été avancés, Monsieur Jean-Paul PANZANI a souhaité s'exprimer en qualité d' élu du rural de l'Alta Rocca soulignant l'importance de l'outil présenté qui permet à tous de disposer du même niveau d'information sur le déploiement de la fibre, les réunions organisées sur les territoires n'ayant pas toujours permis de réunir l'ensemble des maires des différentes communes.

Il voit par ailleurs un outil indispensable à destination du public qui permettra de mesurer le travail accompli et la méthode rigoureuse utilisée.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a remercié à son tour Monsieur Éric FERRARI pour la présentation du site internet, livré en avant-première aux conseillers.

Rejoignant les propos de Monsieur PANZANI quant à l'importance du déploiement dans les zones rurales les plus reculées, elle a souhaité savoir si des zones de Corse demeurerait des zones blanches.

Enfin, observant qu'elle avait connaissance de la différence existante entre ce qui relève de la Collectivité de Corse (déploiement du réseau) et des opérateurs qui prennent le relais pour effectuer le raccordement, elle a souhaité faire part de dysfonctionnements qui existent parfois, les expériences étant divergentes sur les opérations de raccordement selon les opérateurs qui assurent la sous-traitance. De même, elle a fait état d'expériences malheureuses dans les opérations d'adressage.

Aussi, elle s'est interrogée sur l'intervention éventuelle de la CdC pour mesurer et évaluer la satisfaction finale du client.

Monsieur Éric FERRARI, Directeur de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse, a apporté un certain nombre de précisions.

En premier lieu, sur le suivi du déploiement par les services de la Collectivité de Corse, il a rappelé l'importance pour les services d'être en contact étroit avec les maires pour que ces derniers puissent être informés au mieux.

Il a admis une certaine défaillance des services de la CdC expliquée par une équipe numériquement faible (10 personnes) et mobilisée plutôt sur la coordination du chantier et le volet ingénierie du déploiement. Si le dialogue rapproché avec les maires et les acteurs de terrain n'a pu être réalisé comme il aurait dû se faire, il a fait part de la volonté des services de corriger la situation avant la fin du chantier.

Observant que le déploiement répondait à des impératifs économique et technique, il a précisé que le choix de porter prioritairement le déploiement vers les points les plus denses permettait de garantir le coût mais aussi d'assurer la commercialisation par les opérateurs, ceux-ci trouvant peu d'intérêt économique à du déploiement vers des habitats diffus.

Sur la problématique du raccordement final, il a rappelé que la CdC avait pour mission de déployer le réseau sur le domaine public au plus près du logement, les fournisseurs d'accès internet ayant vocation ensuite à effectuer le raccordement final au sein du foyer. Il a fait état de situations parfois complexes

dans les relations des sous-traitants pour le compte du fournisseur d'accès internet.

Il a précisé que sur ces aspects, les services de la CdC avaient également vocation à jouer le rôle de médiateur, appelant les maires à faire remonter les problématiques posées à certains de leurs concitoyens.

Enfin, le déploiement arrivant prochainement à son terme, il s'est dit favorable à réfléchir à la création d'une instance de gouvernance pour aborder les questions liées au réseau, à la façon dont il va pouvoir répondre aux besoins et offrir une qualité de service à la hauteur des besoins du territoire, tout autant que réfléchir à ce que seront les services de demain sans oublier les questions de résilience face aux crises.

La commission a pris acte de la présentation de ce rapport d'information.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président de l'exécutif, tout d'abord, merci de rappeler que la réalisation de ce point d'étape avait été à l'époque une demande, et je dois reconnaître à mon tour que vous avez effectué un travail de ce point de vue-là de qualité. Nous, on estimait qu'à l'époque il était nécessaire vu les enjeux, vu les investissements, de disposer d'un bon indicateur, quantitatif, qualitatif et surtout de pouvoir à un moment donné de manière régulière, annuelle en l'occurrence faire un point d'étape.

Je pense que ça a été une bonne chose pour tout le monde parce que finalement, ça a été l'occasion de resserrer un petit peu, de régler des problèmes au fil de l'eau, de resserrer un petit peu les boulons, comme on dit.

Nous, on avait au départ trois préoccupations majeures, c'était des préoccupations, mais c'était surtout des remontées de terrain. La première c'était les difficultés à établir des conventions tripartites. Il semble que ça se soit résolu progressivement. Il y avait également des problèmes d'adressage qui étaient liés,

notamment au retard pris dans les arrêtés d'attribution des appels à projets. Mais effectivement là-dessus, on n'a plus beaucoup de remontées de terrain. Et enfin, il y avait un problème un peu plus, je dirai de fond qui engageait la pérennité de l'équipement sur le long terme, c'était la part des déploiements souterrains par rapport à l'aérien, c'est-à-dire une proportion de déploiement par des poteaux aériens, etc., qui était selon nous un petit peu supérieure à la moyenne et qui justement à terme, pouvait mettre en cause la qualité de l'équipement au moment où nous allons le récupérer, c'est-à-dire dans une trentaine d'années.

Comme je vous disais effectivement, beaucoup de problèmes ont été résolus avec le temps et avec je pense aussi un peu plus d'expérience de la part des équipes qui étaient en charge de ce déploiement.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut se retourner plus vers l'avenir. On est à peu près à 85 %, on sera au 31 décembre à 85 % des prises construites. La commercialisation bien sûr est un peu décalée dans le temps.

Ce qui s'est passé en fait, pour faire juste un petit rappel, mais je pense que tout le monde s'en souvient, c'est que la convention initiale avait été modifiée suite à la crise COVID et que les contraintes avaient été allégées. Parmi ces contraintes qui avaient été allégées, il y avait bien sûr un peu plus de temps dans le planning, un peu plus de marge de manœuvre dans le planning. Il y avait aussi de mieux définir les modalités de traitement des adressages. Et enfin, permettre effectivement de déployer un peu plus de manière aérienne pour éviter une fracture numérique, en tout cas, résoudre le problème de la fracture numérique le plus rapidement, mais qu'en contrepartie de ça, il y avait la nécessité de continuer à consolider les infrastructures à prix raccordement. Je pense que c'est nécessaire d'insister là-dessus.

J'ai vu que vous avez prévu un budget de 30 millions d'euros pour consolider et mettre ce réseau en résilience. C'est une somme importante, mais quand on la ramène au budget de migration d'à peu près 300 millions d'euros, je crois, si j'ai bien compris, c'est à peu près 10 % du budget de migration initial, ce n'est pas grand-chose parce que l'impression qu'on a quand on se balade sur les routes notamment départementales, c'est qu'il y a quand même beaucoup de travail. Il restera beaucoup de travail à faire, je pense.

Moi, je pense que l'intention que vous avez, à travers ce budget de 30 millions d'euros, c'est de continuer à consolider les réseaux. Est-ce que dans cette consolidation le concessionnaire, on va lui demander d'y contribuer ? C'est une première question. Ça me semblerait naturel puisqu'il va exploiter, il va commercialiser, mais je pense qu'il a quand même dans ses obligations un niveau de maintenance minimum et un niveau d'entretien qui pourrait aussi être de dire

à un moment donné, « je continue à faire des conventions tripartites et on continue à enterrer », par exemple. Voilà.

Donc moi, c'est là-dessus que j'attire votre attention, sachant que dans 30 ans, on va récupérer un équipement qui sera très structurant au même titre qu'une route ou que des réseaux d'eau ou d'électricité. Je pense que pour l'attractivité de nos territoires, ça me semble stratégique d'aller au bout du travail.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Je serai peut-être un peu moins technique que notre cher collègue. Essayer de retirer quelques enseignements politiques de ce dossier.

Vous rappeliez que lors de la précédente mandature, lorsque nous sommes rentrés dans cet hémicycle, le Président de l'exécutif nous présentait ce dossier de fibrage de l'ensemble de la Corse comme un des dossiers stratégiques de la mandature. Donc, au-delà des questions parfaitement légitimes posées par Monsieur Savelli, mais l'objectif de fibrage de l'ensemble de la Corse, ce dossier stratégique de la dernière mandature et qui se poursuit dans sa réalisation aujourd'hui, est-ce qu'on arrive au bout de cet objectif ? Manifestement, oui et tous les indicateurs nous le disent. Et donc, moi je voulais le souligner parce que ça me semble important.

Dire aussi que dans ce dossier, je crois qu'il y a toute notre vie et je vais essayer de m'en expliquer, toute notre vie collective et politique. Pourquoi ? Parce qu'on a une compétence en aménagement numérique. C'est une compétence qui est lourde. C'est une compétence qui est complexe, qui est difficile. Et on voit bien que malgré des compétences complexes à exercer, lorsqu'il y a une convergence et une intelligence collective, on voit bien qu'on peut faire de très belles choses et de très belles réalisations. Donc, avoir de fortes compétences ne nous empêche pas du tout de mettre en place des politiques publiques. Au contraire.

Dire aussi pourquoi, dans ce dossier, il y a finalement beaucoup de notre vie politique et collective, parce que l'enjeu a été aussi un enjeu d'équité territoriale. Alors bien sûr, on a compris pour des raisons commerciales, le fibrage

s'est d'abord exercé sur les centres villes pour des questions de commercialisation. Mais il vise l'ensemble du territoire et là on arrive à près de 85 %. Il reste les derniers milliers de prises à installer. Mais c'est bien une politique qui s'adresse à l'ensemble des Corses. C'est bien une politique publique en matière de numérique, ce n'est pas une politique qui concerne quelques individus au détriment des autres. C'est une politique qui s'adresse à l'ensemble des Corses. Et pour ce point-là aussi, on peut se féliciter. C'est une politique, en citant notamment l'AFPA, le CFA, les réseaux d'insertion, qui a été tout à fait prometteuse, encourageante et dynamique en termes de formation, formation des Corses avec des emplois. Là, il y a une réelle transformation aussi en termes d'emplois.

Dire aussi, ne pas l'oublier, à la dernière session, on a fait la démonstration que le préfet Lelarge avait fait une campagne jusqu'aux dernières heures contre nos politiques et notamment en matière de transport, ne pas taire non plus les difficultés qu'on a eues d'un point de vue judiciaire dans ce dossier, puisque l'ancienne préfète, Madame Chevalier, avait attaqué le contrat sur quatre motifs et qu'elle a été déboutée devant la justice sur les quatre motifs, ce qui nous a permis de continuer. Donc, c'est aussi un dossier qui peut sembler anodin. On parle du numérique, on parle du fibrage, mais des relations extrêmement compliquées avec l'État et qui nous ont quand même permis de tenir bon avec ténacité et réussite au final. On a bien fait collectivement d'aller au bout de la démarche.

Dire aussi qu'il y a un an, me semble-t-il à la session d'avril ou de mai pour mémoire, nous avons engagé une enveloppe provisionnaire à hauteur de 9 millions d'euros pour l'acquisition d'un nouveau câble optique entre la Corse et le continent, qui va démultiplier de manière extrêmement importante la donnée numérique en Corse.

Donc là, qu'est-ce qu'on est en train de faire au cas où on ne l'aurait pas remarqué ? On investit pour l'acquisition d'un câble pour la Corse en externe et en interne, on est en train de fibrer toute la Corse pour avoir du haut débit. Là, on a véritablement avec des investissements qui sont lourds, l'exercice d'une compétence, un État pour le moins contre nous sur ce dossier, une politique d'équité territoriale, une politique de formation, une politique d'emploi, une politique, en respectant, le Président de l'exécutif l'a dit, les marchés en vigueur où on essaie de privilégier la compétence locale. On a tous les ingrédients d'une politique réussie. On a tous les ingrédients de l'émancipation d'un peuple. Ici, au niveau de la souveraineté numérique, il y a un pont essentiel de la souveraineté de la Corse et de l'émancipation des Corses.

Donc là, sur tous ces points, je crois qu'on a un dossier qui est exemplaire, nonobstant les remarques qui ont été formulées avant, un dossier exemplaire pour notre mandature et pour la Collectivité de Corse.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Altre persone chì volenu piglià a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

De manière factuelle, sur la base de la présentation et de l'état d'avancement, il semble que le calendrier soit respecté sur l'échéancier des 171 000 prises abonnées terminaux à mettre en œuvre.

Le problème de fond, le Président l'a évoqué implicitement, c'est la qualité réelle du travail effectué par rapport à l'engagement financier initial. Je pense qu'il y a des expertises à faire sur la fiabilité des liaisons. Tous ceux qui sont dans le milieu professionnel savent qu'il y a actuellement des problèmes. J'espère qu'ils seront résorbés. Il y a beaucoup de branchements qui sont refaits. Je pense qu'il y a aussi la problématique structurelle de la pause, entre autres de la pause aérienne où je pense que c'est pour beaucoup d'endroits, des pauses je dirai, anarchiques, non professionnelles comme on pose des guirlandes de Noël, sans mise en prétention des câbles d'une extrémité à l'autre des poteaux. De ce fait, ils sont non équilibrés, ils ont un niveau de flambement qui n'est pas compatible avec les normes de pose. Ça se voit à l'œil nu, même par un profane, et je pense qu'on a des comptes à demander.

Là où je pense que la CdC a un bon point, c'est qu'il y a un décalage entre la fourniture des subventions, c'est-à-dire la quotité des 50 millions et l'état théorique du nombre de prises. Il y a en plus une caution à première demande qui est très importante, mais sachant que ce qui reste à réaliser, c'est l'intérieur de la Corse, ce qui sera financièrement le plus coûteux au nombre de prises, c'est-à-dire, si on fait un coût euro raccordement. Je crois qu'il faut garder cette distanciation entre la demande de versement et le nombre de prises pour qu'on puisse avoir des exigences fortes, sans avoir à rentrer dans des logiques contentieuses éventuelles sur la mobilisation de la caution à première demande qui sera instantanée, si c'est une caution à première demande, au cas où on constaterait que les travaux fournis ne sont pas compatibles avec des exigences du métier.

La partie aérienne est quand même aujourd'hui majoritaire, alors que dans l'esprit du départ, on était dans une logique de développement durable et il était envisagé l'utilisation maximale du réseau souterrain, soit du réseau existant qui est bien entendu un ancien réseau d'État, le réseau aujourd'hui d'Orange, soit du réseau à construire. Or, le réseau à construire a été minimisé. Bien entendu, quand on aligne les kilomètres, ça fait beaucoup, on parle de centaines de kilomètres, mais à côté en aérien, on est à plus de 1000 km en comparaison. Donc, tout ceci est à regarder.

Ensuite, il y a un autre indicateur à prendre en compte. Le nombre de prises terminales, c'est une chose, mais quel est le nombre de raccordements abonnés réels qui ont choisi un opérateur privé pour mettre une box numérique ? Est-ce que c'est en phase avec les attentes que nous avons, au vu du nombre de prises qui sont mises ? Chez moi, en face, j'ai un boîtier, en théorie, je suis raccordable, je fais partie des logiques terminales, sauf que pour aller chez moi, il y a encore beaucoup de travail. Il sera fait quand ? Comment ? Tout ceci est le lot aujourd'hui de beaucoup d'abonnés potentiels qui sont tout aussi prêts que loin. C'est vrai qu'en limite de propriété, ce n'est pas grand-chose, mais entre la limite de propriété, le dernier poteau PTT ou la dernière boîte de jonction aéro-souterraine et une entrée en maison correcte, ça peut susciter beaucoup de problèmes et beaucoup de points d'arrêt.

Donc, je crois que là-dessus il faut être exigeant, il faut rester sur ce décalage de paiement et avoir à l'esprit qu'il ne faut pas attendre la dernière ligne droite pour faire les constats et qu'il faut valider aujourd'hui de manière ferme et définitive tout ce qui a été fait, avec, non pas des audits de satisfaction sur les prises raccordées parce qu'on ne raccorde que ce qui est raccordable, c'est des tests sur tout ce qui a été posé, même si ce n'est pas raccordable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

On ne va pas continuer à louer le projet, globalement, je pense que tout le monde a reconnu ici la capacité qu'ont eue les entreprises locales et l'opérateur a mené ce projet structurant.

Effectivement, il faut des exigences, tout le monde le dit, mais si j'ai bien entendu la présentation des services en commission du développement économique, le taux qualitatif d'installation dépasse largement le taux qualitatif moyen sur l'ensemble du territoire français. Je crois que nous étions, mais il pourrait nous le préciser, je crois que nous étions un taux de 85 % me semble-

t-il ou davantage. Donc effectivement, il y a encore et il faut un taux de satisfaction qui soit, je dirai le plus proche des 100 % bien sûr.

Essayons de voir un peu le verre à moitié plein et pas à moitié vide. On est partis sur un dossier où personne n'y croyait. Aujourd'hui, on arrive à être non seulement dans les temps, mais le premier projet au niveau national dans la réalisation du déploiement. Il faut le dire. Pour une fois que nous sommes premiers, disons-le et n'ayons pas peur de le dire.

Je crois qu'il faut de l'exigence, c'est incontestable, mais je crois qu'il faut aussi saluer la capacité et de l'opérateur que nous avons choisi puisqu'on ne s'est pas trompés finalement, on a fait le bon choix lorsqu'il s'est agi de se pencher sur les appels à candidatures et il faut surtout souligner le professionnalisme des entreprises aussi. Je crois que c'est important de dire aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole intervène ? Più nimu. A parolla à l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

Je pense qu'on a tous dit la même chose, peut-être pas sous la même forme, la même présentation. Je pense qu'il y a deux aspects complémentaires dans les interventions.

Premièrement, ce qui a été fait, je pense qu'effectivement on peut avoir la satisfaction du travail accompli. C'était un défi. Certains pensaient qu'il ne pourrait pas être relevé. Ça a été dit par Nadine Nivaggioni, aujourd'hui, la Corse, bien qu'elle soit une île, elle est un territoire leader en matière de déploiement du très haut débit et je pense que ça, il faut le dire et il faut s'en réjouir. Et ce, d'autant mieux, ça a été souligné par Romain, que nous avons une stratégie globale. Il y a le déploiement de la fibre du très haut débit en interne, il y a le choix de faire financer, y compris par REACT-EU, et on est passés un peu vite, hein parce que c'est vrai que le travail conjugué de Nanette Maupertuis et de Flora Mattei nous a permis de disposer d'une enveloppe hors périmètre initial de 36 millions d'euros qui est venu soutenir des opérations stratégiques dans un cadre technique qui était complexe. On a fait des arbitrages, on a réussi à faire bouger les lignes sur les opérations et les financements qui étaient mobilisables en intégrant par exemple

la santé, y compris en discutant avec d'autres régions, etc. Donc, par rapport à la discussion qu'on avait eue, j'ouvre la parenthèse, je la refermerai, ici en disant « soyez innovants sur les financements REACT-EU » etc. Malgré les contraintes, on a réussi à intégrer des priorités qui étaient essentielles pour nous et notamment la santé et notamment la santé dans l'intérieur de l'île.

Ce raccordement, ce câble, il va nous connecter, il va démultiplier notre puissance et donc notre ouverture numérique sur l'Europe, la Méditerranée, sur le monde et ça veut dire que, au moment où nous interrogeons, y compris pour développer des stratégies économiques innovantes, nous pouvons positionner la Corse au cœur de la Méditerranée occidentale à 1 heure de toutes les grandes capitales européennes comme un centre de traitement de la donnée numérique. Ça sera sûrement aussi à prolonger d'un point de vue de la logique fiscale, mais faire en gros, pourquoi pas demain, en matière de numérique, ce que Malte fait en matière d'assurance et avec une économie qui serait totalement vertueuse.

Donc, je crois qu'on est exactement sur les rails que nous étions proposés d'emprunter. Ça, c'est ce qui a été dit par tout le monde.

Après, il y a le deuxième volet. Le travail n'est pas fini. Il convient d'être d'autant plus exigeant et vigilant que c'est la partie effectivement, techniquement la plus complexe et économiquement la moins rentable qui va être engagée maintenant.

Donc, je voudrais de ce côté-là, être très clair. D'abord, répondre à Jean-Michel Savelli. C'est vous, notamment et principalement qui aviez sollicité ce point d'étape. Ça avait été ensuite repris par les autres élus, il est légitime que nous le fassions. Je rappelle aussi qu'il y a une obligation légale de restitution devant l'Assemblée de Corse du rapport d'exécution de la délégation de service public. Il sera préparé avec des comptes certifiés par un commissaire aux comptes en juin 2023, il sera transmis à analyser au service de l'aménagement numérique de la Collectivité de Corse. Ce rapport sera présenté et débattu devant l'Assemblée de Corse. C'est complémentaire des documents que nous produisons pour que vous soyez informés en temps réel.

Sur l'impact du COVID, l'impact du COVID a ralenti le travail des entreprises. On a réaménagé un certain nombre de choses, mais j'insiste, nous n'avons pas allégé les contraintes contractuelles, notamment en termes d'enfouissement. Nous avons maintenu le même niveau et nous avons également, je le dis pour mémoire, nous avons fait jouer des indemnités de retard là où nous avons considéré que le retard n'était pas acceptable. Donc, on s'est servi des instruments du contrat.

Le point de vigilance aujourd'hui, il est effectivement sur la qualité technique de ce qui a été posé et de ce qui va être posé. Effectivement, nous avons blindé financièrement le contrat avec une garantie à première demande avec une société dédiée qui permet d'avoir un interlocuteur unique et direct. Nous avons également la garantie qui nous est donnée par la capacité qui est la nôtre de débloquer par tranche la subvention. Donc ça, bien évidemment, nous comptons l'exploiter à fond.

Le gros enjeu, quel est-il ? Il est sur la répartition entre l'aérien et l'enterré. C'est sûr que l'enterré donne plus de garanties de fiabilité technique etc., mas vous savez qu'il aurait été totalement impossible de construire un équilibre économique du contrat en enterrant la totalité du réseau puisque ça aurait coûté environ 500 millions d'euros. On ne pouvait pas le faire. On a fait un arbitrage. Au jour d'aujourd'hui, il y a environ 2 600 km qui ont été déployés, il y a 1000 km en réseau enterré et 1600 km déployés en aérien en quasi-totalité, cet aérien sur de l'existant.

La grosse vigilance, alors moi je n'ai pas l'œil expert même s'il est profane de certains collègues, je ne suis pas capable en passant en voiture de savoir si le truc est bien posé ou mal posé ! Par contre, ce qui est certain c'est que, je pense le contrôle, il y a Monsieur Pietri, Monsieur Pagani qui doit être là, Éric Ferrand, le directeur, n'est pas là. Monsieur Pietri et Pagani sont sous l'autorité du directeur d'aménagement numérique, ce sont ceux qui sont au contact des élus et au contact du terrain. Ce que nous avons convenu de faire, c'est de renforcer notre contrôle qualité. C'est prévu contractuellement, on le fait nous systématiquement à travers les visites de terrain de l'aménagement du numérique et on a également une AMO dédiée avec un système de carottage où on va sur des endroits qu'on choisit nous et on vérifie. On va l'élargir encore pour être certain que la qualité, parce qu'il vaut mieux tenir que courir, vous avez raison, il vaut mieux le faire au moment de l'installation, au mieux constater éventuellement que quelque chose ne va pas tout de suite, plutôt que de partir ensuite dans des logiques contentieuses.

Sur l'aérien, une des grosses difficultés qu'on a, on en a parlé par exemple avec les maires du Boziu, il y a un mois, c'est que souvent l'aérien, il y a le problème d'élagage et il y a le problème de branches qui viennent s'appuyer sur l'aérien. Normalement, l'élagage relève des propriétaires privés, toujours les mêmes difficultés, propriétaires, indivision, propriétaires non identifiés, etc. On est en train d'essayer de construire un système avec un appel à projets qui permettrait, via le comité de massif, de financer pour le compte d'autrui, pour le compte des communes, sur certains endroits, l'élagage pour permettre une sécurisation. On a fait le calcul, on pense que ça coûte moins cher de faire ça avec de l'élagage plutôt que de venir réparer les réseaux chaque fois qu'ils sont détruits.

Maintenant, on ne pourra pas faire dans la Corse entière de l'élagage sur des terrains qui appartiennent à des tiers.

Je termine. Un travail remarquable jusqu'à aujourd'hui, la vigilance se renforce, tous les moyens de contrôle seront donnés, notamment et principalement à l'Assemblée de Corse, pour qu'on puisse s'assurer que les objectifs très ambitieux qui sont les nôtres soient atteints dans les délais contractuellement prévus, c'est-à-dire des délais extrêmement courts puisque tout cela doit rentrer en vigueur de façon complète et pour tous les Corses en 2025.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, c'est une prise d'acte. Mais il faut quand même mettre aux voix la prise d'acte puisqu'il y a une délib.

Je mets aux voix. Qui est pour la prise d'acte ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tout le monde a pris acte.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport suivant, rapport n° 111.

Madame la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n^u 111 : Missa in ballu uparaziunali di i furmazioni di u
sittori sanitariu è siciali in Corsica**

**Rapport n^o 111 : Mise en œuvre opérationnelle des formations du
secteur sanitaire et social en Corse**

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Comme vous le savez aujourd'hui, l'évolution sociétale de la Corse, marquée par un vieillissement de la population, l'impact de la crise sanitaire touchant la totalité des publics et un solde migratoire positif important, a fait naître de fortes tensions sur la démographie sociale et paramédicale.

Pour tenir compte de cette situation et entendre les préoccupations majeures des Corses, à savoir, l'emploi, la santé et le maintien des services au plus près des usagers, sur tous les territoires insulaires, la Collectivité de Corse a souhaité assumer pleinement ses responsabilités d'autorité organisatrice des formations sanitaires et sociales.

Les spécificités sociales de la Corse, notamment dans la prise en charge des publics âgés ou en situation de handicap, ont mis en évidence un besoin accru en personnel qualifié et donc la nécessité de mettre en place une formation importante de professionnels.

Ainsi, la politique que nous avons initiée a pour objectif de répondre au mieux aux besoins des usagers et des territoires, mais aussi et surtout de proposer des formations qualifiantes permettant à un large public, qu'il s'agisse de jeunes en poursuite de scolarité, de demandeurs d'emploi, de salariés en promotion sociale de trouver un emploi au plus près de leur lieu de vie.

Face à ces différents constats, l'action de la Collectivité se traduit par trois principales actions. Tout d'abord l'organisation et le financement des différentes formations capables de prendre en charge les problématiques identifiées ; la répartition de ces mêmes formations sur les territoires ; enfin, l'augmentation drastique du nombre d'apprenants.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des formations sanitaires et sociales nouvelles et délocalisées avait été initiée en 2022 lors d'un rapport que j'avais

présenté. Notre volonté à travers ce rapport, c'est de présenter une version consolidée et enrichie pour l'année 2023.

Elle vise à répondre à la fois aux besoins exprimés par les différents partenaires institutionnels, qu'ils soient publics et privés, et répondre également aux enjeux plus larges de société.

L'organisation de ces formations par territoire, elle permet de répondre à plusieurs objectifs. D'abord, comme je vous le disais, de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités des bassins de vie qui peuvent différer, faire en sorte de d'offrir cet accès au plus grand nombre, notamment à travers les formations délocalisées qui permettent d'éviter des déplacements coûteux dans les grands centres urbains et donc parfois, qui conduisent au renoncement à la formation ; enfin de nous inscrire dans une dynamique de développement durable pour la Corse.

Cette démarche correspond à un objectif affirmé d'une meilleure prise en charge de la population sur l'ensemble du territoire, de la naissance aux âges les plus avancés.

A compter de la crise COVID, le recours aux outils numériques a été développé en coopération avec les centres de formation et financé par la Collectivité afin de pouvoir assurer la continuité des cours, notamment en visio. Compte tenu de la réussite du projet et des perspectives de modulation des cours en distance, une réflexion a été menée sur la faisabilité de délocaliser plusieurs formations, raison pour laquelle elles ont effectivement débuté en 2021, elles se sont développées sur une grande partie du territoire et elle permet, cette délocalisation, l'accès au plus grand nombre. Le taux d'insertion dans l'emploi après ces formations est de 96 %. C'est un taux qui est extrêmement favorable pour ceux qui ont accès à ces formations. Nous considérons que l'investissement de la Collectivité, tant financier que politique produit des effets significatifs sur l'emploi et le développement économique en rapport avec les besoins en recrutement dans les établissements sociaux, médico-sociaux, hôpitaux publics ou privés.

Nous savons que malgré la réussite et le déploiement de ces lieux de formation délocalisés, il y a toujours un besoin qui est accru. C'est la raison pour laquelle nous essayons chaque année d'amplifier ces formations.

De plus, afin d'accentuer cette dynamique, dès la rentrée de septembre 2023, une plateforme de formation à distance, furmazione.corsica sera mise à disposition de tous les organismes de formation des programmations de la Collectivité de Corse.

Donc, l'année 2023 voit la mise en place de nouvelles formations, mais également une augmentation du nombre de places et un développement de l'apprentissage.

Concernant les modalités d'enseignement, la voie de l'apprentissage considérée comme une voie d'excellence, a pour objectif de faciliter l'attractivité des métiers en tension, notamment dans le secteur privé, et de se former au plus près des réalités d'exercice du métier, raison pour laquelle cette voie d'apprentissage sera amplifiée également en 2023.

Enfin, je tiens à le préciser puisque c'était déjà une remarque qui avait été faite lors de la précédente présentation l'an passé, notamment par Monsieur Ghionga qui avait été vigilant sur la question de l'enseignement en langue corse. Effectivement, nous demandons, afin que le lien transgénérationnel soit maintenu que chaque organisme de formation dispense un total de 70 heures de formation, ce qui est une spécificité par rapport à d'autres offres qui pourraient se dérouler dans d'autres territoires/

Dans ce rapport, vous trouvez un certain nombre d'annexes.

L'annexe 1 vous présente l'évolution et la cartographie des formations sanitaires. On voit bien qu'entre le lancement en 2020 jusqu'à aujourd'hui 2023, eh bien, à la fois, l'augmentation du nombre de formations et l'augmentation également des lieux de formation, notamment à travers les formations délocalisées.

Concernant le volet social pour l'année 2023, vous avez essentiellement sur les sites d'Aiacciu les formations d'éducateur spécialisé, assistant de service social, travailleur en insertion sociale et famille et accompagnant éducatif et social. Pour Bastia, la même chose, en tout cas pour ce qui concerne les éducateurs et les assistants de service social, mais également des travailleurs en insertion sociale et familiale qui correspondent également à l'offre d'Aiacciu.

Sur les territoires délocalisés, à partir du mois de septembre, à Calvi, éducateur jeunes enfants, travailleur en insertion sociale, accompagnant éducatif, social et moniteur éducatif. A Portivechju, éducateur jeunes, enfants, travailleur en insertion sociale et familiale, accompagnant éducatif et social, moniteur éducatif. À Prupia, accompagnement éducatif et social A Corti, projet de mise en place d'une formation d'accompagnement éducatif et social.

Vous avez également la répartition des organismes de formation dans le rapport, ainsi que les montants pour chacun. Je vous laisse en prendre connaissance.

Le montant total pour les aides qui concernent le social est de 1 221 980 euros.

Pour ce qui concerne le volet paramédical, les offres pour Aiacciu notamment pour les étudiants en soins infirmiers, nous avons proposé une augmentation du quota de 60 à 65 pour répondre aux besoins. Formation donc d'aide-soignante, auxiliaire de puériculture, formation ibode (formation destinée aux infirmiers déjà en emploi). Pour Bastia, également pour ce qui concerne les étudiants en soins infirmiers, augmentation des quotas de 60 à 65 pour (...) de Bastia. De même, on retrouve les formations aide-soignant, aide-soignant en apprentissage, auxiliaire de puériculture et formation d'ambulancier.

Sur les territoires délocalisés, toujours à partir du mois de septembre, aide-soignante sur Sartè et également aide-soignante à Corti et formation d'auxiliaire de puériculture en apprentissage à Portivechju.

Le montant total des aides financières allouées par la Collectivité est de 4 584 297 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver cette programmation, d'autoriser le Président de l'exécutif à signer les différentes conventions avec les organismes de formation ainsi que les autres documents administratifs et financiers.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Un cartulare di a cumissione di l'educazion è di u suciale.

Mme Muriel FAGNI

Merci.

Ce rapport a été présenté par M. Stéphane PINELLI, Chef du service formation sanitaires et sociales

J'ai rappelé que la mise en œuvre opérationnelle présentée dans ce rapport, répondait à l'évolution sociétale de la Corse. Elle a également jugé très positif, dans ce dispositif, l'existence d'un volet de formation en langue corse de 70 heures qui permettait de favoriser le lien intergénérationnel.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné l'importance des moyens, notamment financiers, mis en œuvre. Il a également rappelé le vieillissement de la population, mais surtout l'accroissement démographique, porté presque exclusivement par un solde migratoire de 6 000 personnes/an, situation à laquelle la CdC devait évidemment répondre, mais qui était extrêmement problématique en termes de cohésion sociale, de vivre ensemble et aussi de services publics. Problématique qui, selon lui, devrait être à l'ordre du jour des discussions avec Paris.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a estimé que le rapport présenté était parfaitement en adéquation avec toute la politique dans les champs de la santé et du social, portée par la Collectivité de Corse, favorisant l'accès à l'emploi dans les zones rurales, et en adéquation également avec le Ségur de la Santé.

M. Stéphane PINELLI a précisé que lors de la présentation devant le CESEC, des questions sur le nombre de formations en DAES avaient été posées, ce qui avait engendré une augmentation importante de ces formations proposées sur Aiacciu.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Mme Cathy COGNETTI n'a pas pris part au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un avis favorable de la commission des finances.

J'ouvre le débat. Il y a des prises de parole sur ce dossier ? Madame Fagni, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Président.

Madame la Conseillère exécutive, cari culleghi,

Ce rapport que vous nous présentez est très important. En effet, cette mise en œuvre opérationnelle qui se veut efficace et qui concerne les formations dans le secteur de la santé et du médico-social, va dans le bon sens. Il répond à notre politique sociale et il a un objectif double, comme vous l'avez dit : il y a le volet social qui est là pour améliorer l'offre de soins et d'accompagnement d'un public précaire et cela durant tous les âges de la vie et sur l'ensemble de nos territoires.

Les formations proposées, vous l'avez dit et la cartographie dont vous parliez sur tous les territoires est vraiment intéressante parce qu'on voit bien de 2020 à aujourd'hui, comme le travail a été consolidé avec toutes ces formations. Ce mariage est donc important, ça permet à chaque habitant de venir de microrégions, d'accéder à une formation qualifiante. Ça évite, vous l'avez dit aussi, les déplacements qui sont coûteux vers les deux centres urbains que sont en Bastia et Ajaccio et l'espoir aussi que ces jeunes Corses restent dans leur micro région. C'est important et intéressant.

Elle répond aussi aux besoins des structures sanitaires et micro sociales qui rencontrent des difficultés pour recruter des personnes qualifiées. Ces structures ont besoin d'embaucher des personnes diplômées dans le cadre de ces formations.

Elles peuvent aussi embaucher des jeunes demandeurs d'emploi par le biais de l'apprentissage, en proposant un parcours d'insertion professionnelle dans un domaine qui est toujours en tension.

Cette modalité de formation, elle s'inscrit dans une démarche d'anticipation des besoins futurs et favorise les liens intergénérationnels entre ceux qui sont déjà expérimentés et des jeunes professionnels à venir.

Cette programmation favorise à la fois la formation en Corse et l'emploi des Corses. Sur notre territoire où justement le nombre de demandeurs d'emploi et de personnes qui sont bénéficiaires des (...) sociaux est le plus élevé qu'ailleurs, voilà une offre de formation qui garantit un emploi qualifié et stable. Cela méritait d'être souligné, c'est pour ça que j'ai voulu prendre la parole.

Nous voterons pour ce rapport.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè d'altre persone chì volenu intervene ? Ùn ne vegu micca.

Mme Antonia LUCIANI

Je remercie la qualité de l'intervention de de Muriel Fagni.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nous précisons que Cathy Cognetti est absente pour ce vote.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport n° 112. Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2023-2024.

Vous avez la parole.

Raportu n° 112 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2023-2024

Rapport n° 112 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2023-2024

Mme Antonia LUCIANI

Le rapport que je vous présente concerne le calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2023-2024.

Comme vous le savez, le code de l'éducation fixe les conditions dans lesquelles le calendrier peut être ajusté. A l'heure où nous parlons, c'est le recteur de Corse qui a compétence pour l'adapter, en fixant par arrêté des calendriers scolaires pouvant tenir compte des spécificités territoriales. Donc, l'Assemblée de Corse ne dispose que d'un pouvoir consultatif et des possibilités d'adaptation qui sont très limitées par un cadre légal et réglementaire extrêmement contraint, malgré plusieurs délibérations dans lesquelles l'Assemblée de Corse a signifié sa volonté d'établir son propre calendrier scolaire véritablement adapté aux spécificités de la Corse.

Actuellement, les modifications ne peuvent excéder trois jours consécutifs, ni réduire à moins de huit jours la durée d'une période de vacances scolaires.

Cependant, j'ai souhaité organiser différentes réunions de concertation avec la majorité des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, les organisations syndicales de la Collectivité, des représentantes des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et les différents représentants des

personnels enseignants et de parents d'élèves, afin de construire une proposition commune alternative et donc, de la transmettre à Monsieur le recteur de l'Académie de Corse.

Donc, je tiens à rappeler que le recteur nous a fait parvenir une première proposition en date du 9 décembre dans laquelle il proposait un calendrier triennal au titre des années, donc 23-24, 24-25 et 25-26. Donc, ce même projet a été légèrement modifié par lui-même suite à une réunion de concertation qui s'est tenue au Rectorat et à laquelle la Collectivité de Corse n'ayant pas été conviée, donc nous n'avons pas participé. Cette réunion a eu lieu le 25 janvier, en présence des syndicats et des représentants des parents d'élèves.

Le nouveau projet qui a été envoyé propose que la rentrée des enseignants soit le lundi 4 septembre et le mardi 5 pour les élèves au lieu du vendredi 1^{er} et du lundi 4 septembre au niveau national.

Les dates de vacances de la Toussaint, de Noël et d'été sont identiques aux autres académies et les dates de vacances d'hiver correspondent à la zone B et celle des vacances de printemps ont été un peu décalées d'une semaine et ne s'appuient sur aucune des trois zones.

Je ne rentre pas dans le détail pour l'année 24-25 et 25-26. Mais les trois années, je dirai, proposaient à chaque fois que la journée du 8 septembre soit vaquée en vue de la commémoration de la libération de la Corse et institut journée banalisée le jeudi 8 décembre 2022, Ghjurnata di a festa di a Nazione pour échanger et mettre en œuvre au sein des établissements, des activités liées à l'histoire et à cette période historique.

A l'instar des années précédentes, ce projet s'inscrit dans le strict respect des dispositions précitées, mais selon nous, proposait des adaptations a minima avec une rentrée qui était très légèrement différé au regard du calendrier continental.

On a considéré que ces propositions ne répondaient pas évidemment à nos demandes réitérées d'adaptation du calendrier scolaire. C'est la raison pour laquelle nous avons discuté cette proposition et essayé de construire à travers un comité consultatif élargi, lors de trois réunions distinctes : deux qui ont eu lieu le 16 février 2023, avec les représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves et les groupes politiques de l'Assemblée de Corse et dans un second temps, le 22 février avec les organisations syndicales de la Collectivité de Corse et donc les représentants adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Ce travail partenarial a permis de recueillir le sentiment et les perspectives de tout un chacun en vue d'établir notre projet de calendrier scolaire. Donc, les aménagements proposés ne modifiaient ni le nombre, ni la durée effective totale des périodes de travail et de vacances des classes de l'année scolaire, ni l'équilibre entre ces périodes.

Il était proposé donc de reporter de trois jours la date de rentrée scolaire par rapport à la dernière version proposée par le recteur qui nous avait été transmise en février. Cela était rendu possible grâce aux dates de vacances scolaires de printemps qui avaient été décalées et à la perte de trois jours fériés au mois de mai qui étaient récupérés lors de cette rentrée 2023.

De ce fait, le personnel enseignant aurait effectué sa rentrée, c'est ce que nous avons proposé, le jeudi 7 septembre 2023, la journée du vendredi 8 étant vaquée, l'ensemble des élèves serait rentré le lundi 11 septembre et le reste serait resté donc inchangé par rapport à la proposition de l'Académie.

De plus, il a été rappelé à Monsieur le recteur que depuis 2022, la Corse et l'État se sont engagés dans un processus de négociation permettant, on l'espère, de déboucher sur un statut d'autonomie et que dans cette perspective, le Conseil exécutif de Corse, ça a été partagé par les groupes politiques mais également par les différents syndicats, que le pouvoir décisionnel d'adaptation du calendrier scolaire, avec la prise en compte des réalités culturelles, historiques, économiques et climatiques puisse être transféré à la collectivité de Corse, raison pour laquelle j'ai indiqué donc dans mon courrier qu'il était prématuré de se projeter sur un calendrier triennal, sachant que c'était d'autant plus inopportun que jusqu'à présent, c'était toujours des calendriers annuels. Nous avons demandé à ce que nous rendions un avis uniquement sur le calendrier scolaire 2023-2024 et non jusqu'à 2026 comme proposé.

Donc, la réponse du recteur a été la suivante : il a rejeté notre proposition puisque selon lui, ça ne correspondait pas aux adaptations possibles puisqu'on ne peut décaler que de trois jours par rapport à la date du calendrier, je dirai national et non pas par rapport à sa proposition à lui. Par contre, il a retenu effectivement qu'en raison du processus engagé, il nous proposait non pas de faire une proposition triennale, mais bien de nous renvoyer une deuxième proposition qui concernait uniquement le calendrier scolaire 2023-2024.

Malgré les échanges avec les autorités académiques et les concertations, on peut considérer que nous ne sommes pas dans un véritable dialogue en raison actuellement du code de l'éducation qui est extrêmement limitant et que donc, nous espérons notamment à travers la co-construction que nous avons démarrée à travers ces différentes réunions, mettre en avant toutes les

compétences et le souhait, notre volonté de nous impliquer davantage dans le domaine de l'éducation.

En conséquence, la Collectivité de Corse souhaite donner un avis défavorable et rejeter la proposition du calendrier scolaire transmise par Monsieur le recteur.

Nous sommes évidemment déçus dans la mesure où c'était la première fois que la Collectivité de Corse faisait une proposition alternative suite à plusieurs réunions de concertation et qu'il y avait véritablement une unanimité pour que la rentrée soit décalée au 11 septembre, après la Santa. Tout ça pour nous avait du sens puisque vous le savez, l'élaboration du calendrier n'est pas que technique, c'est éminemment politique, ça a été rappelé par l'ensemble des participants à la réunion. Ça nous a permis aussi d'aborder à travers le calendrier, la question plus large des questions de programmes mais aussi des rythmes scolaires, la question aussi de la manière dont nous voulons repenser nos politiques éducatives. À travers l'entrée du calendrier scolaire, on a ouvert un débat beaucoup plus large revenant évidemment sur les défis climatiques, mais aussi sur notre volonté d'avoir une approche qui remette les spécificités culturelles, historiques, patrimoniales au cœur de la réappropriation également de toutes les compétences qui, pour le moment, restent dévolues à l'État et dont nous espérons que prochainement elles pourront être transférées à la Collectivité de Corse.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Muriel FAGNI

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, Cheffe du service « offre de formation et de l'éducation »

M. Romain COLONNA a rappelé que ce dossier revenait chaque année, induisant les mêmes causes et produisant les mêmes effets, et a souligné que le groupe « Fa Populu Inseme » suivra l'avis négatif de l'Exécutif.

Il a souligné que la revendication du calendrier était, tout sauf anecdotique, car elle posait la question des compétences, de leur respect et d'un

dialogue à peine balbutiant. Il a jugé que le sujet de l'Education était fondamental pour une solution politique à la question corse.

Il a estimé opportun que les élus puissent s'emparer de cette discussion dans le cadre des négociations, dans l'objectif d'un transfert de compétences, afin que cette difficulté puisse être réglée avant la fin de la mandature.

Mme Marie-Claude BRANCA a fait remarquer que, selon elle, le 8 septembre n'était pas la date de la Libération de la Corse. Elle a exprimé son scepticisme sur la volonté de dialogue et indiqué que son groupe suivra l'avis négatif de l'Exécutif.

Mme Véronique PIETRI a souligné que la CdC avait fait de vraies propositions, en tenant compte des contraintes imposées, et qu'il s'agissait en cela d'une évolution déjà positive, même si, in fine, celles-ci n'avaient pas été retenues.

La commission a émis un avis favorable au rejet du projet du calendrier scolaire. Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Dui minuti parchì dopu, Véronique Pietri hà da piddà a parolla dinò idda.

Iè, vudariu di chì t'aghju l'impressioni d'essa un annu fà, a listessa discussioni, a sfarenza hè chì in fatu comu vo l'aveti dita quistu annu, emu prupostu, allora chì annu è l'anni passati, l'eletti ch'erani nanzu s'accuntitavani di dà una opinione senza pruona. Dunque, c'hè una sfarenza. Mà si vide chì pà u Ritturatu, i cosi ùn cambiani tantu. aveti dittu è hè vera, l'impurtanza di issu raportu ancu s'iddu pari ghjustu essa una scelta tecnica è una scelta di sucetà, hè impurtantissimu di metta in avantu i nosci dati storichi, riligiosi, culturali.

Su prublema di calendariu ùn hè ch'una parti di u prublema di l'educazioni è di a furnazioni.

Ciò chè vudariu di, hè dinò chì u Ritturatu facci neci di stacci à senti, u Ritturatu hè u raprisintenti di u statu francesu, dunque u statu francesu facci NECI

di stacci à senti è dopu, dici ciò ch'eddu voli. I cumpitenzi ch'eddu ci dà di puddè cambià trè ghjorni hè un chjucculeddu ch'eddu ci dà.

Pensu ch'è Véronique Pietri vi spiegarà meddu u prublema di i cumpetenzi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

Trovu ch'è ssu cartulari hè viramente riprisintativu di a situazione indè à quale semi di pettu à u statu. A nostra Cullettività ùn hà micca u puteru di dicizioni in u duminiu di l'educazione è purtante, a definizioni di u calendariu sculariu comu l'avemu detti parechji volti, deve teni contu di a realtà di u nostru territoriu.

Emi largamentu dibattutu d'issu sughjettu, hè ricunnisciutu ch'ùn era un attu anedotticu, ch'ùn era micca ghjustu una quistioni di dati di vacanzi.

Indè u nostru travagliu di cuncertazioni ch'è si pò dì ch'è era veramentu intaressenti, aviami fattu una pruposta raghjunevuli ch'è rispitava i limiti dati dà u ritore è i reguli imposti. Et malheureusement, malgré cela, notre travail a été balayé d'un revers de main.

Au-delà de ce sujet spécifique et précis, je voudrais surtout insister sur le côté inquiétant d'un tel manque de considération en pleine discussion et en disant « discussion », je ne sais même plus si ce mot peut être employé avec l'État. On nous renvoie inlassablement au visage notre rôle consultatif et notre absence de possibilité à décider de notre sort, à nous autodéterminer. Ce rapport en est un exemple très parlant, un exemple de notre statut.

Je citerai un passage du rapport que nous a fait parvenir Monsieur Romain Colonna ces jours-ci, qui revenait sur le contenu des auditions de la commission dont il a la charge, et plus exactement une réflexion de Monsieur Fazi qui a été auditionné et qui définissait, même si nous n'avons pas vraiment besoin de définition de l'autonomie, mais en partant de l'étymologie du mot, ils nous disait que « l'autonomie était la capacité de se donner ses propres règles et la possibilité de pouvoir les adapter au contexte, aux ressources et aux opportunités locales ». Et il disait également que « quel que soit le degré d'autonomie et si ce pouvoir était entravé et forcément avait des limites, il était du coup très difficile d'imaginer aujourd'hui une collectivité dont l'unique initiative consisterait à

appliquer des décisions prises ailleurs et dont le pouvoir de direction serait circonscrit à la prise de mesures individuelles à l'attribution de subventions ou à la passation de marchés publics.

Eh bien, ce rapport nous prouve, s'il en était besoin, que notre institution mérite d'obtenir une avancée pour dépasser ce statut qui la cantonne à de la gestion plus qu'à de la décision et, visiblement, même plus à avoir un pouvoir d'adaptation.

Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Nadine NIVAGGIONI !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Eu diceraghju chî dopu à u Rettoru Michel BARRAT, u nostru raportu incu u Rettoru d'Accademia hè diventatu difficiule.

Cu a Rettrice BENETTI, si pò dì chî c'era pocu travagliu insemi, è avà, incu issu novu rettoru, avemu raporti umani benissimi, mà istituzionali chî c'inchietanu perchè chî, nant'à su cartulari, chî in fin' di contu à 3 o 4 ghjorni vicinu ùn cambiava tant'affari, mà era impurtante forse di principià a scola à un mumentu dopu a Santa, ghjè cusì chî a pensemu noi.

Eppò dinò ci hè daretu u fattu chî a contrattualisazione incu e scole immersive assuciative, ùn sò micca appughjate, manc' appena, da u Retturatu. Scole immersive ind'è u publicu, ùn ci n'hè più, simu sempre à 3, ùn s'avanza micca.

Dunque, eu pensu, chî a situazione hè appena bluccata quantunque. Ancu se no discutemu, u dialogu hè apertu, ghjè vera, mà ùn s'avanza micca.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI !

M. Jean-Martin MODOLONI

J'ai une lecture beaucoup plus contrastée de ce dossier et je le dis d'autant plus volontiers que je pense faire partie de ceux qui, sur ce sujet, peuvent être, à votre grande surprise, beaucoup plus en pointe que certains ne l'imaginent en matière d'avancées quant à l'autonomie qu'on doit donner aux territoires et même aux établissements.

Moi, je vais jusqu'au bout d'une décentralisation. Je pense qu'un établissement ne ressemble pas à un autre. On ne travaille pas à Bonifacio comme on travaille dans une grande cité scolaire à Bastia. Donc, je suis pour un modèle beaucoup plus poussé que celui de la région.

En revanche, la lecture politique que vous faites de ce dossier me paraît un peu gênante.

On parle de quoi ? On parle de 3 jours. Vous n'allez pas nous expliquer, même si on n'est pas des climatologues, que parce qu'on rentrerait le 11 à la place du 4, les élèves vont avoir moins chaud et vont travailler dans des meilleures conditions. Donc, excluons ce premier argument.

Deuxième argument, vous dites « La dimension culturelle n'est pas retenue ». Je fais observer, et moi j'essaye de me mettre à la bonne distance, d'objectiver les choses, le 8 septembre, il est vaqué, c'est une fête reconnue comme culturelle que plus personne aujourd'hui ne conteste sur aucun banc. Le 8 septembre est vaqué.

Le 8 décembre, qui ne l'était pas avant, l'est désormais à priori. Il fut un temps où le 8 décembre, ce n'était pas tout à fait écrit, puis les établissements recevaient un courrier des recteurs successifs indiquant qu'il serait de bon ton d'organiser des manifestations dites mémorielles... Lascemu corre ce qu'on a vu dans les établissements, en termes de qualité je m'entends, quant à ces manifestations dites mémorielles.

J'ouvre une parenthèse et je la referme aussitôt sur le 8 décembre.

Je vous avais alerté sur la polémique historique relative au 8 décembre. Vous savez qu'il y a un conflit d'historiens quant à la Consulta du 30 décembre 1735 où il y a deux comptes rendus : le premier, en effet, qui fait référence au fait qu'il faut placer la Corse sous l'autorité de l'Immaculée conception, donc du 8 décembre. Et puis il y a un compte-rendu de Sebastianu Costa, beaucoup plus court, où il n'en est pas question. Donc il y a même une polémique historique sur la date mémorielle du 8 décembre. Et on demande, sans que cette question d'historien ne soit tranchée, le 8 décembre, comme si c'était réellement soldé. Je passe...

Sur la forme, pour la première fois, cette demande est satisfaite a priori et pas a posteriori. Donc dire qu'il n'y a pas de dialogue, pas d'avancées... Bon, je veux bien...

Troisièmement, ce qui est plus gênant.

Toutes ces discussions, vous le saviez a priori, relèvent d'un code de l'éducation qui dit qu'en gros, la latitude que nous offre le législateur doit nous conduire à ne pas nous écarter au-delà de 6 jours. Comme 3+3 ça fait 6, évidemment que la proposition alternative que vous faisiez, même si les jours sont prétendument rattrapés, je vais y revenir, ne pouvait pas être acceptée. Donc, vous avez proposé un calendrier alternatif qui, au regard du droit actuel, ne pouvait pas être accepté. Passons là-dessus...

Moi, ce que je remarque, c'est que si nous étions autonomes, si nous avions l'autonomie, en tout cas celle que vous réclamez et qui est en deçà de celle que moi j'imagine, cette Assemblée aurait voté le calendrier - annexe 3 que vous proposez, premièrement, qui ne tient aucunement compte des changements climatiques ; deuxièmement, qui fixe des dates fériées au service des élèves sur un sujet mémoriel et historique non tranché ; troisièmement, et ça c'est plus inquiétant, qui donne en termes de réussite scolaire et d'égalité des chances, moins de chances que tout élève sur le territoire français. Parce que j'ai bien compté, évidemment les dates, 8 mai, 1^{er} mai, vous pouvez compter quantitativement, faire rentrer les élèves plus tard, je parle aux gens qui travaillent de près ou de loin dans des établissements scolaires, si on a la naïveté d'imaginer qu'on travaille mieux aux mois de mai ou de juin qu'on ne travaille en avril, c'est qu'on ne connaît pas la réalité des établissements scolaires, dans toutes les cités balnéaires là où il fait chaud et là où l'attractivité de l'extérieur est bien plus prégnante que ça ne peut être le cas dans certaines zones beaucoup moins attractives par la séduction de certains paysages ou d'autres activités qui préoccupent davantage les adolescents que sur d'autres territoires.

Ça veut dire qu'à l'arrivée, si nous avions l'autonomie, tant du point de vue des arguments climatiques, tant du point de vue des jours fériés sur lesquels il y a encore un doute, que du point de vue, et ça c'est beaucoup plus important pour notre groupe, de la réussite et de l'égalité des chances, nous aurions adopté, en vertu de ce que vous décidez ce soir, quelque chose qui était en retrait par rapport à ce que bon nombre d'élèves auraient eu à gagner au bénéfice d'un autre calendrier.

C'est la raison pour laquelle, et nous on va s'abstenir sur ce sujet, je m'interroge encore une fois sur le fait, sur ce sujet comme sur tant d'autres, de pousser la décentralisation bien au-delà de cette seule enceinte. Bien au-delà de cette seule enceinte. Parce qu'il y a des établissements dans lesquels vous avez donné les chances aux élèves de travailler dans de bonnes conditions, notamment climatisées, qui peuvent travailler au mois de juin, qui peuvent travailler au mois de septembre, qui peuvent améliorer leur réussite scolaire pendant les vacances scolaires. Et là, on se fige sur un calendrier dont je répète à l'envi, du point de vue des fondements que j'ai expliqués, que pour nous, non pas qu'il ne tient pas la

route, mais enfin, il est quand même en contradiction et contrevient à certains principes fondateurs en matière d'éducation auxquels nous sommes très attachés pour notre part.

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Saveriu LUCIANI ?

M. Saveriu LUCIANI

Au bout de 45 ans d'enseignement, j'ai testé pendant 45 ans à peu près des vacances qui sont quand même imposées. On a connu en tant qu'élèves jadis, des rentrées beaucoup plus tardives, je ne sais pas si certains se rappellent. On ne se posait pas tant de questions à l'époque sur le changement climatique et sur les dates.

Jean-Martin, eu capiscu tuttu, mais je ne suis pas sur une logique mathématique. Le problème, il est profondément politique. Je crois que la conseillère exécutive l'a bien mesuré, elle l'a exposé, c'est un rapport de force entre l'État et un pays qui veut, à un moment donné, organiser son éducation avec son calendrier scolaire, ses rythmes scolaires, ses programmes scolaires, ses mouvements académiques en essayant quand même de laisser en Corse tous ses profs certifiés stagiaires qui partent dans le 93, dans les académies déficitaires. Tout ça, c'est dans le panier des discussions certainement, il faudra qu'on avance là-dessus.

Ce n'est pas du révisionnisme, mais le 8 décembre, c'est un acquis de la lutte, ça n'existait pas avant, ce sont les nationalistes qui ont demandé un 8 décembre, comme ils ont demandé à une époque le 8 septembre qui n'existait pas en tant que jour férié. Les territoires outre-mer ont la même journée pour l'abolition de l'esclavage, qui d'ailleurs a des dates différentes suivant les îles et les territoires. Si ça peut contrarier le 8 décembre, c'est l'Immacolata cuncezzìò, c'est la référence historique à 1735. Alors, si la Consulta était le 6 janvier ou le 31 janvier, peu importe, le 8 décembre, c'est l'Immacolata Cuncezzìò. C'est le Diu vi salvi regina. On a la référence, s'il y a un doute, autant l'écarter.

Moi, je me rappelle très bien de l'époque où ça a été rétabli, même la messe nustrale, c'était Monseigneur GIUDICELLI. Je regarde quelqu'un qui l'a évoqué ce matin, Cilaccia, où on chantait aussi la messe avec Monseigneur GIUDICELLI au-dessus du col. Il y avait d'ailleurs, j'en parlais tout à l'heure, Iacintu YVIA-CROCE et Matteo CECCALDI qui lisaient l'Évangile à l'époque. On a placé ça sous le 8 décembre par rapport à... Il n'y a pas d'autres...

Bon, après, on peut fêter la prise de Capraia par Achille MURATI en 1767 ou la victoire de Borgu, qui à la limite est aussi sympathique, en 1768.

Simplement pour revenir à la situation, je me rappelle aussi, parce que j'ai côtoyé un ministre qui s'appelait BLANQUER, à une époque, en 2018 d'ailleurs, si mes souvenirs sont bons, on l'avait rencontré d'ailleurs BLANQUER. Il avait essayé un moment même de bouger son calendrier et c'est la confédération des acteurs du tourisme qui ont fait pression justement, et là ça rejoint quelque part les problématiques qui ont évoquées ce matin sur la surfréquentation ou sur justement les flux migratoires et les flux touristiques à certaines époques, c'est que tout est conditionné aussi par ce calendrier.

Je dirai simplement, on ne va pas revenir au code de l'éducation, c'est l'article D521-2, ce fameux décret qui parle des 3 jours, etc. Il y en a même un autre qui est le 521-5, où les recteurs ont toujours compétence pour essayer de bouger... Mais on est encore une fois ind'è a ghjostra francese, on est dans un espace qui est contraint.

Alors, d'un côté on nous donne un article 7 du statut de la Corse qui nous donne toute latitude pour organiser l'enseignement du corse, de l'autre côté on nous impose des dates qui finalement...

Alors, on peut évoquer le changement climatique, on peut évoquer tout ce qu'on veut, on peut évoquer 50 choses. Je crois que le vrai problème aujourd'hui du calendrier... et je prendrai d'autres chiffres puisqu'on parle de mathématiques : en Europe, la moyenne de l'enseignement obligatoire en termes d'heures, c'est 7 700 heures ; en France, on est à 9 000 heures, sauf qu'en France, on compresse sur 162 jours là où en Europe, on est entre 170 et 190 jours, avec en plus, par exemple à Monticellu, des semaines de 4,5 jours.

Donc, vous voyez qu'on peut s'amuser, mais là on est sur la surface. Le véritable problème de fond et je pense qu'aujourd'hui, il faut que l'exécutif soit percutant vis-à-vis de l'État et du recteur, parce que le recteur depuis 10 ans, il se promène, il fait tous les colloques, il s'amuse, il est bienveillant, il n'est contre rien, il est pour tout presque, je l'ai entendu parler. Je l'ai entendu l'autrefois à la Commission justement, où il disait que lui il faisait beaucoup pour la langue corse... Bon, je demande à voir, mais peu importe... En tous les cas, je pense qu'il faut aujourd'hui avoir un changement de braquet.

Le recteur aujourd'hui, c'est un préfet, c'est le préfet de l'éducation. Si le recteur aujourd'hui estime qu'il a mandat de son ministre et rien de plus, je pense qu'à un moment donné, la Corse peut poser de manière très politique ce problème de date, parce que, pour nous, au-delà de la date, et je ne vais pas mourir sur la barricade de la date, c'est que les vacances, ça veut dire rythme, ça veut dire

programme, ça veut dire organisation de l'éducation en Corse, ça veut dire qu'à un moment donné, et je rêve un peu, je ne suis pas autonomiste, mais je rêve d'un transfert de compétences et même d'un transfert de personnels. Donc le Pays Basque donne l'exemple et je pense qu'au point où on est aujourd'hui, y compris dans la délibération, il faut signifier, sinon on fera une motion, il faut signifier à un moment donné à l'État qu'on ne peut pas continuer sur cet ordre-là ; pour moi, c'est un ordre éducatif de type colonial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Don Jo LUCCIONI per « Fà populu insemi ».

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, Signora Presidenti.

Un sogu micca stitutori, prufessori, provisoru, principali, ci hè unipochi di specialisti è prufeziunali di l'educazione in Corsica, mà simplicamenti, l'essenziali hè statu dittu par no ind'è u cantu di i banchi naziunalisti d'issa assemblea, da i sfarenti gruppi.

Jean-Martin, u raportu hè un raportu puliticu. T'avemu quì l'esempiu chì si vede è chì si po tuccà di u dita, di i limiti di u statutu di a Corsica.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres, on a un État qui décide, en l'espèce un représentant de l'Education nationale en Corse, le Recteur de l'Académie de Corse, avec une marge de manœuvre en termes d'adaptation, d'ajustement très limitée, très encadrée, 3 jours consécutifs, et une Assemblée de Corse, en vertu du code de l'éducation, qui exprime un avis.

Cette année, avis défavorable, comme à l'accoutumé. Mais l'innovation, ça a été dit et reconnu, y compris par l'opposition, cette année, il y a un travail, avec une proposition alternative, Madame la Conseillère exécutive, qui est le fruit d'échanges qui ont été tenus en comité consultatif avec les groupes politiques de notre assemblée, avec les syndicats enseignants, les représentants des ATTE (anciens ATOSS) et les représentants de parents d'élèves, notamment l'Associu di i parenti corsi qui a formulé à l'automne dernier des propositions en matière éducative dans le cadre des discussions avec Paris.

Ça pose un problème parce que, ça a été dit, on a une Assemblée de Corse qui est l'instance, avec le Conseil exécutif de Corse, garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple, avec des élus qui ne sont pas hors sol, qui ne sont pas déconnectés, qui vivent les uns, les autres, des réalités

qui sont les réalités de la Corse et des Corses, en termes de conditions climatiques, et on n'est pas climatologues, en termes de repères sociétaux, sociaux, culturels, symboliques, historiques. On n'est pas historiens non plus. Et on a des refus, Véronique l'a dit, une proposition alternative qui est balayée d'un revers de main par le Rectorat, ça pose problème.

Et là, bien sûr, sur ce sujet, le calendrier scolaire, il faut reprendre la main, y compris demain dans le cadre d'un nouveau statut, à travers un pouvoir décisionnel de plein droit et de plein exercice. Parce que le calendrier scolaire, c'est bien sûr, Jean-Martin, les conditions d'apprentissage pour les élèves, des conditions de travail pour les personnels de l'éducation, qu'ils soient pédagogiques, d'encadrement, techniques, administratifs, mais c'est aussi, un calendrier scolaire, quelque chose qui est jalonné de marques et de dates qui renvoient à des éléments symboliques, culturels, historiques. Et dans une société en quête de sens, ou on perte de repères parfois, dans une Corse qui connaît une explosion démographique portée par le solde migratoire, et en tant que nationalistes corses qui nous battons, Saveriu l'hà dittu, pour la construction d'une nation corse moderne, et on assume, et c'est le fait majoritaire, le calendrier scolaire, avec d'autres leviers, a un rôle majeur à jouer, mais ce n'est pas le seul.

Il y a une perspective beaucoup plus large, la question éducative, c'est une question centrale, on parle des jeunes générations, des futures générations, celles d'aujourd'hui, celles de demain, et dans le cadre du processus de discussion, il faudra, et vous l'avez souligné dans le rapport et dans votre présentation, Madame la Conseillère exécutive, bien sûr, évoquer le calendrier scolaire, un pouvoir décisionnel de plein droit et de plein exercice, en lien permanent et constant avec les acteurs du monde éducatif, mais aussi les rythmes scolaires, les programmes scolaires, les mouvements... Et sur les programmes scolaires, là aussi c'est éminemment politique. Il ne s'agit pas de politiser, on peut envisager et on envisagera des modalités pour l'élaboration de ces programmes, mais ce n'est pas normal que, dans ce pays, un gamin qui naît ici, qui grandit ici ou qui vient de l'extérieur et qui s'y installe et s'établit, ce n'est pas normal, qu'en l'absence de curiosité intellectuelle qui peut être la sienne, ou du militantisme, du volontariat, sur la base de la liberté pédagogique qui est octroyée aux professeurs de langue et culture corses ou aux professeurs d'histoire-géographie, ce n'est pas normal que ce gamin ne reçoive pas d'enseignement de l'histoire de la Corse ou du moins de la Corse dans la Méditerranée et dans l'Europe. Ça pose problème, y compris en termes d'intégration et de vivre-ensemble. Et pour nous, nationalistes corses, ça pose problème de façon fondamentalement politique. Et c'est la même question pour la langue corse, on en a parlé.

Donc, oui, Madame la Conseillère exécutive, Messieurs les Conseillers exécutifs, chers collègues, le groupe « Fà populu in seme » se joindra à l'avis

défavorable au projet de calendrier scolaire 2023-2024, tel que présenté par l'Académie de Corse à ce stade.

Nous soulignons le travail effectué de façon collégiale et participative, notamment dans l'élaboration d'une proposition alternative.

Nous soulignons également la nécessité, et vous l'avez proposé, d'ouvrir des travaux sur la question éducative en général, dans le cadre d'un futur statut de la Corse : calendrier scolaire, rythme scolaire, programme scolaire, mouvements, 1^{er} et 2nd degrés, tout ça doit être intégré dans la réflexion, et bien sûr, il s'agira d'aller, dans le cadre d'un rapport de force politique, arracher un maximum d'avancées parce qu'il y va là-aussi de l'intérêt de la Corse, des Corses, de la jeunesse corse.

Et souligner aussi, Madame la Conseillère exécutive, mais vous le savez, qu'il y a un certain nombre de travaux qui ont été menés par le CESEC, notamment autour d'un système éducatif spécifique à la Corse. Lors de la dernière séance, il y a eu un certain nombre de propositions qui ont été faites, et même l'Assemblée di a Giuventù, à travers une motion, très récemment, à l'automne dernier me semble-t-il, a fait des propositions sur le fond des programmes scolaires liant la langue corse et l'enseignement de l'histoire de la Corse.

U gruppu « Fà populu in seme », incu d'altri pensu, v'accumpagnarà è v'accumpagneremu ind'è sa mozza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Pensu chì tutt'i gruppi si sò sprimati.

Micca altre intervensione, dunque ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Alors, je ne vais pas reprendre individuellement vos remarques, notamment celles qui concernent le fait de réaffirmer que ce calendrier est éminemment évidemment politique, que nous souhaitons en récupérer la compétence et que nous ne sommes pas satisfaits, évidemment, du code de l'éducation tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle et qui nous donne des possibilités d'abord d'adaptation extrêmement limitées, en tout cas qui les donne au recteur, et qui nous met évidemment dans une position subalterne, puisque nous n'avons qu'à donner un avis sur ce qui nous est proposé.

En revanche, et c'est vrai que je ne l'ai peut-être pas précisé dans la présentation du rapport, puisque Jean-Martin MONDOLONI a fait état d'un projet qui était en retrait par rapport à ce qu'il aurait souhaité, vous avez participé aux réunions et vous savez que la manière dont on a organisé les travaux, eh bien, ce n'était pas forcément de faire une proposition en s'écartant de manière trop importante du code de l'éducation, ce n'était pas, pour reprendre les propos de Gérard DARMANIN, le calendrier de nos rêves. C'était le calendrier avec une alternative à minima, à savoir une rentrée au 11 septembre qui nous semblait être, même si elle dérogeait quelque peu au code de l'éducation, tout à fait acceptable en l'état, et d'autant plus qu'elle avait été travaillée par les différents syndicats, par les différents groupes et que c'était aussi une proposition alternative qui permettait de mettre le pied dans la porte, comme l'avait dit très justement Saveriu LUCIANI, et donc de nous donner aussi les moyens de dire : la Collectivité de Corse commence à travailler ce dossier et à faire des propositions.

Je tiens quand même à rappeler que, lors de ces réunions, notamment en discutant avec les syndicats, etc., puisque nous avons à l'heure actuelle la possibilité de réduire, par exemple, les périodes de vacances scolaires... Alors certes, il faut qu'elles conservent toujours 8 jours, mais donc elles auraient pu passer de 12 jours à 6 jours, et donc les principaux syndicats ont émis des réserves au fait de raccourcir les vacances scolaires, parce que ça pose des tas de problématiques en termes de garde d'enfants, en termes de répartition des heures entre les professeurs, etc., et les différentes classes.

Donc, on a touché du doigt le fait que proposer un calendrier alternatif, vraiment alternatif, qui prenne en compte, comme vous l'avez dit également, la dimension climatique, c'est-à-dire que oui, ça peut paraître un peu ridicule de décaler que de 3 jours au regard des enjeux climatiques. Ça peut aussi paraître très contraignant, et ça a été répété, le fait de travailler dans des périodes qui sont chaudes, que ce soit septembre-octobre, mais y compris en mai et en juin.

Pour autant, si on décidait, par exemple, de s'inspirer de calendriers européens ou d'autres pays, ça voudrait dire peut-être supprimer des périodes de vacances scolaires, ça voudrait dire adapter également les heures d'enseignement, et tout ça demande un travail beaucoup plus long, parce que ça veut dire travailler à des alternatives pour la garde d'enfants, réfléchir aux conséquences que ça peut avoir pour les parents qui travaillent. Et donc on ne peut pas, au regard de l'enjeu, des impacts que ça peut avoir en cascade sur la société entière, se précipiter sur la proposition d'un calendrier qui aurait véritablement des conséquences.

Donc, c'est la raison pour laquelle, à ce stade, on avait décidé ensemble de faire cette proposition alternative qui n'a pas été retenue, et on le regrette. Et bien sûr, la proposition qui a été faite lors des différentes réunions, c'est de

continuer à travailler à travers donc ce comité justement qui permet de mixer la présence d'élus qui ont envie de travailler sur cette question, des principaux syndicats, des représentants de parents d'élèves, mais également des syndicats de la Collectivité, pour que nous puissions commencer à travailler en auditionnant un certain nombre d'experts sur les rythmes des enfants, en auditionnant également d'autres régions ou pays ayant des compétences en la matière et ayant expérimenté un certain nombre de rythmes scolaires. Je pense que c'est à travers ces travaux là que nous pourrions arriver avec un véritable calendrier qui soit représentatif de ce que nous voulons, y compris en termes de date, de faits historiques qui seraient partagés par tous et qui répondraient, je crois, à nos critères de réappropriation historique et culturelle par la jeunesse, à travers l'élaboration de notre propre calendrier.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Eccu. Avà emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru a pruposta di u Cunsigliu esecutivu ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? « Un soffiu novu ». Quale hè chì vote à prò ?

U raportu hè ADDUTTATU (astensione di u gruppu « Un soffiu novu »). A ringrazià vi.

Emu da fà passà una pruposta di derugazione à u tempu di travagliu per u nostru secretariatu generale è u ringraziu per u so aiutu.

DERUGAZIONE A U TEMPU DI TRAVAGLIU DI U PERSUNNALE DI U SECRETARIATU GENERALE

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

A derugazione hè **ADDUTTATA**.

Eccu, cusì pudemu travaglià cum'ellu ci vole, sin'à mezzanotte.

Emu compiu, mi gircu versu l'Esecutivu, tutt'i raporti.

Emu da passà avà à e muzione. Se vo site d'accordu, aghju da principià per a muzione ch'aghju prupostu dinò à a cunferenza di i presidenti, nant'à l'usu di a lingua catalane in certes cumune di e Pyrénées orientales.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/E2/010 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, Tarerach, Saint-André, Port-Vendres et Elne pour donner suite au jugement du Tribunal Administratif de Montpellier relatif à l'usage de la langue catalane en conseil municipal

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora ghjè una muzione incu una dumanda d'esamu priuritariu, perchè chì ghjè cascatu una decisione di u tribunal amministrativu di Montpellier per via di l'usu di u catalanu ind'è certi cunsiglii municipale. 5 cumune sò concernate ind'è e Pirenee orientale.

Dunque sta muzione, se i gruppi sò d'accordi, si ponu mette incu mè per purtà la di sicuru, eppò dopu ci gireremu versu à l'esecutivu per sapè s'ellu hè d'accordu, cusì averemu u sustegnu dinò di l'esecutivu... S'ellu hè d'accordu, mà pensu di sì, ùn ci serà micca prublemi.

Eccu l'affare, vi spiegù in quattru è trè, sette.

Dunque ci sò 5 cumune, Amélie-les-Bains-Palalda, Tarerach, Saint-André, Port-Vendres et Elne, ch'avianu decisu d'avè un regulamente internu permettandu l'usu di a lingua catalane ind'è i so dibattiti, è dinò e so deliberazione.

E ghjera scrittu cusì, in francese di sicuru, ind'è u so regulamente internu, chì in cunsigliu municipale « *le rapporteur pourra présenter la délibération en langue catalane, mais il devra toujours l'accompagner de la traduction en français. De même, les interventions des conseillers municipaux pourront se faire en langue catalane, mais elles devront toujours être accompagnées de la traduction en français* ».

Dunque, eccu ciò ch'ellu era previstu ind'è u regulamente internu di sti cunsiglii municipali. Eppò ci hè statu un ricorsu amministrativu di u prefettu, u prefettu di e Pyrénées orientales, è l'affare hè passatu davanti à u tribunal di Montpellier u 9 maghju 2023, dunque pochi tempi fà. Dui mesi dopu, à a

decisione chè stata pigliata da u tribunal di Bastia per via di u nostru regulamente interne, ricurdatevi n'aviamu parlatu quì.

U tribunale amministrativu di Montpellier hà addupratu veramente listesse argomenti chè u tribunal amministrativu di Bastia.

Dunque vedite chè ghjè un'affare chè cuncerneghja a Corsica di sicuru, mà dinò tutti i paesi chè anu una lingua specifica, quì ghjè u catalanu, è chè volenu adduprà a so lingua ind'è i so dibattiti publichi.

L'argumentazione ghjè quessa : « *La langue de la République est le français* », sicuru, è ci hè una riferenza à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1994, quella detta « loi Toubon », era quella ch'era prevista per un micca parlà inglese in Francia, è avà si parla assai inglese in parechji settori di l'attività è più francese. Mà l'argumente ghjè chè « *la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France, elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics* ».

Allora di sicuru chè dui mesi dopu a decisione di u tribunale di Bastia, quand'ella casca una decisione cusì pè 5 cumune di e Pyrénées orientales è nant'à a lingua catalana, l'affare mi pare assai impurtante per chè a nostra assemblea fessi una muzione di sustegnu à ste cumune, se vo site d'accordu. N'emu parlatu in cunferenza di i presidenti, è mi parianu tutti d'accordu.

Aghju scrittu à sti merri per dè li u mo sustegnu, à tittulu persunale di sicuru. Mà dinò, vulia manifestà a nostra inchiétude cullettiva nant'à l'evoluzione di e decisione di i tribunali amministrativi.

Dunque, aghju fattu una pruposta, l'ete avuta. Un aghju micca da rileghje tutti i « considérants », perchè chè i cunniscite, sò quasi tutti quelli ch'emu vistu per via di a lingua corsa l'altru ghjornu, à l'ultima sessione.

L'aghju da leghje in francese, perchè chè a so chè certi ci stanu à sente, aldilà di u mare.

Dunque, se vo site d'accordu, spergu, è dumanderaghju u so avisu à l'esecutivu :

« L'Assemblée de Corse avec le soutien du Conseil exécutif

APPORTENT leur soutien plein et entier aux conseils municipaux Amélie-les-Bains-Palalda, Tarerach, Saint-André, Port-Vendres et Elné,

SOUHAITENT à cet effet que les règlements intérieurs votés par les représentants démocratiquement élus des communes et des autres échelons territoriaux puissent s'appliquer pleinement dans des conditions juridiques sécurisées,

S'INQUIETENT de ce jugement en ce qu'il traduit à nouveau, à la suite du jugement du tribunal administratif de Bastia, la volonté d'empêcher l'usage libre et sécurisé des langues dites régionales au sein des institutions de l'ensemble des collectivités publiques de France et de l'espace public,

REAFFIRMENT leur volonté que les langues dites régionales et la langue française puissent être librement utilisées dans tous les actes de la vie publique, conciliant le droit au libre usage de la langue et l'égalité de tous les citoyens,

S'ENGAGENT à apporter leur appui aux communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, Tarerach, Saint-André, Port-Vendres et Elné par les moyens juridiques et démarches politiques pouvant concourir à atteindre cet objectif,

APPELLENT les représentants démocratiquement élus qui luttent pour la reconnaissance de leur langue dans le droit français à s'organiser afin de porter d'une seule voix leurs revendications,

RAPPELLENT que la défense et le rayonnement de toutes les langues dites minoritaires participent d'un combat universel pour la préservation de toutes les langues, patrimoine de l'humanité. ».

Eccu. Dumandu u s'avisu à l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Di sicuru in favore.

Pensu chì u ghjudicamentu ch'hè intervenutu per e cumune catalane mostra bè ch'ùn hè micca solu un'argumentazione o una pusizione di u tribunale amministrativu di Bastia mà, è per risponde un pocu à l'analisi ghjuridica di u nostru cullega è amicu Jean-Martin MONDOLONI, pensu ch'ellu hè un problema sistemicu è chì ci vole una mudificazione di a Custituzione, osinò ùn si puderà

mai parlà è scrive ind'è una lingua sfarente di u francese per avè una deliberazione è un dibattitu ind'è l'istituzione è e cullettività.

Dunque, di sicuru, pensu chì ci vole à purtà u nostru sustegnu à ste cumune, è aldilà di ste cumune, ci vole à truvà l'appoghji pulitichi in Francia pè ottene una mudifica di a Custituzione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi per u vostru sustegnu.

Se qualchissia vole piglià a parolla... E muzione, a sapete, ghjè una à prò è l'altra contra.

Pierre GHIONGA, avete a parolla.

M. Pierre GHIONGA

Simu à prò di sta muzione.

V'aghju da fà ride appena : in 93, a sapite quale hè chì ghjera prefettu ind'è e Pyrénées orientales ? Ghjera u famose BONNET... E ha scrittu una lettera a parechje merri i minacciandu di caccia li e suvenzione s'elli addupravanu u catalanu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre intervenzione ? Nò ?

Aghju da fà ghjustu un picculu amendamentu.

Quand'ellu si parla « CONSIDERANT que le tribunal administratif de Montpellier a annulé », ùn emu micca messu a data. E megliu à mette a data, donc il y a un amendement :

« CONSIDERANT que le tribunal administratif de Montpellier a annulé le 9 mai 2023 les articles... ».

Donc je soumetts au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Merci.

E avà mettu à u votu a muzione, è vi ringraziu di sicuru per u vostru sustegnu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

A ringrazià vi, a **muzione hè ADDUTTATA.**

A muzione chì vene avà, hè quella chì hà da esse presentata da Pierre GHIONGA.

Ghjè una dumanda dinò di esamine priuritariu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, est-ce qu'on peut avoir deux minutes de suspension, s'il-vous-plaît, je voudrais m'entretenir avec l'auteur de la motion... et lui faire une offre qu'il ne pourra pas refuser

Est-ce qu'on peut avoir quelques minutes de suspension ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je connais votre talent de négociateur, donc je ne m'inquiète pas.

Accordée bien sûr et de droit.

La séance est suspendue à 19 h 25 et reprise à 19 h 55

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Après cette c'est interruption de séance, nous avons à examiner la motion proposée par Pierre GHIONGA et le groupe « Un soffiu novu ».

Donc je passe tout de suite la parole au porteur de la motion.

Motion N° 2023/E2/011 déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Position sur l'Alsace

M. Pierre GHIONGA

Merci, Madame la Présidente.

Je vais m'exprimer en français, parce que je vais être écouté ailleurs qu'ici.

Donc, d'abord le pourquoi de cette motion.

En 2013, quand j'ai présenté le statut de coofficialité de la langue corse, la seule personnalité politique hexagonale à m'avoir soutenu est Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil général du Haut-Rhin. Et de plus, je l'ai rencontré à plusieurs reprises, et sachant que j'étais un autonomiste non-nationaliste, il m'a toujours dit « *l'exemple de statut pour la Corse, c'est le statut du land allemand* ». C'est pour ça qu'à longueur e d'intervention, je parle des länder allemands, comme ça vous avez un peu le fin mot de l'histoire.

Donc, en 2016, la France a encore refait une organisation administrative qui a créé 9 grandes régions, englobant dans la région Grand-est, l'ancienne région Alsace qui ne le demandait pas. Démocratiquement, ça n'a pas été demandé par les Alsaciens. Et voyant que ça ne prenait pas tellement en Alsace, on leur a donné un petit jouet en 2021 en créant la Communauté européenne d'Alsace, qui regroupe les 2 anciens départements Haut-Rhin et Bas-Rhin.

Mais apparemment, ce n'est pas suffisant pour nos amis alsaciens qui, majoritairement, demandent à redevenir une région à part entière, et c'est pour cela que j'ai fait cette motion.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Qui souhaite s'exprimer ? Romain COLONNA, pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Dire d'emblée, par principe, que nous, nous sommes solidaires lorsqu'il y a des manifestations pour rapprocher les peuples de leurs institutions, les citoyens de manière générale.

Pour autant, cette motion, nous semble-t-il, dans sa rédaction et sur un certain nombre de points d'ordre institutionnel, pose un certain nombre d'interrogations. Et c'est pourquoi, en ma qualité notamment de président de la commission des compétences législatives et réglementaires, je demande son renvoi en commission.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, demande de renvoi en commission par le président de la commission.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je me tourne vers l'exécutif. Non.

Donc, Monsieur le conseiller qui avez porté la motion, qu'en pensez-vous ?

M. Pierre GHIONGA

Nous, nous voterons contre le renvoi en commission, notre groupe, et les autres groupes sont libres de voter comme ils veulent, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, je vais soumettre au vote le renvoi de la motion, ladite motion, en commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, ce qui me paraît tout à fait normal compte tenu du sujet.

Donc, je soumetts au vote.

Qui est contre le renvoi ? « Un soffiu novu » est contre.

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour le renvoi ?

Donc, la motion est RENVOYEE en commission des compétences législatives et réglementaires (Contre : le groupe « Un soffiu novu »)

S'il n'y a pas d'autres interventions et communications, nous avons terminé l'examen de tous les dossiers.

Ringraziu assai quelli chì anu fattu e traduzione, à ringrazià vi assai.

A ringrazià tutt'u mondu, i servizii.

E bona dumenicata à tutti.

Sò Penticoste ! Bona dumenicata di Penticoste !

La séance est levée à 20 heures.